

Le folklore brabançon

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Le folklore brabançon. 1921.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

7^e année, n^{os} 37-38

août-octobre 1927

LE
FOLKLORE
BRABANÇON

ACQUISITION

N^o 272 258

Commémoration Charles De Coster
(Numéro spécial)

LE
FOLKLORE
dans l'œuvre de
CHARLES DE COSTER

8° 2. 23630 (7)

*Il a été tiré de ce travail 100 exemplaires
de luxe, numérotés de 1 à 100, dont 30 hors
commerce. Papier Impérial format 20 × 30.*


Prix : 60 francs. (Compte chèque postal 142.119).

Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE :

Editorial. — Les Rapports du Folklore et de la littérature. — Thyl et Lammen dans la littérature et l'imagerie populaire. — Le Thyl Ulenspiegel et son créateur dans les histoires de la littérature française. — Thyl Ulenspiegel dans la sculpture satirique. — Le Folklore dans la légende de Thyl Ulenspiegel de De Coster. — Le folklore dans les « Légendes Flamandes ». — Le Fil de soie rouge. — La sorcellerie dans Ulenspiegel. — Les pierres de justice. — Le mariage sous la potence. — Ulenspiegel et Pallieter. — Conclusion.

EDITORIAL.



Pouvions-nous rester indifférent à la commémoration du centenaire de Charles De Coster ? Toutes les revues, un grand nombre de sociétés littéraires et de cercles d'éducation ont célébré avec éclat le centième anniversaire de la naissance du précurseur de notre littérature nationale. Nous ne pouvons nous abstenir de nous associer à cet hommage. Nous le pouvons d'autant moins que son œuvre, fortement imprégnée des influences du terroir, est essentiellement de caractère folklorique. Ses deux ouvrages principaux : La Légende de Thyl Ulenspiegel et Les Légendes flamandes, ne sont-ils pas entièrement d'inspiration folklorique ? Il fallait qu'une revue consacrée au folklore fasse à ce point de vue particulier l'analyse de ces écrits. C'est ce que nous nous sommes efforcé de faire. Grâce à la collaboration de spécialistes de choix et au concours d'artistes excellents, nous pensons avoir apporté une contribution importante et originale, non seulement à l'hommage rendu à De Coster, mais aussi à la critique littéraire, à l'art, à l'histoire des institutions et des croyances, et au folklore. A tous nos collaborateurs, savants et artistes, les lecteurs s'associeront à nous pour dire un bien enthousiaste merci.

La série d'études que nous publions paraîtrait peut-être décousue sans quelques mots d'introduction. En réalité, une idée maîtresse a présidé à l'élaboration de ce volume. Un programme a été étudié, un plan dressé. La présentation n'est pas sans logique ; une idée directrice nous a conduit dans la préparation du travail. Nous y avons voulu une certaine méthode. Quand ce schéma a été dressé, nous nous sommes adressé à des spécialistes pour traiter chaque question. Donc, choix d'idées et choix de personnes. Voici les idées qui nous ont conduit.

* * *

L'œuvre de De Coster est imprégnée de folklore et si les épisodes de ses livres ne sont pas exclusivement nationaux, il les raconte dans un langage, avec une forme et des expressions, avec des adaptations, qui sont bien caractéristiques de notre race. C'est de la littérature nationale. Nous avons demandé à M. EUGÈNE HERDIES, érudit autant que modeste, qui a étudié les littératures de tous les peuples, de nous montrer que toute littérature nationale s'inspire du folklore national. Cette promenade rapide à travers les littératures anciennes et modernes nous donne bien cette impression et nous comprenons mieux, après cet exposé, que l'œuvre de De Coster ait été si discutée chez nous et qu'elle ait mis du temps avant d'être appréciée. Tandis que les uns l'admiraient parce que ses personnages reflétaient l'âme de notre peuple, que chacun s'y retrouvait un peu, se sentait chez lui, les autres, les intellectuels, contemporains de l'auteur, ignorèrent l'œuvre. Quant aux critiques, eux, nous n'ignorons pas qu'ils préfèrent généralement les œuvres inspirées par des idées plus générales, plus personnelles, moins anecdotiques, et que certains condamnent même les tendances nationales ou régionales dans la littérature. Leurs appréciations ne sont pas dépourvues de pertinence peut-être, mais l'œuvre de De Coster étant de l'ordre « national » nous avons à nous demander : est-elle folklorique ? Dans quelle mesure l'est-elle ? L'analyse de son œuvre confirme-t-elle la thèse présentée par Eugène Herdies dans ce premier article ?

* * *

Une œuvre littéraire n'est jamais entièrement d'imagination. Il y a toujours un fond emprunté ; ne fut-ce que les descriptions des endroits où les auteurs situent leurs sujets. Les types des personnages ont généralement été vus. Il y a toujours une « documentation ». Elle est parfois inconsciente, mais n'en est pas moins réelle.

L'œuvre de De Coster étant inspirée par des réalités du folklore national ; par des épisodes de notre histoire dont le peuple avait conservé le souvenir et qu'il avait accomodés à sa façon ; par des superstitions, des pratiques de démonologie et de sorcellerie auxquelles notre peuple a souvent encore recours ; par des facéties, des gaudrioles marquées de l'esprit particulier de notre peuple ; par des contes, des légendes, des anecdotes que l'on raconte encore chez nous, où elles ont, ici donné naissance à des pèlerinages, là inspiré des œuvres littéraires, théâtrales, picturales, sculpturales, nous avons à nous demander : où De Coster avait-il puisé sa documentation ?

De son aveu même, pour son ouvrage capital, dans une édition populaire de Thyl.

A qui aurions-nous pu nous adresser pour nous dire l'histoire de ces éditions populaires qui répandirent chez nous la légende d'Ulenspiegel, sinon à M. EMILE VAN HEURCK, le savant et consciencieux archéologue et folkloriste Anversois ?

Il nous a fait sur ce sujet une étude entièrement inédite. Que de renseignements nouveaux ne contient pas cet article ?

Plus personne à l'avenir ne pourra s'occuper des sources de l'Ulenspiegel de De Coster, sans avoir pris connaissance de l'étude de M. van Heurck.

* * *

Quand aux Légendes flamandes, toutes quatre sont inspirées par notre folklore, par des « histoires » que tous nous connaissons sans les avoir souvent apprises autrement que par la tradition orale. Les éléments qui les composent, nous sont si familiers que nous nous contenterons de leur consacrer une courte note de rappel de sources.

* * *

Très courte également, mais intéressante au point de vue documentaire la note que donne M. JEAN GESSLER : Charles De Coster dans les grandes littératures françaises (1).

*
* *

Les épisodes, les légendes et les superstitions qui fourmillent dans les travaux de notre auteur sont bien plus anciens que les premières éditions imprimées. Des sculptures et des peintures satiriques remontant jusqu'au XIV^e siècle et dues à des artisans belges, semblent bien inspirées par des exploits analogues à ceux de Thyl. On ne peut en déduire que ces épisodes se sont passés chez nous, que ces légendes sont nées de l'esprit de nos ancêtres et d'ici ont rayonné au dehors.

Mais la présence de ces sculptures n'atteste-t-elle pas que nos aïeux se racontaient déjà ces exploits ? Ces sculptures ne sont-elles pas comme autant d'arguments qui viennent affaiblir la thèse allemande, attribuant l'origine de Thyl à un farceur du XIV^e siècle originaire du Brunswick ? Nous avons trouvé dans les ouvrages de Louis Maeterlinck les matériaux nécessaires pour illustrer cette idée. Nous posons modestement ici la question. Elle est à sa place dans ce travail consacré à la recherche non seulement des matériaux dont De Coster s'est servi mais encore de tous ceux qui ont contribué à étayer la légende à travers les âges.

*
* *

*Avec cette note se termine la partie que nous appelons bibliographique et documentaire. M. HENRI BAYET a bien voulu pointer pour nous dans *Ulenspiegel* tous les faits relevant du Folklore. Nous avons fait parmi eux une sélection. Nous les avons groupés systématiquement, scientifiquement et nous les présentons les uns à la suite des autres avec de rares commentaires. Cette nomenclature n'est*

(1) C'est M. Jean Gessler qui nous a suggéré l'idée d'insérer dans notre revue une étude sur De Coster au point de vue folklorique. De cette suggestion est né tout le numéro. Nous le remercions et nos lecteurs l'en féliciteront.

pas fastidieuse à lire. Nous ne faisons d'ailleurs pas de littérature. Nous ne cherchons pas à plaire, mais à démontrer. Les procédés que nous employons relèvent plutôt de la science. Certains trouveront peut-être qu'il est barbare de disséquer ainsi un chef-d'œuvre, de le décarcasser. Notre tâche est de dégager les influences folkloriques dans l'œuvre étudiée. Quoi de plus logique que d'en extraire tout ce qui est folklorique, de le lancer d'une manière massive dans notre travail ?

Le lecteur emportera de cette lecture l'impression que les travaux de De Coster sont bien d'inspiration folklorique. Que resterait-il même si vous en retiriez le folklore ? Ce qui peut rester d'un beau palais dont vous auriez enlevé fondation et ossature. Il a bâti ses livres avec des faits folkloriques, des faits dont l'ancienneté se perd dans les profondeurs du passé, profondeurs si lointaines que nous devons pour la plupart d'entre eux perdre l'espoir d'en retrouver l'origine et l'explication.

*
* *

Chacun de ces faits pourrait faire l'objet d'une étude spéciale suivant les méthodes de travail chères aux folkloristes. Chacun pourrait être décrit, sa sphère d'expansion géographique pourrait être recherchée, les transformations qu'il a subies au cours du temps, les variations qu'y ont apportées les différents peuples pourraient être analysées. On pourrait essayer d'expliquer les besoins, les tendances psychologiques ou sociologiques qui ont assuré leur transmission, qui ont provoqué les altérations.

Bref chacun de ces faits pourrait fournir matière à tout un travail. Cette tâche nous ne pouvons songer à l'entreprendre, mais poursuivant notre but : dégager les influences folkloriques dans l'œuvre de De Coster, nous avons demandé à quelques spécialistes de choisir l'un ou l'autre fait ou groupe de faits et d'en présenter une analyse scientifique, folklorique. Cette analyse tend à établir que rien n'est laissé à la fantaisie dans le travail de l'écrivain, que toutes ses évocations d'ordre folklorique s'appuient sur des réalités.

*
* *

M. POL HERMANT, un fidèle collaborateur de notre revue, choisissant dans une légende flamande, celle de *Blanche, Claire et Candide*, un détail : la couleur purpurine d'un fil de soie, nous montre, en s'appuyant sur la riche documentation qu'il possède, combien chez tous les peuples nous retrouvons cette intervention du fil dans le folklore légendaire et la croyance aux influences magiques du rouge.

* * *

M. le Docteur TH. BEHAEGHEL s'est emparé des faits de sorcellerie et grâce à la profonde connaissance qu'il a de ces manifestations primitives de l'activité mentale des hommes, il a pu écrire un article remarquable caractérisant admirablement l'importance de la magie, de la démonologie et de la sorcellerie dans *Ulenspiegel*. Son étude n'est certes pas une des moins originales de ce volume.

* * *

M. JULES VANDEREUSE, à propos d'une phrase, d'une simple phrase, celle où il est dit que *Thyl* passant à Bruges, vit une femme portant au cou les pierres de justice a eu l'idée de reprendre une étude qu'il avait publiée antérieurement sur les pierres pénales et de la présenter complétée avec des éléments qu'il possédait et d'autres que nous avons réunis. Ce travail abondamment documenté contribue à montrer combien est tenace le souvenir de ce qui, il y a des siècles, faisait partie des institutions des peuples. La tradition nous en transmet encore le souvenir, ne fut-ce que par de simples proverbes et dictons dont nous nous servons toujours à bon escient mais sans en connaître le plus souvent l'origine.

* * *

M. JEAN GESSLER dont l'érudition est bien connue s'inspirant de la scène du mariage de *Thyl* et de *Nele* sous la potence, nous démontre qu'il ne s'agit pas d'une fantaisie de l'imagination, mais que jadis tel était bien l'usage admis. Thèse toute nouvelle, d'autant plus importante qu'elle réfute l'opinion d'auteurs célèbres qui ont accrédité l'idée d'une invention ne répondant à aucune réalité.

* * *

M. FRANS HENDRICKX défend enfin une idée audacieuse. Nous la livrons sans crainte à nos lecteurs car, en science, rien ne doit être rejeté a priori et les téméraires ont souvent fini par gagner des batailles.

Il pense que Pallieter, le héros de l'ouvrage flamand de Timmermans, est un émule d'Ulenspiegel et qu'il prendra une place analogue dans l'affection populaire, en pays flamand tout au moins. Cet ouvrage est bien écrit, bien conçu, mais, à notre avis nous pensons que le personnage ne vit pas comme celui de De Coster. Ce dernier sentait vraiment ce qu'il écrivait, tandis que chez Pallieter, on a l'impression que la joie du personnage est forcée. Spontanée chez l'un, elle manque un peu de naturel chez l'autre.

Toutefois cet article de M. Fr. Hendrickx, bien pensé, amène tout naturellement notre conclusion, c'est que le folklore est éternel. Il ne meurt pas, il sommeille parfois. Les découvertes scientifiques, les inventions techniques peuvent en modifiant les conditions de la vie, en laisser tomber des morceaux, la propagation de l'instruction peut provoquer l'abandon de certaines pratiques, l'oubli de certains usages, l'âme du peuple s'extériorise toujours et en leur donnant des formes appropriées va puiser dans le fond commun, universel et éternel, les éléments de perpétuelles résurrections.

* * *

A tous ces collaborateurs, savants et amis, nous exprimons nos remerciements. Ils ont fait œuvre instructive, utile et belle.

Comme nous et comme nos lecteurs, ils conviendront sans doute que leur travail gagne en charme grâce à la puissante et riche collaboration artistique que nous avons rencontrée. Eparpillés dans ces études savantes, les beaux dessins de MM. Jean et Jules-Marie Canneel, Cockx, Paul Collet, C. Counhaye, Damien, Flament, Langaskens, Henri Lemaire, Oleffe, E. Van Offel, Verburgh et Wéry y sèment de la beauté. Leur talent aura contribué à rendre plus agréable la lecture de ce livre érudit, à mettre en valeur, en évidence, le caractère empreint à la fois de mélancolie, de mysticisme, d'insouciance ou d'hilarante gaieté de nos aïeux, à donner du relief aux principaux personnages de De Coster.

A tous, nos félicitations et l'expression de notre reconnaissance.

A. MARINUS.

LES RAPPORTS DU FOLKLORE

ET DE LA

LITTÉRATURE

Avant de définir les rapports du folklore et de la littérature, il faudrait s'entendre sur la valeur exacte du mot folklore. Sans doute, l'étymologie n'est pas obscure, et le vocable dit tout ce qu'il veut dire : Folklore, science du peuple, science des traditions et coutumes populaires. Ensemble des traditions, des poèmes et des légendes populaires d'un pays, dit Larousse. « Mais, objectera-t-on, cette « définition a le défaut d'être trop générale, et d'accorder au « folklore une extension excessive. Elle ne s'appuie, que nous « sachions, sur l'autorité d'aucun congrès ». Evidemment, et j'ajouterai même ; tant mieux ! Le folklore n'est pas un ensemble de connaissances abstraites et fixes, mais une science variable qui a ses racines au cœur même de l'humanité, et qui est, pour tout dire, en perpétuel devenir.

Sans reculer démesurément les frontières du folklore, remarquons donc qu'il comporte les usages et coutumes, les mythes et les légendes qui sont formés des apports successifs des états d'âme populaires.

Cela étant admis, on peut dire que toute littérature nationale vraiment originale est issue du folklore. En effet, qu'est-ce qui constitue le caractère distinctif des Lettres d'un pays, sinon l'évolution linguistique, création proprement populaire issue des milieux régionaux variés ?

Sans doute, il est de grandes mais rares figures qui, par leur caractère universel ou leur inspiration individuelle paraissent (nous disons « paraissent » car une analyse approfondie de leur génie dissiperait certainement cette impression première) échapper à l'influence populaire et nationale. Mais généralement l'efflorescence d'une littérature nationale est marquée par des productions directement inspirées de la légende et du mythe, matières ductiles et souples aux ressources inépuisables, et rarement de l'histoire, dont le cadre trop rigide brise les ailes de l'imagination.

Nous n'aurons donc pas de peine à prouver la prépondérance du folklore dans la littérature et, par l'examen

des œuvres, à retrouver ses traces chez la plupart des grands écrivains de tous les temps.

Le littérature grecque, c'est presque un truisme que de le dire, est essentiellement mythique et légendaire et relève au premier chef du folklore. L'Odyssée d'Homère décrit en une succession de tableaux riches et variés les coutumes et les jeux populaires en honneur dans les diverses contrées de l'antiquité traversées par Ulysse. Les grands tragiques grecs, Eschyle, Sophocle, Euripide, la démonstration est superflue, nous renseignent sur les origines mythologiques et légendaires. Théocrite nous initie aux jeux floraux et rustiques, le *Roman de l'Ane* de Lucien de Samosate est une source inestimable de documents concernant les superstitions et la magie populaire en cours au II^e siècle.

La littérature romaine est moins féconde en documents folkloriques. Cependant, les *Métamorphoses d'Ovide* pour les croyances mythologiques, et le *Satiricon* de Pétrone pour les dictons et préceptes populaires sont à consulter. Toute la littérature du moyen âge avec ses fabliaux, ses mystères, ses histoires de géants, de fées et d'enchanteurs, ses chansons de trouvères, est par définition folklorique.

Si l'on en excepte Jean de La Fontaine et Perrault, le grand siècle de Louis XIV, décoratif et pompeux, trop occupé de la vie des salons et de la Cour, dédaignant ou ignorant plutôt la vie profonde du peuple, ne porte guère son attention sur les usages populaires.

Le XVIII^e siècle, sans s'être intéressé proprement au folklore, par son retour sincère à la nature et à la vie rustique, a préparé le grand mouvement littéraire folklorique du XIX^e siècle. Et nous avons alors successivement les *Natchez* de Chateaubriand, grande fresque harmonieuse et sublime qui fait prévoir Puvis et où revivent tous les usages et coutumes de la vie américaine primitive, le *Génie du Christianisme*, du même auteur, où sont consignées les vieilles coutumes religieuses, l'exquis *Trésor des fèves et Fleur des Pois* de Charles Nodier, la *Main Enchantée* de Gérard de Nerval, *Notre-Dame de Paris*, de Hugo, tableaux rembranesques éclaboussés de bitume, de feu et de sang, et sa *Cour des Miracles* aux hallucinantes scènes de pratiques magiques et de démonomanie.

Plus près de nous, enfin, les *Lettres de mon Moulin* de Daudet retracent en des pastels délicats et touchants les légendes du Midi.

Signalons encore les contes d'André Theuriet, les récits en prose rythmée de Paul Fort, *Si Peau d'Ane m'était conté...*

L'Allemagne se place au premier rang avec un fort contingent d'écrivains qui ont puisé leur inspiration dans les us et coutumes du terroir : Marlitt, dont les ouvrages évoquent le folklore forestier et champêtre de la Thuringe, Hoffman et ses contes d'un humour halluciné et tragique, Fritz Reuter dont les romans sont comme tissés d'une trame folklorique, Sudermann et ses *Feux de la Saint Jean*.

En Scandinavie, nous avons les Légendes de Selma Lagerlof (*Ingrid, Gösta Berling*) et les chansons du Vermeland du poète Feröding. La Russie nous a donné Pouchkine et Tourgueneff, et la Hollande Justus van Maurik, conteur des quartiers populaires grouillants d'Amsterdam.

*
*
*

Quand un peuple naît à la liberté, son émancipation politique est ordinairement couronnée par la floraison d'œuvres dégagées de l'influence étrangère, puisées aux sources mêmes de la race, à ses usages ancestraux, à ses épopées, à ses héros, en un mot à son folklore.

A cet égard, le réveil de la littérature nationale belge, après 1830 est éloquent. L'influence du folklore est surtout sensible dans les œuvres d'expression flamande. Depuis Conscience, dont les œuvres populaires doivent leurs plus belles inspirations au folklore, et qui nous a laissé des souvenirs de jeunesse au pays d'Anvers (scènes du Poesjennellenkelder notamment), jusqu'à nos jours, on peut dire que presque tous les écrivains d'Anvers et des deux Flandres ont puisé leur inspiration dans les usages populaires.

Les frères Snieders ont retracé des scènes du folklore campagnard, Ecrevisse dans ses *Bokkenrijders* s'est intéressé plus spécialement aux croyances et superstitions populaires, Styn Streuvels décrit les pratiques des sorcières, et *Kindeke Jesus in Vlaanderen* de Timmermans traite des légendes de l'Enfant divin répandues dans les Flandres.

Il n'est pas jusqu'aux récits populaires de Baekelandt qui, malgré leur valeur littéraire médiocre, soient des documents précieux pour le folkloriste flamand.

Bien que l'influence du folklore chez les auteurs belges d'expression française soit moins directe et moins générale, elle est cependant assez sensible. D'autres analyseront dans ce bulletin, l'œuvre de De Coster, considérée à la lumière du folklore, et diront que jamais peut-être la littérature et les coutumes populaires ne se sont aussi étroitement unies que dans *Ulenspiegel*. Soulignons combien le père de la littérature belge, Camille Lemonnier, sut incorporer le folklore à ses *Noëls flamands*. Les *Kermesses* d'Eekhoud, avec la description des jeux populaires, n'en sont pas exemptes. Emile Verhaeren a chanté dans ses poèmes les vieilles fêtes flamandes, et tout son œuvre est nourrie comme d'une moelle forte de coutumes flamandes, de scènes du terroir, de cabarets et d'intérieurs flamands. Quant à Eugène Demolder, tel Breughel, il a su adapter dans les *Contes d'Yperdamme* et dans le *Royaume du Grand Saint Nicolas*, et ce avec un tact exquis et une vraisemblance touchante dans l'anachronisme, les légendes galiléennes au décor flamand. Elskamp, dans ses poèmes de Montaigu, et Kinon dans ses chansons des petits pèlerins, ont exalté la poésie des pèlerinages, des drapelets et des chapelles. *Marionnettes rustiques, la Rose à la bouche* (Histoire de trois petits enfants), de Delattre, sont de délicats bijoux de la littérature folklorique. Les romans de Courouble fixent le souvenir des hilares coutumes de la bonace vie bruxelloise d'avant-guerre, et Garnir a campé de façon définitive les types populaires des petits métiers bruxellois qui bientôt auront complètement disparu. Il me reste encore à citer *Guidon d'Anderlecht*, et *l'Histoire de St-Dodon*, de Maurice des Ombiaux, les *Délices du Brabant*, de Sander Pierron, et combien d'autres encore que je me vois forcé de sacrifier, ce tableau menaçant de tourner en nomenclature.

* * *

Les écrivains français et même flamands actuels de Belgique, ceux du dernier « bateau », ayant délaissé pour la plupart les traditions et les aspirations de l'âme populaire et nationale, se sont privés volontairement d'un stimulant généreux.

Il est parmi eux beaucoup de talents singuliers épris de cosmopolitisme, d'orientalisme, pénétrés de scientisme, obsédés de « nouveautés » et non de modernisme réel, mais peu d'esprits originaux sains et vigoureux. Ces symptômes iront-ils en s'aggravant ? Nous ne le pensons pas. Déjà quelques écrivains du groupe « Renaissance d'Occident » s'orientent résolument vers la légende populaire, vers le folklore. Ces tentatives ne sont pas toujours heureuses. Qu'importe, d'autres feront mieux.

Et il ne faudrait pas s'étonner de voir la génération de demain, lasse d'émois compliqués et artificiels, dégoûtée de l'épilepsie des dancings et de la musique nègre, des hallucinations de la publicité lumineuse, fuir cette atmosphère raréfiée, rejeter les psychoses rares, ce lyrisme du « freudisme » aussi conventionnel que la « désespérance » des romantiques, et venir se rafraîchir dans les eaux salubres toujours jaillissantes et ravigourantes du folklore, pour y retrouver la sincérité primitive, le cœur d'enfant, le cœur vivant de la race.

EUGÈNE HERDIES.



THYL ULENSPIEGEL ET LAMMEN GOEDZAK

DANS LA

LITTÉRATURE ET L'IMAGERIE POPULAIRES.

Un savant allemand, J. M. Lappenberg, dans un ouvrage publié en 1854, sous le titre : *Dr Thomas Murners Ulenspiegel* — réimpression avec des notes historiques, critiques et bibliographiques d'une édition du livre populaire en haut-allemand imprimé en 1519 à Strasbourg, chez Johann Grüninger (1), avec une préface datée de 1500, — considère, après Jacques Thomasius, Thomas Murner, un moine franciscain, docteur en théologie, né à Ober-Ebenheim, près de Strasbourg, en 1475 et mort vers 1535, comme l'auteur du livre populaire. Ce Murner mena une vie aventureuse et on a même écrit, mais sans aucune preuve, qu'il était venu mourir dans les Pays-Bas. Lappenberg admet aussi qu'un aventurier du nom de Thyl Ulenspiegel, une sorte de bouffon grossier qui se plaisait à jouer des tours pendables aux paysans, aux prêtres et aux artisans, a vécu dans la basse Saxe dans la première moitié du XIV^e siècle.

Toutefois, l'opinion de J. M. Lappenberg sur l'identité de l'auteur de l'*Ulenspiegel*, acceptée d'abord par de nombreux savants, ne l'est plus maintenant. On admet aujourd'hui que le livre populaire n'est qu'une compilation, faite vers la fin du XV^e siècle en bas-allemand, de facéties plus ou moins grossières, anciennes et du temps, étrangères et nationales, répandues dans le monde des apprentis-compagnons, des marchands ambulants, des chemineaux et des aventuriers, rangées dans un ordre méthodique assez régulier. Toutes ces farces avaient eu pour héros, d'après le livre populaire, le fils d'un paysan de Kneitlingen, dans le duché de Brunswick, du nom de Dil Ulenspiegel, mort en 1350 à Mölln.

(1) En 1854, on ne connaissait pas d'édition allemande plus ancienne que celle de 1519. Depuis lors, on en a découvert une autre, parue aussi chez Grüninger mais en 1515. Cf. HEITZ UND RITTER. *Versuch einer Zusammenstellung der Deutschen Volksbücher*. Strassburg, 1924, p. 26.

La première rédaction, qui était peut-être rimée, en bas-allemand, fut mise vers 1500 en haut-allemand et augmentée de quelques facéties empruntées notamment aux fabliaux du Curé d'Amis et du Curé de Kalenberg. L'auteur de la première rédaction aussi bien que le traducteur en haut-allemand sont inconnus. Murner n'ayant écrit jusque vers 1500 qu'en latin, on ne peut le considérer ni comme étant l'auteur, ainsi que le fait un écrit satirique de 1520, ni même comme le traducteur du livre.

Le recueil des aventures singulières et plaisantes du héros populaire, éclos sur le sol allemand, se répandit de bonne heure à l'étranger. Il est probable que dans leur balles des marchands allemands en apportèrent les premiers exemplaires à Anvers car dès le début du XVI^e siècle, entre 1518 et 1520 (1), un imprimeur de la métropole, Michiel van Hoochstraten, en donnait une traduction flamande, avec 25 bois gravés spécialement pour l'ouvrage. Cette édition est moins complète que celle de Strasbourg (1519). On y a abrégé, fusionné ou supprimé maints chapitres. La maison Martinus Nyhoff, de La Haye, en a donné une édition facsimile en 1898. L'édition allemande de 1519 contient, comme la plupart des éditions postérieures, 96 chapitres. L'édition flamande de 1518-1520 montre à la fin du dernier chapitre une vignette, un hibou tenant entre ses serres un miroir, qui est une copie fidèle dans ses moindres détails de celle qu'on a à la fin du même chapitre de l'édition allemande de 1519. Les autres figures sont différentes.

Bien que dans le prologue qui accompagne cette traduction flamande l'éditeur se défende, comme son confrère allemand, de l'avoir publiée pour offenser en quoi que ce soit la religion, il y a conservé cependant aussi bien toutes les histoires bafouant le clergé que les drôleries les plus malpropres et les plus malodorantes.

(1) W. NYHOFF, dans sa Bibliographie néerlandaise 1500-1540, N° 2088, déclare que la date de c. 1512 attribuée par la maison Nyhoff à la traduction d'Anvers n'est pas exacte car l'adresse « In de Rape » n'apparaît sur les impressions de M. van Hoochstraten qu'à partir de 1518. D'autre part, la première édition en haut-allemand, sur laquelle est faite la traduction d'Anvers, n'a paru qu'en 1515.

Aussi, on ne s'étonnera pas qu'une édition du livre fût mise à l'index par Philippe II en 1570 (1) et que l'on en défendît la lecture dans les écoles et la vente dans les boutiques lorsque l'évêque Malderus, d'Anvers, chargea, en 1621, Maximilien van Eynatten, chanoine et écolâtre de Notre-Dame, censeur des livres, de procéder à une vérification des livres populaires et des livres d'école, qui contenaient « tant d'impuretés, de sorcellerie, de superstitions, d'erreurs dogmatiques, de manquements à la civilité, de faux miracles et d'histoires inventées ». Ulenspiegel, disait le censeur, « ne contient rien de bon et fourmille de saletés et d'inepties ».

Mais un livre aussi populaire parmi le peuple flamand que celui d'Ulenspiegel, dont les drôleries étaient dans toutes les bouches, ne pouvait pas tomber dans l'oubli. On en publia donc à Anvers, le grand centre pour l'impression des livres populaires flamands (2), nous pensons vers le milieu du XVII^e siècle, une édition expurgée, dont la lecture fut permise au peuple mais resta défendue dans les écoles. Cette édition expurgée contient un prologue dans lequel l'éditeur déclare qu'il a imprimé la vie merveilleuse et plaisante à la demande de quelques bons amis, qu'il n'a choisi que les plus décentes des farces du personnage et que même, pour que son ouvrage ne puisse être condamné, il a revu toutes les histoires dans lesquelles on bafouait, au grand scandale de la religion catholique, les membres du clergé. Chacun pourra donc le lire, sans arrière-pensée, les jeunes comme les vieux, les ecclésiastiques comme les laïques. L'éditeur met aussi le public en garde contre l'édition « scandaleuse » parue à Amsterdam, chez Broer Jansz (3), qui scandalise les bons catholiques, qu'on ne peut lire sans pécher, et lui

(1) Ulenspiegel apud Joannem van Ghele sine privilegio et anno. Philippi II, regis catholici edictum De Librorum prohibitorum Catalogo observando. Anvers, Plantin, 1570.

(2) Voir notre ouvrage : *Voyage autour de ma bibliothèque. Les livres populaires et les livres d'école flamands in 4^o*. Anvers, 1927.

(3) Ce réputé imprimeur se maria à Amsterdam, comme ouvrier typographe, en 1599 et y meurt en 1652. Il fut l'éditeur du premier journal hollandais et imprima maints livres populaires.

conseille de lire cette nouvelle édition anversoise (déezen nieuwen Antwerpschen druk), qui est très plaisante, agréable et récréative.

Il a paru en effet, vers le milieu du XVII^e siècle, une édition du livre populaire d'Ulenspiegel, sans année d'impression, avec l'adresse de Broer Jansz, imprimeur-éditeur à Amsterdam. Mais cette édition doit avoir été imprimée à Anvers, peut-être sous le manteau. Nous l'attribuons à cette dernière ville parce qu'elle contient quelques bois illustrant des éditions anversoises, notamment à la page 42 un bois gravé qui figure aussi à la page de titre d'un exemplaire du livre populaire de Jan van Parys, sorti à Anvers, vers 1660, des presses de Joris Willemsens (1). Le texte de cette édition d'Ulenspiegel ne diffère guère de celui publié à Anvers par Joseph de Cort, vers la fin du XVIII^e siècle. Mais l'exemplaire de Broer Jansz renferme encore trois chapitres, supprimés dans l'édition De Cort, irrévérencieux pour le clergé et des bois gravés assez libres, dont un représente un moine et une religieuse se caressant, sous l'œil bienveillant d'un hibou. On a donc pu le traiter de « scandaleux ». Mais, grâce à ces deux exemplaires, le faux Broer Jansz et celui de Jos. de Cort, nous connaissons à présent le contenu de l'édition expurgée. Le texte primitif a subi de profondes modifications. On a supprimé toutes les histoires dans lesquelles on maltraitait les membres du clergé, ajouté d'autres plus ou moins honnêtes et remanié entièrement la fin, qui a été plus ou moins moralisée. Si, dans les éditions non expurgées, on critique en ordre principal les mœurs du clergé, dans les nouvelles on s'en prend à la femme, cette autre moitié de nous-même, dont on blâme la légèreté et la coquetterie.

Nous résumons la dernière partie de l'ouvrage :

Ulenspiegel, après avoir failli être pendu à Lubeck, se rend à Hambourg et s'y engage comme matelot à bord

(1) Titre reproduit dans notre ouvrage : *Voyage autour de ma bibliothèque*. Anvers, 1927, p. 33. Épuisé. — Parmi les autres bois de rempli qu'on trouve dans cette édition d'Ulenspiegel, il y en a qui ont servi à l'illustration d'une édition anversoise de : *Het wonderlyck Schadt-Boeck der Historien*. Anvers, Gheleyn Janssens, 1608. Nous possédons d'autres ouvrages populaires imprimés à Anvers avec la fausse adresse de Broer Jansz.

d'un navire marchand, aborde en 1500 en Turquie où il assiste, à Ormus, à la rébellion et à la mort du fils du sultan. Il revient à Cadix, y dépense son argent, s'embarque de nouveau mais cette fois-ci à bord d'un navire de guerre portugais pour aller combattre le roi de Calicut (1506). Chargé d'un riche butin, il retourne à bord d'une frégate en Flandre où il débarque sain et sauf à Ostende. De là il se rend à Blankenberghe où il demeura quelque temps. Dans cette localité il surprend des voleurs qui pillaient l'argenterie de l'église, les arrête et les fait pendre. A Gand il a un long entretien avec son hôte sur les femmes coquettes, plus dangereuses que les catins. L'hôte définit ainsi une belle femme : Un aimable mensonge, un ciel pour les yeux, un purgatoire pour la bourse, un enfer pour l'âme, et un fardeau insupportable. De Gand, Ulenspiegel se rend en barge à Bruges. Mais l'inconduite des femmes de cette ville lui soulève le cœur et il la quitte trois semaines plus tard pour Damme.

La paisible tranquillité de cette localité et l'honnêteté de sa population lui plaisent au point qu'il décide d'y habiter jusqu'à sa mort. Quand il a dépensé, en s'amusant, presque tout son avoir, il devient colporteur. Avant de mourir, il se confesse et reçoit les derniers sacrements. Quand on descendit sa bière dans la fosse, la corde se brisa et on l'enterra debout. Ulenspiegel avait, par testament, partagé sa fortune en trois, une partie pour ses amis, une autre pour le Magistrat de Damme et la troisième pour le curé. Seulement, du coffre qui devait la contenir, lorsqu'on l'ouvrit un mois après son décès, on ne retira que des pierres. On voulut déterrer le fripon, pour l'enfouir sous la potence, mais son corps dégageait une telle odeur qu'on y renonça.

* * *

Il est probable que les imprimeurs d'Anvers ont publié aux XVI^e et XVII^e siècles de nombreuses éditions de ce livre populaire. Toutefois, quelques exemplaires seulement nous en sont parvenus. Lappenberg, dans son ouvrage, donne une importante bibliographie de l'Ulenspiegel et ne cite pas moins de 108 éditions (1). Pour Anvers, il ne

(1) Nous possédons plusieurs éditions de ce livre populaire inconnues à Lappenberg, entre autres une publiée à Paris en 1660, chez Pierre Clinchet.

mentionne cependant que trois éditions flamandes pour le XVI^e siècle ; celle de M. van Hoochstraten et deux autres, dont l'une a paru en 1575 chez Jan van Ghelen et l'autre en 1580 chez Jan van Ghelen de Jonghe. Mais on n'imprime pas seulement à Anvers que des éditions flamandes de l'ouvrage, on y publie aussi des éditions françaises et même une édition anglaise, toutes traduites sur le texte flamand. Une édition française y est imprimée en 1539, une édition anglaise vers 1519 chez Jan van Doesborch. Pour le XVII^e siècle et le suivant, Lappenberg ne mentionne qu'une seule édition, celle de J. H. Heyliger, parue, dit-il, en 1640. Or, comme il arrive souvent, l'auteur a pris la date d'approbation pour celle de l'impression. J. H. Heyliger est un imprimeur de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e, il est mort à Anvers le 25 mars 1825, à l'âge de 64 ans. Son édition d'Ulenspiegel doit probablement avoir paru entre 1780 et 1800. Deux éditions de Paris, imprimées en 1532, portent « nouvellement translate et corrige de Flamant en Francoys », et ne sont peut-être que des contrefaçons d'une édition française anversoise perdue. Ulenspiegel a été traduit de bonne heure dans d'autres langues, notamment en latin.

Comme la plupart des éditions françaises et anglaises portent que l'ouvrage a été traduit du flamand, on croit communément que le texte original est flamand. (1)

* * *

Dans une note destinée aux membres du jury du Concours quinquennal de littérature française, période de 1863-1867, de Coster déclare que sous le rapport légendaire il a eu pour guide unique la petite brochure flamande de la

(1) Autres éditions flamandes. Anvers : P. J. Rymers, vers 1770 (Dr G. J. Boekenooogen, Leyde) ; J. De Cort, vers 1780 (Em. H. van Heurck, Anvers) ; J. N. Vinck, vers 1800 (Musée Plantin, Anvers) ; J. Thys, 1829 (Em. H. v. H.) ; J. Thys, 1845 (idem).

Bruxelles : A. Loosfelt, vers 1885 (Encore dans la commerce).

Gand : Ph. et P. Gimblet, vers 1780 (cité par Vanderhaeghen, *Bibliographie gantoise*, N^o 5071, Biblioth. royale, Bruxelles) ; Veuve Jan Gimblet, vers 1800 (Vanderhaeghen, N^o 6762) ; J. Snoeck-Ducaju, éd. anc., papier vergé (G. J. Boekenooogen).

Roulers : De Seyn-Verhougstraete (1891).

La Bibliothèque de l'Université de Gand possède un exemplaire imprimé par J. H. Heyliger et M. Jules L'hermitte, d'Anvers, celui portant la fausse adresse de Broer Jansz.

collection Van Paemel, intitulée « Het aerdig leven van Thyl Ulenspiegel ». En effet, les épisodes principaux des chapitres VI, XIII, XVI, XIX, XXIV, XXXV, XXXIX, XLI, XLIII, XLVII, XLVIII, XLIX, LIII, LV, LVII, LIX et LX du premier livre de son ouvrage sont tirés respectivement des chapitres 1, 3, 2, 6, 4, 30, 9, 13, 8, 7, 23, 24, 26, 25, 16, 17 et 21 du livre populaire de cet éditeur.

Nous possédons trois éditions du livre d'Ulenspiegel publiées à Gand chez les Van Paemel. La première sort des presses de Léandre-Romain Van Paemel, les deux autres de son successeur, sa fille Isabelle-Caroline. Léandre mourut à Gand le 25 mai 1846, à l'âge de 68 ans et 9 mois. Pendant près de trente ans, il eut en Flandre le monopole de la bibliothèque bleue et des chansons populaires. Parmi ses clients, il ne comptait pas seulement les gens de la campagne mais encore des littérateurs et des étrangers de distinction. « On avait de la peine à persuader à Van Paemel que les collections de romans de chevalerie, de pièces de théâtre ou de chansons populaires, qu'on achetait chez lui, étaient destinées à la bibliothèque de Berlin, à celle du British Museum, à Londres, et même à celle du roi, à Paris. Ce typographe n'avait jamais eu de prétentions aussi élevées. » (1) Sa fille Isabelle-Caroline lui succéda et continua l'édition des livres populaires.

C'est donc dans un exemplaire sorti des presses d'Isabelle Van Paemel, exemplaire qu'il aurait trouvé dans l'atelier de son ami le peintre Adolphe Dillens, que Charles de Coster lut l'histoire d'Ulenspiegel. Il lui emprunte pour son roman historique près de vingt chapitres et ne dédaigne pas de suivre pas à pas son modèle quand il y trouve un récit sobre et net, ou un dialogue rapide, difficile à surpasser en concision et en vivacité. Mais presque toujours il entoure la traduction française d'embellissements et d'amplifications. (2) « Il anoblit, il magnifie, il idéalise ce luron trop souvent larron, ce paillard, ce mystificateur de bas étage, et tout en lui laissant sa verve, son espièglerie, il lui prête une âme généreuse et lyrique. Il hausse le ribaud, le mauvais

(1) C. P. Serrure, dans le *Bulletin du Bibliophile Belge*, 1848, p. 29.

(2) P. Hamelius. *La genèse de l'Ulenspiegel dans La Belgique artistique et littéraire*. Bruxelles, XII (1908), pp. 158-178.

garçon à la taille du patriote, le rimeur graveleux à celle du poète, le vagabond à celle du libérateur et du héros » (1). De Coster a remplacé les noms de villes et de villages allemands par des noms de localités flamandes.

L'édition de Léandre Van Paemel est du format in-16, compte 56 pages, 41 chapitres, est imprimé en caractères gothiques et ornée de 43 petites gravures sur bois. Ce sont pour la plupart les figures traditionnelles de l'ouvrage, qu'on a aussi dans les vieilles éditions françaises et qui remontent à un lointain prototype. L'illustration du chapitre 7 se compose de trois bois de rencontre, qui n'ont donc pas été gravés pour le livre populaire. On peut en dire autant du bois de la page 43. Le livre contient le prologue et le texte de l'édition expurgée ; dans le premier *Gendschen* remplace *Antwerpschen*. Ulenspiegel s'y rend de Bruges à Damme et meurt dans cette dernière localité. Cette édition n'est pas mentionnée par Vanderhaeghen dans sa *Bibliographie Gantoise* et nous n'en connaissons pas d'autre exemplaire que le nôtre.

I. C. Van Paemel habitait à Gand à la longue rue des Violettes, 23, à l'enseigne : *In den Naem van Maria* (2). Ses deux éditions d'Ulenspiegel ne sont pas une servile réimpression de celle de son père. Elles sont du format in-16, comptent 48 pages et seulement 40 chapitres, par suppression de celui où l'espiègle se rend par barge de Gand à Bruges.

(1) Extrait de la belle préface écrite par G. Eekhoud pour : Lode Monteyne, *Charles de Coster, de mensch en de kunstenaar*. Anvers, 1917.

(2) Nous devons à l'obligeance de notre confrère et ami, M. Paul Bergmans, bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, les renseignements inédits suivants sur Isabelle-Caroline van Paemel, tirés des registres de la population et de l'état-civil.

Isabelle-Caroline van Paemel, fille de Léandre-Romain et de Marie-Anne Scherre, naquit à Gand le 10 mars 1807, épousa en premières noces Isidore-Jean Hamilton, décédé le 8 août 1837 et en secondes, le 30 juin 1841, Pierre-Jacques De Ceuninck, né à Wevelghem et âgé de 49 ans. De Ceuninck est mort à Gand le 7 novembre 1868. Il était « imprimeur pensionné du chemin de fer de l'Etat ». Le mariage n'avait pas changé la raison sociale, qui resta Van Paemel jusqu'en 1870, pour devenir P. De Ceuninck en 1871. En 1880, Isabelle alla habiter 113, rue Longue, à Ledeberg, où elle est probablement décédée. A partir de 1871, l'imprimerie est au nom de son fils Henri-Polydore De Ceuninck, né à Gand le 29 juillet 1844. Celui-ci quitta cette ville le 27 août 1880 et alla s'installer à Molenbeek-Saint-Jean.

AERDIG LEVEN



Waer in verhaeld wordt, niet alleenlyk veel aerdige en kluchtige Poetsen en Boeveryen, maer ook besonderlyk zyne wonderlyke Aventuren, die hem gedurende zyn leven voorgevallen zyn, zoo in Belgie als in andere landen.

VERSIERD MET SCHOONE VERBEELDINGEN.



Gent,

BY I. C. VAN PAEMEL, LANGE VIOLETTSTRAET, 23.

In den Naem van Maria.

Page de titre des Aventures de Thyl Ulenspiegel,
édition I. C. van Paemel.

Elles sont imprimées en caractères romains et ne contiennent que 29 bois. Dans l'édition la plus ancienne, imprimée sur mauvais papier, le bois du chapitre où le drôle vend des graines prophétiques est remplacé par celui où il dispute avec les étudiants de l'université de Prague. Dans l'édition la moins ancienne ce bois est remplacé par celui qui a été gravé pour cet épisode et le bois où notre héros est caché dans la ruche à abeilles a fait place à une vulgaire ruche, symbole de l'industrie. Mais, chose singulière et digne de remarque, dans les deux éditions, contrairement à ce qu'on lit dans toutes celles qui reproduisent le texte expurgé et même dans celle publiée par son père, Ulenspiegel se rend de Gand à Mellen (Mölln ?), (1) y meurt et y est enterré. La plus récente des deux éditions est imprimée avec plus de soin que son aînée et sur papier satiné.

La collection G. J. Boekenoogen renferme cependant un exemplaire d'une édition d'Isabelle Van Paemel avec l'adresse I. Van Paemel, Violettestraet, N° 3, qui est plus ancienne et comprend comme celle de son père 56 (55) pages et 41 chapitres. Elle est imprimée en caractères romains et illustrée de 45 bois différents, dont six de rencontre, et de 8 petites vignettes comme remplissage. Les bois sont disposés autrement que dans les éditions décrites ci-dessus du même éditeur. Comme dans l'édition de Léandre Van Paemel, Ulenspiegel se rend de Bruges à Damme où il meurt et est enterré.

La maison Snoeck, de Gand, depuis sa fondation (1808) réimprime nos vieux livres populaires flamands. Et ce sont surtout ses éditions qui apprennent aujourd'hui à la population flamande les aventures singulières et plaisantes de notre héros et conservent son souvenir parmi le peuple des villes et des campagnes. Cependant, depuis plusieurs années — et nous pensons que nous sommes le premier à le signaler, le texte ancien est remplacé par une traduction de la fantaisie littéraire de Jos. Oct. Delepierre, illustrée avec quelques-unes des gravures d'après Lauters, qu'on a fait cliquer (2).

* * *

(1) Nous ferons toutefois remarquer qu'il existe un village du nom de Melle, situé sur la route de Gand à Alost.

(2) *Les Aventures de Tiel Ulenspiegel* par Delepierre, illustrées par Lauters. Bruxelles, 1840. Comme il ne s'agit pas d'une édition populaire, nous n'avons pas à en parler ici.

Les aventures de Thyl Ulenspiegel ont été portées au théâtre. J. F. Kimpe a publié à Gand, au commencement du XIX^e siècle, une comédie en vers, en trois actes, à 18 personnages, « *Vermaekelyke kluchte der bezonderste daeden van Uylspiegel. Eersten druk. Zeer curieus en aengenaem om lezen.* (1) C'est une brochure in-8^o, de 36 pages. On y a des épisodes tirés du livre populaire, dans l'ordre suivant : Comment la mère d'Ulenspiegel engage son fils à apprendre un métier. Comment Thyl trompe un boulanger et lui attrape plusieurs pains qu'il porte à sa mère. Comment il s'engage chez un cordonnier et gâte tout son cuir. Comment il mange pour de l'argent. Comment il vend à des juifs des graines prophétiques. Comment il se fait marchand de lunettes. Comment il se loue pour cuisinier. Comment il se fait passer pour médecin et traite un docteur. Comment il guérit tous les malades d'un hôpital.

La comédie est sans mérite littéraire, mais assez divertissante et comme le flamand, dans ses mots, y brave l'honnêteté, elle a dû certainement plaire à la partie peu cultivée de la population pour laquelle elle était écrite.

* *

Il n'est pas étonnant qu'on ait traité l'histoire d'Ulenspiegel dans l'imagerie populaire, au moins depuis le XVII^e siècle. Les espiègleries de Thyl étaient éminemment populaires et les livres qui les racontaient étaient abondamment illustrés. Aussi, le sujet de l'image populaire a été naturellement emprunté au livre populaire. On a même pu composer des images avec les propres bois du livre populaire, dont il y a aussi de nombreuses éditions hollandaises. Presque tous les imagiers hollandais ont imprimé l'image soit avec des bois de rencontre, soit avec des bois qu'ils faisaient graver.

Nous reproduisons une image d'Ulenspiegel, gravée et probablement aussi éditée par Jean-Christophe Jegher, d'Anvers (1618-1666). On y voit les illustrations du livre

(1) Coll. Em. H. van Heurck. La My der Ned. Letterk. à Leyde en possède un exemplaire imprimé à Ypres chez Th. F. Walwein, vers 1780 et M. G. J. Boekenoogen un autre sorti des mêmes presses mais portant l'adresse de Ph. Gimblet et frères, à Gand, où il était en vente.

populaire au XVII^e siècle et quelques tableaux supprimés dans les éditions postérieures d'Anvers. Des bois anversois de beaucoup plus anciens, ceux de l'Ulen Spiegel publié en 1575 par Jan van Ghelen, datant de la première moitié du XVI^e siècle, sont parvenus plus tard à des imprimeurs d'Amsterdam et ont passé alors dans l'imagerie populaire.

L'image de P. J. Brepols n'est pas une copie d'après une planche hollandaise. Elle concorde avec le texte des nouvelles éditions flamandes du livre populaire, revu, corrigé et expurgé de tous les tours pendables que le drôle joue aux prêtres. Le graveur a peut-être suivi, en les modernisant, les illustrations d'une édition anversoise de l'ouvrage car tous les tableaux de l'image, sauf peut-être le premier, se retrouvent parmi les bois, bien plus nombreux, du livre populaire anversois. Dans les anciennes éditions du livre populaire anversois, Thyl fait asseoir son hôtesse dans la cendre chaude du foyer (voir l'image de Jegher); dans les nouvelles il la jette dans les épines. Et c'est aussi ce dernier supplice qu'elle subit dans l'image de Brepols.

La maison Brepols & Dierckx Zoon, dans sa nouvelle série lithographique, a publié une autre planche d'Ulen Spiegel, imitant les images d'Epinal (n^o 7).

Glenisson et Beersmans, deux autres fabricants d'images de Turnhout, ont également publié les aventures de l'espiègle, respectivement sous les n^{os} 90 et 21. (1)

LAMMEN GOEDZAK.

Dans la monographie que nous avons consacrée avec le Dr G. J. Boekenoogen à l'histoire de l'imagerie populaire flamande, nous exalions le charme de la vieille image populaire, de ces images si naïves et si touchantes devant lesquelles nos populations avaient prié dans leur ferveur crédule; de ces images satiriques, légendaires ou d'aventures qui avaient été leurs premiers livres et avaient enchanté l'enfance du riche comme celle du pauvre. Leur dessin grossier et primitif, leur bariolage violent et fantastique, écrivions-

(1) D'après Van Heurck et Boekenoogen, *Histoire de l'Imagerie populaire flamande et de ses rapports avec les imageries étrangères*. Bruxelles, 1910.

nous alors, avaient un charme que n'ont plus les images d'aujourd'hui ; un charme et une beauté qu'on apprécierait seulement lorsque le cosmopolitisme aurait accompli son œuvre néfaste d'uniformisation. Ce temps de gloire est venu pour l'image populaire ancienne. Aujourd'hui, on vante sa beauté, son intérêt, sa séduction ; des monographies importantes sont consacrées à son histoire, à ses ateliers et à leurs productions et partout, dans la peinture aussi bien que dans la gravure, on se plait à ressusciter la naïveté de son dessin et l'éclat de son coloriage.

Mais l'imagerie n'a pas que charmé l'enfance et instruit nos populations ignorantes. Charles Potvin, dans la belle étude qu'il a consacrée à la mémoire de son ami Charles de Coster, au lendemain de la mort du grand écrivain, n'a-t-il pas affirmé que c'est à une de ces feuilles d'images flamandes que le génial auteur a emprunté un des héros de son livre épique, *La légende d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak* ? « Complétant l'ancien petit recueil de fabliaux qui porte le nom d'Uylenspiegel avec les feuilles peinturlurées représentant les aventures de Lamme Goetzak : la bibliothèque bleue avec les imageries d'enfant... » (1). On peut dire que non seulement Lammen Goedzak a passé tout entier dans l'œuvre immortelle du grand écrivain, mais que certains traits du caractère de Calleken, femme de Lamme, sont empruntés à la méchante Margot de notre image.

L'image de Lammen Goedzak est une variante brabançonne d'une feuille éminemment populaire connue sous le nom de Jan de Wasscher (Jean le Buandier, Jean fait tout), sujet exploité par tous les imagiers des Pays-Bas. En Belgique, on trouve Lammen Goedzak dans le fonds de Brepols (n° 13, voir reproduction, bois de la fin du XVIII^e siècle) et dans celui de Beersmans (n° 50). Dans les images hollandaises de Jan de Wasscher, on assiste à la vieille querelle entre mari et femme pour savoir qui portera la culotte. Seulement, dans la variante qui nous occupe, il n'y a pas de querelle, la soumission de l'homme aux volontés de sa femme est toute impulsive. Notre pitoyable héros, Lammen Goedzak (littéralement Sac à bonté ; le prénom

(1) *Revue de Belgique*, T. XXXIII, Bruxelles, 1879, p. 178. Voir aussi *Lettres à Elisa*, Bruxelles, 1894, p. 49.

donne un jeu de mots avec *lam*, agneau) abdique toute dignité virile et fait les plus basses besognes domestiques. Les rôles sont renversés, c'est le temps béni des femmes. Tandis que Margot, en compagnie de sa servante, mange, boit et prend du plaisir, son mari peine, balaie, écurie, prépare le dîner, soigne les enfants et file le lin. Quand Lammen meurt, la cruelle verse des larmes. Elle comprend enfin tout ce qu'elle vient de perdre.

Deux autres imagiers de Turnhout ont publié la feuille de Lammen Goedzak. L'édition de la maison Glenisson et Van Genechten, parue sous le n° 21, est une réplique assez fidèle mais modernisée, de l'image de Brepols. Elle a été gravée à Turnhout vers 1835. La maison Beersmans a réimprimé plus tard ces mêmes bois, sous le n° 50, en conservant l'ordre des tableaux et le texte des premiers éditeurs.

Un détail dans la planche de Brepols mérite d'être signalé. Avant le XIX^e siècle, la misère du laboureur et du peuple était telle que ces pauvres gens, pour ne pas user prématurément leur linge de corps, couchaient nus, comme au moyen âge. Aussi, dans l'image de Brepols, dont les bois datent du XVIII^e siècle, l'infortuné Lammen est jeté tout nu hors du lit. Au XIX^e siècle, au contraire, leur condition s'étant améliorée, la chemise de toile put être portée de jour et de nuit. Le graveur de Glenisson a donc pu rectifier ce détail et vêtir son Lammen d'une courte jaquette, qui a le double mérite de dissimuler l'inesthétique académie de son triste héros et de ne pas effaroucher la pudeur des enfants auxquels l'image était destinée.

Une farce de Corneille de Bie, de Lierre (1627-1708), traitant le même sujet, a pour titre : *Jan Goethals en Griet, zyn wyf*. Dans une chanson populaire flamande qui, avec des variantes, est fort répandue (Cf. Van Duyse, *Het oude Nederl. Lied*, n° 325 ; Van Vloten, *Baker- en Kinderrijmen*, 1874, p. 87 ; de Cock en Teirlinck, *Kinderspel en Kinderlust*, IV (1904) p. 252), on fait aussi l'éloge de l'homme complaisant qui remue la bouillie, berce l'enfant et laisse danser sa femme :

Dat is 'ne man,
'ne brave man.
'ne man van complaisansen :
Hy roert de pap, hy wiegt het kind
En hy laat zyn vrouwken dansen.

*
* *

Nous venons d'écrire que l'image de Lammen Goedzak n'est qu'une variante flamande de Jan de Wasscher, une image qui peut être considérée comme la plus estimée et la plus populaire des Pays-Bas. Elle y faisait partie du fonds de tous les imagiers. Il est d'autant plus nécessaire d'en dire quelques mots ici qu'il en existe plusieurs variantes dans l'imagerie belge. C'est, d'après notre monographie de l'imagerie populaire flamande, publiée en collaboration avec le Dr G. J. Boekenoogen, que nous allons le faire.

On a dans Jan de Wasscher un des thèmes favoris de l'imagerie populaire universelle, la Dispute de la culotte ou la vieille querelle domestique pour savoir qui aura la haute main dans la direction du ménage. Traitée dans les facéties du moyen âge, la Dispute de la Culotte apparaît déjà dans l'imagerie du XV^e siècle. Dans les Pays-Bas, le motif a pris un développement intéressant. L'imagerie hollandaise se plaît à produire des planches avec beaucoup de tableaux ; on a donc brodé sur le thème original, qui représentait seulement la bataille où la femme remporte victorieusement la culotte du mari, toute une histoire. L'imagerie du XVII^e siècle possède déjà trois types différents, dont le plus simple n'a que huit tableaux (voir Noman en Zoon, n^o 329, fin du XVIII^e siècle ; mais les bois, originaires d'Amsterdam, doivent dater de vers 1700). Une autre planche, dont les bois remontent au milieu du XVII^e siècle, compte 48 tableaux (voir Erven Ratelband en Bouwer, n^o 26). C'est ici qu'apparaît pour la première fois le nom que le peuple hollandais a donné au mari benêt : Jan de Wasscher, c'est-à-dire Jean le Buandier, parce qu'il est chargé de faire la lessive de la famille. Dans les derniers tableaux, Jean, après sa tâche quotidienne, peut fumer sa pipe et, enfin, se rendre au lit avec sa femme. Au XVII^e siècle aussi, les éditeurs d'Amsterdam créèrent un troisième type qui obtint un succès sans précédent. Il comprend vingt-quatre tableaux et donne un récit suivi des faits et gestes de Jean, commençant par son mariage et le repas des noces, auquel succède immédiatement le tableau représentant l'échange de la culotte contre le tablier. On voit comment Jean sert sa femme et s'acquitte des travaux domestiques jusqu'au treizième tableau, où le couple se rend la nuit en bateau au Volewyk, la contrée où les habitants d'Amsterdam vont cueillir les enfants dans les arbres. Jean accouche dans le tableau suivant. Puis le bon-

homme s'occupe de son enfant et l'image finit sur une discussion entre Jean et Marguerite au sujet de la carrière qu'embrassera leur fils. Les éditeurs du XVIII^e siècle et ceux du commencement du XIX^e, n'ont cessé d'en faire des copies, modernisées dans l'accoutrement des personnages mais identiques, comme sujet, aux images précédentes (voir Ww^e H. J. de Roode en Zoon, n^o 3).

Dès la fin du XVIII^e siècle, on s'appliqua à modifier les distiques peu honnêtes de ces planches, notamment ceux des tableaux où Jean est corrigé par sa femme de manière assez vive et où il aide son enfant à satisfaire un besoin naturel :

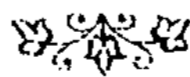
Jan die krijgt hier voor zijn gat,	Hier zit Jan al op zijn hakken,
Omdat het kind gehuyld had.	En hij laat zijn kindje kakken.

Quand, au début du XIX^e siècle, la société « Tot Nut van 't Algemeen » jugea nécessaire de remplacer les images d'enfant anciennes par d'autres, plus morales et plus instructives, elle publia aussi une édition expurgée de Jan de Wasscher, dans laquelle on expliqua, en remontant aux causes, les vicissitudes de ce triste ménage.

La planche de Brepols sur le même sujet est une copie fidèle, mais grossière, d'une image publiée vers 1830 par la maison Hoffers, de Rotterdam. Celle-ci, voulant tenir compte de la conception nouvelle du sujet, tout en gardant le côté piquant de l'ancienne image, combina les deux planches, emprunta à la nouvelle les tableaux consacrés à l'enfance du garçon-fille et de la fillette à penchants de garçon et garda pour le reste les tableaux de l'ancienne image, expurgée des scènes incriminées par les moralistes de l'époque. Dans une autre planche de Brepols, exposant le même sujet, les personnages sont devenus des singes.

On trouve des images de Jan de Wasscher dans le fonds de tous les imagiers de Turnhout.

EMILE H. VAN HEURCK.





Laplaisante histoire d'Uyl-Spieghel. Bois gravés par J. C. Jegher, né a Anvers en 1618, mort en 1666.

UILE-SPIEGEL.

THYL-CAPON.



Trij' kint van van de Wieg zijn (plien)
Mij tusscht niet zijn nekte Riken.
Etant jeune, à sa mère chère
Il fait voir, les précices de sa vie.



Een Ruiter vraagt den na de Baan,
Mij zeg: rijd daar de Ganten gaan.
Un Cavalier, un jour, demanda Thyl-capon
Le chemin, il lui dit: fais Monsieur en Dindon.



Hij en te Paard: de keint Vlieg
Beipot zijn' Vader achter den rug.
Ouvrière son Père, sur un Cheval,
Il rit & fait grand bacchant



Hij vraagt van elk een schoen, en vraagt
Dat ieder van het vegen raakt.
Il fait dire à trois garçons ou quatre
Un foulier, je sers le bon & les fait battre.



Quelk een Bakkers knegt het Hout,
Om dat zijn Moeder was in noot.
Un jour la mère était sans pain,
Il vole un Boulogne au chemin



De Dieven van 'een Me-korf waast
Trent onze Meise, schalk by 'haar.
Deux Voleurs emportant la Ruche,
Il s'y trouva de les épiche



Hij wil gaan vliegen: maar beipot
De dwaasheid van 't Auzhouwers rot.
Un jour il dit, je vais voler,
Mais il sut bien les tromper.



Hij word een Kok, zijn schikken aard
Befriegt den Huit-heer en zijn Meard.
En se fait un Marmiteux,
Il vole plus d'un Chapon.



Hij helpt in schijn, met eigen Drek,
Een kind's oog want men degen troek
Il parait un Enfant malade,
Mais avec sa propre cacode.



Word Bakkers knegt: maar schalk geboren,
Bij hij zijn Meesters Meel veeloren
Il se fait garçon Boulanger,
Mais à-propos fait toulter.



Hij doet duif een doditsapt heftan,
De Ziekte uit het Volkhuis gaan.
Surtout, c'est à il sur Malades,
Le feu d'ici prout la façade



Word Schilder... Doch geen Heelt men vied
Nog scheldt hij elk voor een legt kind.
Il veut peindre, mais plus tard
Au point il dit: fils de Cornard.



Wij sprekt Propheet, en dus gefelt,
Befriegt de Joten voot bun geld.
Des Juits il se dit le prophète;
Pour les Ecus il les embêde.



Word knegt van eenen Smid; maar first,
Hij vlugt, door 't aigebroken Dak
Ce méchant se fait Forgeron,
Par les toits il fut. Ah! le Capon.



Word een Schuennakers knegt, en thijd
He' Leer van een, tot 's Meesters spijt.
S'étant fait garçon Cordonnier,
Il coupe en p'tit un cuir entier.



Door 't geten van z'n eigen Drek,
Vlewin hij hier een Konigs Gek.
An Fou qui le cru Roi, bien vied
Il fait manger sa propre chûe.



Door zijne argelstigheid
Word hij hier van de galg bevruid.
Sa malicieuse confiance
Le have lui de la potence.



Word Snyder's knegt: wat zot gedagel
Hij werpt met Mawwen gantich den Nagel.
Etant Tailleur, ce nouveau fauche,
Toute la nuit jette des manches.



Een Waardin, 'ou haar kwaad spraken,
Geet hij in de Dommou Nekan.
Une Hétesse habillée le chagrine,
Il la pousse toute nue dans les épines.



Hij sterft, en door zijn Testament
Word nog zijn flus bedrog gehent.
Lorsqu'Uilen-Spiegel était mourant,
Par malice, il fit un Testament.

Uyt de fabryk van BREPOLS en DIERCKX. Zoön. N. 31.

Imagerie de Turnhout, vers 1840.

TYL UILENSPIEGEL

N. 7

UILENSPIEGEL



Wes Tyl gedoot werd, het zide milt hem in eenen
tyer valen, slecht voortechen
de bapine d'Uilenspiegel, en unvriene te riken toe-
ter duse en d'ang, mauske p'ezzo



Wespele te wren blyert, wero d'U p'etelen, de trok
de d'oren d'U de faren
Da te wola pendant qu'il durait dans une niche il
lia les volens par les cleevras



De wone d'Uilenspiegel den d'oren, en wero d'U d'oren
w'oren, d'U d'oren
Te wone w'oren d'U d'oren en d'oren qu'il te
d'U d'oren, d'U d'oren d'U d'oren



Als hij te wren d'U, d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Quas il wren d'U d'oren, d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



Wespele d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Il j'ait d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



D'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Il d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



D'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Il d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



D'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Il d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



Op de markt kocht hij al de meth en d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Au d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



Tege de kulp col was, besande d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Quas il d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



De gobelet d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Tege d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



D'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Il d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



De d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Il d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



D'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Il d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



Later, d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Il d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren



D'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren
Il d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren d'U d'oren
d'U d'oren d'U d'oren

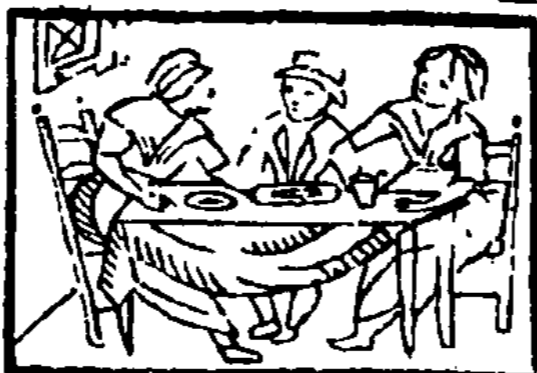
LAMMEN GOEDZAK.



LE BON GUILLAUME



Lammen vrijd en trouwt sijn Griet,
Maer en kend haar traken alst,
Guillaume se fait en Caprice
De Margot : sans connaître sa malice.



Men hoort de Bruiloft. Lammen spragt,
Terwijl sijn Grijete hartig siagt.
A la Noce Margot chante,
Par-à Guillaume elle contente.



Lammen, smorgens, vor zijn knus
Keert de Bruit zelt's voor sijn huis
Guillaume, pour la bienvenue,
Devant se porte balaye la rue.



Hij smeekt sijn Vrouw om op te staan,
En bied haar hier den Koffij aan.
Après l'ouvrage, le Béné,
Porte à sa Femme le Café.



Deur Grijete drukt en koertert haar
Maakt Lammen 't middag-eten klaar.
Pendant que Margot mange et boit,
Il fait la soupe, le mal-adrain!



Ja, Lammen ! kout maar, kumerad,
Terwijl sijn Vrouw te prooken gem.
Margot s'habille gaisement,
Il fouille le feu, en se courbant.



Dekt voor den noot de Tafel, niet !
Eerst aar twee uren boomt Margot.
Il met la nappé sur la Table,
Jusqu'à deux heures attend ce misérable.



De boose Prij die kijft nog stout,
Om dat het een reeds is dood.
Margot rentrant fait du tapage,
Parce qu'elle trouve un froid potage.



Deur het een, Lammen schikt,
't har sijn Vrouw de Koffij drukt.
Après-donc sa Femme boit
Un bon Café ; Guillaume le voit



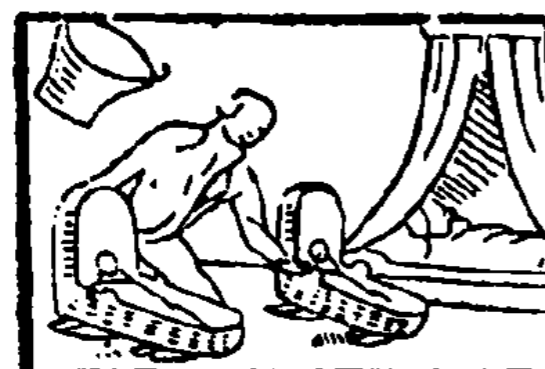
Lammen schurt hier de Margot,
Terwijl sijn Vrouw te lezen sit.
Margot s'adonne à la lecture,
Pendant ce temps Guillaume se cure.



Lammen spint eenen sijnen draad
Terwijl sijn Vrouw uit wandelen gaat.
Guillaume sje trismement
Margot s'habille gaisement.



Griet is twerig : heren Man
Vraagt, wat Lief ! wat let u dan,
Margot hat in trise mide
Et Guillaume se chagrine



Wet krijgt twee Kinderen, sonder Begen,
En Lammen Goedzak moet se wagen.
Margot accouche de deux Garçons,
Guillaume les berce, ah ! quel Lave !



Lammen wjcht de kinderdoeken
't Wjft wil haar vermaak maar soeken.
Margot lui dit son Camarade
Lave vne cette corde.



De Man, dat Vrouw en Man drinkt Wijn,
Maer met droog Brood te vreden sijn.
Servante et Maitresse vuident la Vin,
Guillaume se contente de Pain.



W verdorst ! wat helache kure !
Lammen moet het huis hier schuren.
Ventreblet et, le Goujon !
Guillaume lave la Malice



Lammen veegt sijn Kinderen gas
't geen Bloed ! verdragt gij dat ?
L'Enfant, fissent dans sa culotte
Le bba, Guillaume le décroite



Hij kum sijn Kinderen, terw' sijn Wjft
Zoekt buken 't huis haar sijnverrijf.
Quand Margot va voit sa Coude,
L'Enfant est pendé par son Père



Een Kind schreeuw ! Griet uit al haar magt
Werp bareu Max uit 't Bed bij Nagt.
Malincent crant, la mauvaise Mère
wens de Lit jete Guillaume par terra.



Lammen Rekt hier van verjiet
En nu weert sijn boose Griet.
Guillaume meurt ici de chagrin
De toot Béné c'est la vral Re.

Uyt de saluyk van BREPOLS en DIERCKX, Zoon:

N° 19.

Imagerie de Turnhout. Brepols N° 19. Bois de la fin du XVIII^e siècle, probablement gravés à Anvers.

Kinderen, 't gene gy hier ziet,

Is het Leven van Jan en Griet.

N^o. 319



Jan heeft liefje toe aan Griet, en is haar aan het toelief doen, ziet daar alzo opschijnen die, heeft om te loven te doen.



In el kon hier stude niet te hooren, heeft Jan het jawoord gegeven, dat met hem in 't vanen trouwen, waar over beiden sijn verhoort.



Jan komt met 't Stok om te Eeten, Griet die vast op van haar Stoel, daar op oort op had gezeten, en zwaait haar om groot geroep.



Jan zeld Griet wild overhande auygen, en siet de Schop van Kingla Hand, die met hem sijn krygen, want hand boved of de hand.



Maar siet in 't schiede te rik, dat sijn sijn sijn sijn, dat sijn sijn sijn sijn, dat sijn sijn sijn sijn.



Jan roept in sijn looch uittrekken, Griet siet door sijn in de hand, en siet 't hant sijn te gaken, en de voel sijn sijn sijn sijn.



Jan moet sijn spanen, Wieken, want Griet heeft hem overmunt, met een Heet ganc, of hem dringet, hoe onnoet die die Kamp.

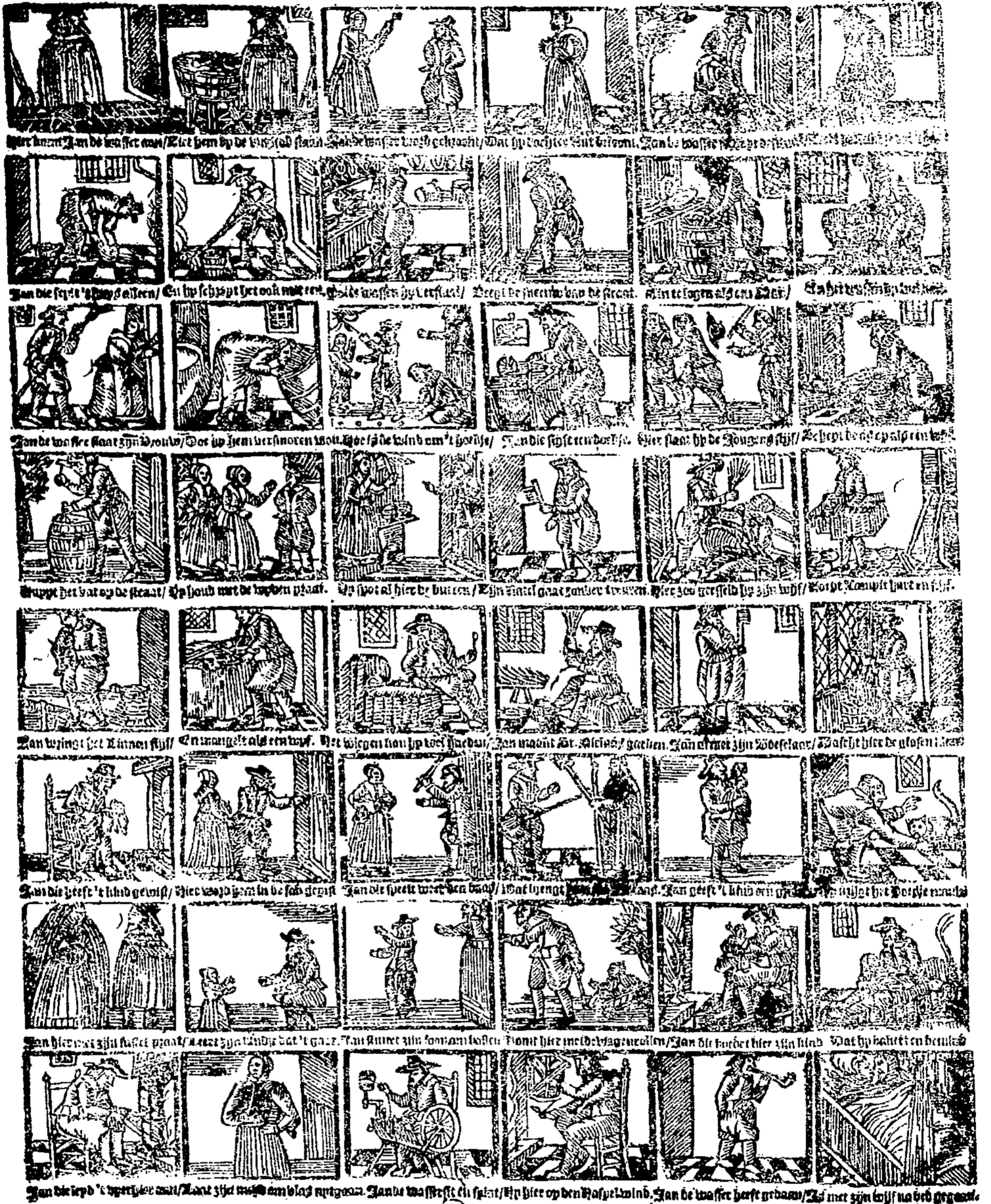


Griet komt Jan her weer bezoeken, en siet hem in de hand, die dat by hant sijn sijn sijn, die sijn sijn sijn sijn.

By J. NOLAN; Boekdruker te Z. Boedel.

Jan de Wasscher. Bois hollandais vers 1700, réimprimés à la fin du XVIII^e siècle.

Hier heeft de Hengst tot haer veriff // Van de Waffcher leuen en bedijff.



Amsterdam, by de Erven de Wed. J. RATELBAND, en J. BOUWER, op de Roze Gragt, Zuyd-zyde, in de Bybel-Druckerye.

Jan de Wasscher. Bois hollandais du milieu du XVII^e siècle, réimprimés à la fin du XVIII^e.

Wat hebt gij het Veden en Bedryf?

Dan Jan de Wascher met zyn Wyf.



Jan de Wascher die sal Croutwen/
Maar ik w'och het sel herna rouwen



Als het Croutwen is gedaan/
Sal men hier de Brulofst gaan



Jan en Oet die vyde vloer/
Sijlen Broek v'ry Debarreboer



Oet leed Jan de groot hant hooft/
En oek hier op het v'lyre sal hooft



Let op het Eeten dan wasch hond/
Jan en ander Druyge lood



Jan komt met het Eeten aan/
Oet zit en Jan moet staan



Als op Schyven moet hy oek/
Als hy het Eeten heeft gehoek



Op ziet ons Jan of 'e hem niet past/
Oec handig op de Wascher was



Jan was de gla en met de Spyn/
Wat de glazen v'lygen syn



Jan de wascher moet oek sch'obben/
Op heeft het water in een Tobben



Doe op V'lyen moet hy schoon/
Of slegen kragt hy voer yn loon



Om hy had gedaan met it'robben/
Kloekt hy staan oek de W'ng'robben



Jan en Oet die twee gelift/
Maar na de Doelwyl



Jan die is b' hier in de Kraant/
'e Heen zyn W'nd is aan gemaant



Jan die W'ker hier het kind/
Wat hy meer als sijn Oet'se mind



Jan die geeft het kindje pap/
Maar dat Bloedje gaut na hape



Jan die k'lyt hier voer sijn gat/
Wat dat y'k kind v'lyp'it gat



Jan die past nu oet op/
En hy spreid oek met de Sop



Jan die leed sijn W'nd hier loopen/
Op sal h'oen en W'pen koopren



Jan die gaat hier met s'zoons/
Zyn kindje kragt in 'e gloon



Doe ze Jan al op sijn hant/
En op loeg sijn W'nd'se mant



Het kindje dat woerd g'oor en f'oor/
Jan het voer sijn meeste f'oor



Om dat Jan dat heft g'daalt/
Oet hem met de s'zop h'ocet staalt



Jan en Oet die Disputeren/
Maar men het kind sal loeg h'eren

To Zaandam, by de Wed: H: J: de Rooz & Zoon, Boekdruckers aan de Westry by den Dam.

Jan de Wasscher. Bois hollandais de la fin du XVIII^e siècle, d'après un prototype du XVII^e siècle.

PROPOS LIMINAIRE.

Le « Tyl Ulenspiegel » et son Créateur dans les histoires de la littérature française.

« Je suis de ceux qui savent attendre ».
Ch. de Coster.

Il y a quelque trois ans paraissaient, presque simultanément, deux et même trois histoires illustrées de la littérature française.

Quelle est, dans ces publications grandioses, la part faite à Ch. de Coster et à son immortel chef-d'œuvre, dont la France ne possède pas l'égal ?

Si le nom de l'illustre romancier belge ne figure pas dans *l'Histoire des Lettres modernes*, écrite par Fort. Strowski pour la grande *Histoire de la Nation Française*, conçue et dirigée par Gabriel Hanotaux, c'est que son auteur ne pouvait pas sortir des limites géographiques que lui imposait le plan d'ensemble de cette entreprise monumentale (1).

Aucune restriction de ce genre n'était imposée à Gustave Lanson : en 1894, il publiait un « Manuel » qui connut de nombreuses éditions et dont le texte servit à la librairie Hachette pour lancer sa grande *Histoire illustrée de la littérature française*, dont l'illustration, abondante et soignée, choisie et commentée par des spécialistes, constitue l'attrait principal (2). Si, au livre IV, nous y relevons quel-

(1) G. HANOTAUX, *Histoire de la Nation Française*. T. XIII : *Histoire des lettres, de Ronsard à nos jours*, par F. Strowski. Paris, Plon, s. d.

(2) En terminant la préface de leur *Histoire illustrée*, les éditeurs remercient MM. Vic et Marchesné, de la Bibliothèque Nationale, « qui ont bien voulu se charger de réunir et de commenter, avec une rare souci de beauté et d'érudition, la magnifique illustration qui entoure cette histoire de M. Lanson ». Il y aurait plus d'une remarque critique à faire, surtout au point de vue paléographique, au sujet du commentaire prémentionné. En voici une, d'intérêt folklorique. P. 157 est reproduit la célèbre miniature de Jean Fouquet, représentant le *Martyre de sainte Apolline*, commentée ainsi : « On voit ici la représentation d'un mystère. Les bourreaux de la Sainte ont joué avec tant de réalisme que l'un d'eux a fait crever ses chausses »... Or, l'homme aux chausses crevées n'est pas un bourreau, mais le *fou* ou *bouffon*, reconnaissable à son chaperon et à sa marotte. Cf. E. MALE, *L'Art religieux de la fin du moyen âge*, p. 67

ques noms belges, tels que ceux de Rodenbach, Verhaeren et Maeterlinck, on constatera avec stupéfaction, en consultant l' *Index Alphabétique*, que le nom de Ch. de Coster n'est pas même cité dans cet ouvrage volumineux.

Cet oubli, qui est une injustice, a été heureusement réparé dans la belle *Histoire de la littérature française illustrée*, publiée par la librairie Larousse, sous la direction de J. Bédier et P. Hazard, qui se sont assurés le concours d'un grand nombre de spécialistes éminents. Parmi eux, nous relevons le nom de M. Gustave Charlier, professeur à l'Université de Bruxelles. C'est à lui que nous devons la page consacrée à Ch. de Coster et son œuvre.

Après une notice bio-bibliographique, le savant professeur analyse le chef-d'œuvre de Ch. de Coster, « ce beau livre [qui] peut se définir, en gros, une épopée heroï-comique du peuple flamand », et dont le héros, « qui n'était dans la tradition qu'un farceur médiocre et grossier », est devenu, grâce à de Coster, « un grand cœur, un esprit ferme et avisé et surtout un patriote ardent », car « un haut idéal anime ce plaisant compagnon et le hausse jusqu'à l'héroïsme » (1). Et M. Charlier reproduit alors un fragment de ce chapitre délicieux « où l'idylle s'évoque avec la grâce naïve des vieilles estampes et qui débute par cette phrase d'une ravissante simplicité :

« *Mais Ulenspiegel et Nele s'aimaient d'amour* » (2). Pourquoi faut-il que cet extrait soit suivi et terni par le jugement d'Octave Pirmez, lettré trop délicat pour goûter

(Paris, 1922) : « On se croirait à Tours, un jour de fête : les échafauds sont dressés et portent le ciel, la terre et l'enfer ; spectateurs, musiciens, diables, tyrans, *bouffon*, chacun est à son poste ».

(1) Dans J. BÉDIER et P. HAZARD, *Histoire de la littérature française illustrée*, II p. 319. Paris, Larousse, 1924. — Tous les admirateurs de Ch. de Coster seront reconnaissants à M. Charlier des accents noblement émus qu'il a su trouver pour glorifier « notre bible nationale » et l'impérissable héros, incarnation de cet idéal de liberté qui anime tous les Belges.

(2) Livre I, chap. XXXI. — Il y a vingt ans, lors d'une conférence de M. Wilmotte à Hasselt, j'ai entendu lire cette page si tendre par M^{me} Derboven-Derboven, du Théâtre Royal du Parc. Cette année, lors de la conférence organisée par le Cercle Artistique *Ars Proba* en l'honneur de Ch. de Coster et de son dernier illustrateur, Maurice Langaskens, la même page a été lue — avec quel art et quel sentiment exquis — par ma gracieuse ex-élève, M^{elle} Cl. Olyff. Sous l'impression inoubliable de cette

pleinement, dans toute sa splendeur rubénienne, l'œuvre gigantesque de Ch. de Coster, où Pirmez, cet aristocrate de l'esprit, ne trouvait « rien de beau ni de sentimental ; on ne cesse d'y boire et d'y manger (1). Un effroyable monument gothique, où la musique, l'encens, l'idéal sont absents. C'est la populace qui l'emplit ».

Quelle contradiction entre ce jugement et l'appréciation enthousiaste qui précède, illustrée par la page exquisite qui les sépare à peine. Pour la souligner davantage, je veux reproduire à mon tour un extrait qui constitue une admirable glorification de l'amour conjugal, tout imprégné d'affection réciproque et de profonde sympathie.

« On appelait à Damme le père d'Ulenspiegel Claes « le *Kooldraeger* ou charbonnier... Il était petit, carré, fort « et de face joyeuse.... Soetkin, femme de Claes, était une « bonne commère, matinale comme l'aube et diligente comme « la fourmi.

« Elle et Claes labouraient à deux leur champ et « s'attelaient comme bœufs à la charrue. Pénible en était le « traînement, mais plus pénible encore celui de la herse, « lorsque le champêtre engin devait, de ses dents de bois, « déchirer la terre dure. Ils le faisaient toutefois, le cœur « gai, en chantant quelque ballade.

« *Et la terre avait beau être dure ; en vain le soleil* « *dardait sur eux ses plus chauds rayons : en vain aussi,* « *traînant la herse, ployant les genoux, devaient-ils faire* « *des reins cruel effort : s'ils s'arrêtaient et que Soetkin* « *tournât vers Claes son doux visage, et que Claes baisât ce* « *miroir d'âme tendre, ils oubliaient la grande fatigue ».*

Ce passage émouvant du Tyl Ulenspiegel — que le solitaire d'Acoz n'a pas lu et dont il ne pouvait d'ailleurs pas pénétrer toute la grandiose beauté — a inspiré à Maurice Langaskens une de ses merveilleuses estampes,

double lecture, je pourrais m'écrier, comme Eugène Fromentin devant la *Communion de saint François* de Rubens : « Je vous jure que c'est inexprimablement beau ».

(1). Cf. M. WILMOTTE, *La culture française en Belgique*, p. 315-16, où l'on retrouve un jugement analogue. L'érudit critique admettra que son appréciation excessive ne peut être partagée par un flamand, épris jusqu'à l'idolâtrie de Breughel l'Ancien et de Jordaens, et de tous ces vieux maîtres chantés par Verhaeren, parce qu'ils

« Campaient gaillardement leurs chevalets flamands,
Et faisaient des chefs-d'œuvre entre deux beuveries ».

créées pour glorifier de Coster et son chef-d'œuvre. Nous sommes heureux d'en donner ici la reproduction. Estampe et extrait se commentent admirablement l'un l'autre (1).

Dans la publication de Larousse est reproduite une des eaux-fortes de Rops, à savoir son « Buveur », avec cette souscription :

« Ulenspiegel. — Frontispice de Félicien Rops ».

En réalité, il n'y a pas de frontispice véritable, dans cette édition de 1867. Le véritable frontispice figure dans la réimpression de 1869, comme première des trente-deux estampes qui illustrent cette magnifique publication, très recherchée de nos jours. Si j'annote ce détail, ce n'est pas pour signaler une erreur, d'ailleurs sans importance, mais c'est pour rappeler le véritable frontispice, dessiné par A. Hubert, et pouvoir reproduire, dans notre publication consacrée à la gloire de Ch. de Coster, cette admirable composition, dont on chercherait en vain l'équivalent parmi les nombreux frontispices, romantiques et autres, reproduits à profusion dans les deux ouvrages dont nous venons de parler dans cette trop longue notice liminaire (2).

JEAN GESSLER.
Hasselt.

(1) Qu'il me soit permis de dresser ici la liste des différentes éditions illustrées du *Tyl Ulenspiegel*, ne fût-ce que pour rendre hommage aux artistes belges qui ont contribué à la gloire de Ch. de Coster en illustrant son chef-d'œuvre.

I. 1867 et 1869. (Bruxelles, Lacroix, Verboeckhoven et Cie), ill. par FÉL. ROPS, CH. DE GROUX, L. ARTAN, H. BOULENGER, AD. DILLENS, H. SCHAEFELS, A. DANSE, EUG. SMITS, etc.

II. 1913 (Bruxelles, Lamertin), ill. par AM. LYNEN.

III. 1914 (Anvers, Nederl. Boekhandel), trad. de R. Delbecq, ill. par J. GONDRY.

IV. 1922 (Bruxelles, Sand, et Paris, Crès), ill. par J. DE BRUYCKER.

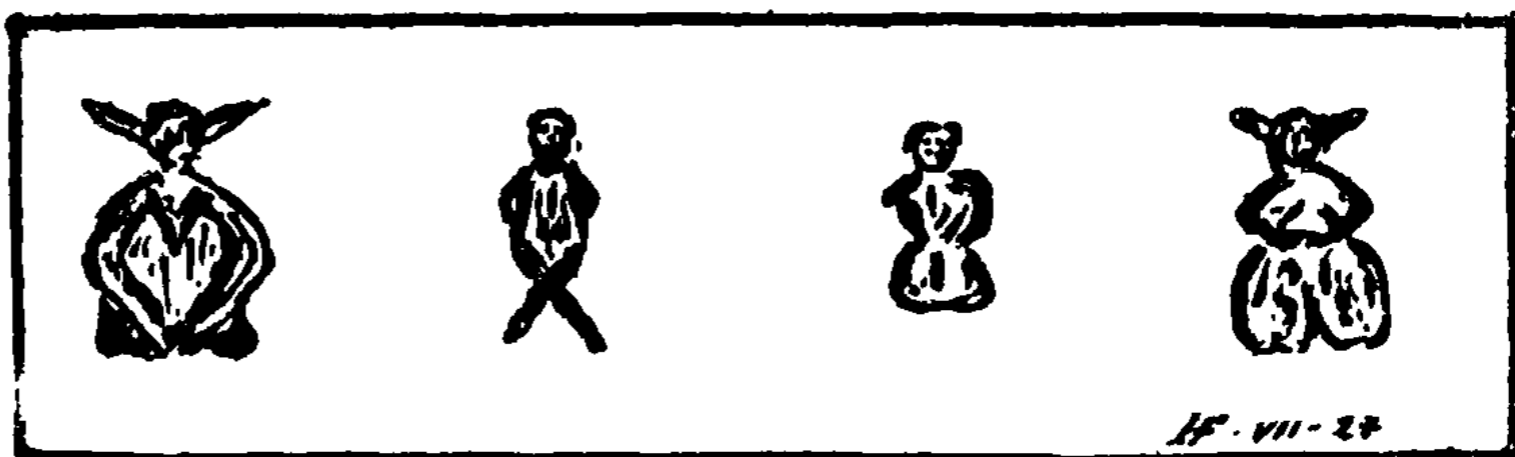
V. 1924 (Bruxelles, Lebègue), ill. par M. LANGASKENS.

(2) Sans vouloir énumérer ici les nombreuses monographies consacrées à Ch. de Coster, disons cependant que nos manuels d'histoire de la littérature belge d'expression française, quelle que soit leur étendue, ont accordé au créateur de *Tyl* la place d'honneur qui lui revient. Citons par ordre chronologique :

H. LIEBRECHT, *Hist. de la littér. belge d'expression française*, p. 216-26. Bruxelles, 1909.

J. CHOT et R. DETHIER, *Hist. des lettres françaises de Belgique*, p. 87-111. Charleroi, 1910.

L. GOEMANS et L. DEMEUR, *La littér. française en Belgique*, p. 24-25. Paris, s. d.



THYL ULENSPIEGEL

DANS LA

SCULPTURE SATIRIQUE.

On a fort discuté pour savoir quelle était l'origine de Thyl Ulenspiegel. Il est, jusqu'à présent, démontré que le premier ouvrage populaire imprimé narrant ces exploits est allemand. Des éditions diverses, remaniées, arrangées, censurées sont venues jusqu'à nous et l'imagerie s'est emparée du sujet. Nous avons eu de bonne heure en Belgique des éditions et des images et il est non moins établi que De Coster s'est inspiré de ces petits opuscules pour écrire son grand ouvrage.

Mais, d'où venaient les épisodes qui ont donné naissance à la légende ? On a essayé de démontrer que c'était le récit des exploits d'un jeune allemand ayant vécu au XIV^e siècle.

Nous en doutons.

Nous croyons bien plutôt nous trouver ici en présence d'un processus identique à celui que l'on rencontre dans beaucoup d'autres légendes, non seulement européennes ou asiatiques, mais même dans des légendes des tribus africaines et des anciennes civilisations américaines.

Des faits isolés, venus souvent on ne sait d'où, répondant à des réalités ou jaillis de l'imagination, après avoir été longtemps transmis par la tradition orale, finissent par être rassemblés et attribués à un seul personnage ou à un groupe de personnages ; un cycle légendaire se forme. Suivant les événements ou l'évolution des concepts, on y ajoute, on en retranche ou on transforme le récit.

Il est bien probable que les exploits de Thyl sont eux aussi des épisodes, des farces, des aventures, qui pendant longtemps coururent le monde, transportés par des marchands, des soldats, des pèlerins et qu'un jour vint, avant même l'imprimerie, ou l'idée naquit dans un cerveau — un cerveau allemand sans doute — de les réunir, en une seule histoire, puis, plus tard, on les imprima.

Il semble en tout cas indubitable que beaucoup de ces exploits étaient connus en Belgique longtemps avant que l'imprimerie se soit chargé d'en perpétuer le souvenir, de substituer une transmission écrite à une transmission orale.

Ne retrouvons-nous pas en Belgique sur des peintures ou des sculptures des XIV^e et XV^e siècles, des scènes, des satires, des farces qui semblent comme autant d'illustrations d'exploits analogues et parfois identiques à ceux que nous rencontrons dans les éditions populaires d'Ulenspiegel ?

N'est-ce pas un indice certain qu'à ces siècles lointains, bien antérieurs à la légende écrite, ces aventures baroques ou fantastiques étaient connues chez nous, faisaient la joie de nos pères ? Qu'elles y étaient connues en tous cas au moins à la même époque que celle où les critiques allemands font vivre le héros.

Ne fallait-il pas qu'elles soient répandues pour que les artisans de l'époque songeassent à les tracer au pinceau ou à les buriner dans le bois ou la pierre ?

Peintes ou sculptées, ces scènes n'ont-elles pas contribué autant que l'imprimerie à en conserver la tradition ? Mieux que l'imprimerie même, dans un certain sens, car celle-ci permet que des changements y soient apportés dans les éditions successives tandis que la peinture et la sculpture, en fixant, en matérialisant une idée, une conception, une tradition contribuent bien mieux à en assurer la conservation, la transmission exacte et rendent plus difficiles les altérations. Elles restent en tous cas comme autant de témoignages de ce qu'était jadis la tradition, autant de témoignages de son ancienneté.

Discrètement, sans que pendant des siècles on ait jamais songé à les observer, à les étudier, à les confronter, la pierre, le bois, le plomb, peut-être la toile, la dentelle et la tapisserie, tantôt dans nos monuments civils ou religieux, tantôt dans les habitations particulières, conservaient ici et là comme autant d'illustrations immortelles de ces scènes

hilarantes. Aux toits de nos temples ou de nos hôtels de ville, aux poutres des plafonds, aux stalles ou aux confessionaux de nos cathédrales ou de nos abbayes, aux linteaux des portes ou des fenêtres, c'est par centaines que l'on a relevé aujourd'hui des traces qui sont là, reflets des mœurs de nos ancêtres et de leur caractère. Nous n'en comprenons plus toujours la portée, ni le charme, ou l'esprit. Souvent elles nous apparaissent bien déplacées, bien irrévérencieuses à l'égard des autorités civiles ou religieuses, des évêques et des princes mêmes. Mais les mœurs étaient autres : des actes, qui nous semblent actuellement incongrus, étaient, si truculents soient-ils, parfaitement reçus par le bon ton, en harmonie avec le savoir vivre de ces époques. L'étude qui est faite plus loin de certains épisodes montre que parfois ils répondaient à des institutions. N'admettait-on pas aussi que des scènes bien audacieuses se jouent au pied des autels ? Nul n'y voyait de mal.

*
* *
*

« Une histoire générale de la caricature dans ses rapports avec les faits politiques et religieux, graves ou frivoles, relatifs à l'esprit national ou à la mode, qui ont agité l'humanité, est une œuvre glorieuse et importante, digne de tenter les historiens » (1). C'est Baudelaire, l'auteur de ces paroles, qui le premier eut l'idée qu'on devrait étudier méthodiquement les œuvres drolatiques des artistes et artisans primitifs et de les comparer avec les mœurs et les coutumes de leurs contemporains.

En Belgique, l'inventaire de ces œuvres d'art satiriques a été fait par Louis Maeterlinck, conservateur défunt du Musée de Gand.

Dans ses deux grands ouvrages : *Le genre satirique, fantastique et licencieux dans la Peinture et dans la Sculpture flamande et wallonne*, il a entrepris une étude détaillée des œuvres humoristiques et irrévérencieuses.

La série de scènes sculptées que nous reproduisons à l'appui de notre thèse est empruntée à ses travaux.

(1) CHARLES BAUDELAIRE. *Curiosités esthétiques*. Calman Levy. Paris 1885.

Nous ne pouvions pas essayer de démêler les influences folkloriques dans la légende d'Ulenspiegel et dans l'œuvre de De Coster sans signaler cette source importante de documents.

Le seul but que nous avons poursuivi en donnant cette notice est de poser ces questions que d'autres, sans doute, se chargeront d'élucider : si l'origine de la légende écrite est allemande, la légende elle-même n'est-elle pas un tissu d'épisodes divers juxtaposés et attribués ensuite à un personnage unique ? La réponse à cette question est plus que vraisemblablement affirmative.

Quelle est l'origine de ces épisodes ? Ne se trouve-t-on pas en présence de récits et de farces ayant revêtu un caractère d'universalisme — comme la plupart des récits licencieux — longtemps avant d'être imprimés ? Dès lors ces exploits étaient connus en Belgique des siècles avant que s'en empara un éditeur ; les peintures et surtout les sculptures en témoignent.

Nous ne disons pas que De Coster s'en est inspiré, bien que cependant on sait qu'à l'instigation de Rops et de Dillens il a observé minutieusement les petits maîtres de la peinture du XVI^e siècle. C'est grâce à eux qu'il est parvenu en partie à donner du milieu, où se meuvent ses personnages, des descriptions si réelles. Mais notre but n'est pas de faire de la critique littéraire ; nous cherchons à dégager les manifestations folkloriques dont son œuvre est parsemée, à en rechercher les origines, les survivances.

Dans l'enchevêtrement des avatars subis par la légende de Thyl et par les Légendes Flamandes depuis le moment lointain où chacun des épisodes a germé dans un cerveau humain, jusqu'à nos jours où un littérateur les fit sortir du domaine de la fantaisie, du conte, de la tradition, du folklore, pour les faire entrer dans celui de la littérature, plusieurs de ces épisodes, au cours de leur histoire, ont eu les honneurs de la sculpture et de la peinture. On ne peut ouvrir un dossier consacré à l'analyse de ces exploits, de leur évolution, sans y faire entrer ces œuvres d'artisan. C'est simplement ce que nous avons voulu faire.

ALBERT MARINUS.



MISÉRICORDE DE DIEST (XV^e)

Une pomme pour la soif. Proverbe flamand.

« Ulenspiegel croquant gaiement des pommes volées dont il porte un panier plein à Nele, sa plantureuse compagne ». (L. Maeterlinck).



MISÉRICORDE DE DIEST (XV^e)

Satire d'un fou tenant d'une main sa marotte, de l'autre la pierre de folle.

Combien de fois dans Thyl n'est-il pas fait allusion aux pierres de sang, pierres noires qui guérissent les maladies, pierres du diable, toutes superstitions auxquelles croyaient nos ancêtres. Et aujourd'hui n'y-a-il plus personne qui y croit ?



MISÉRICORDE D'AERSCHOT (XV^e)

Une sorcière avec le démon.

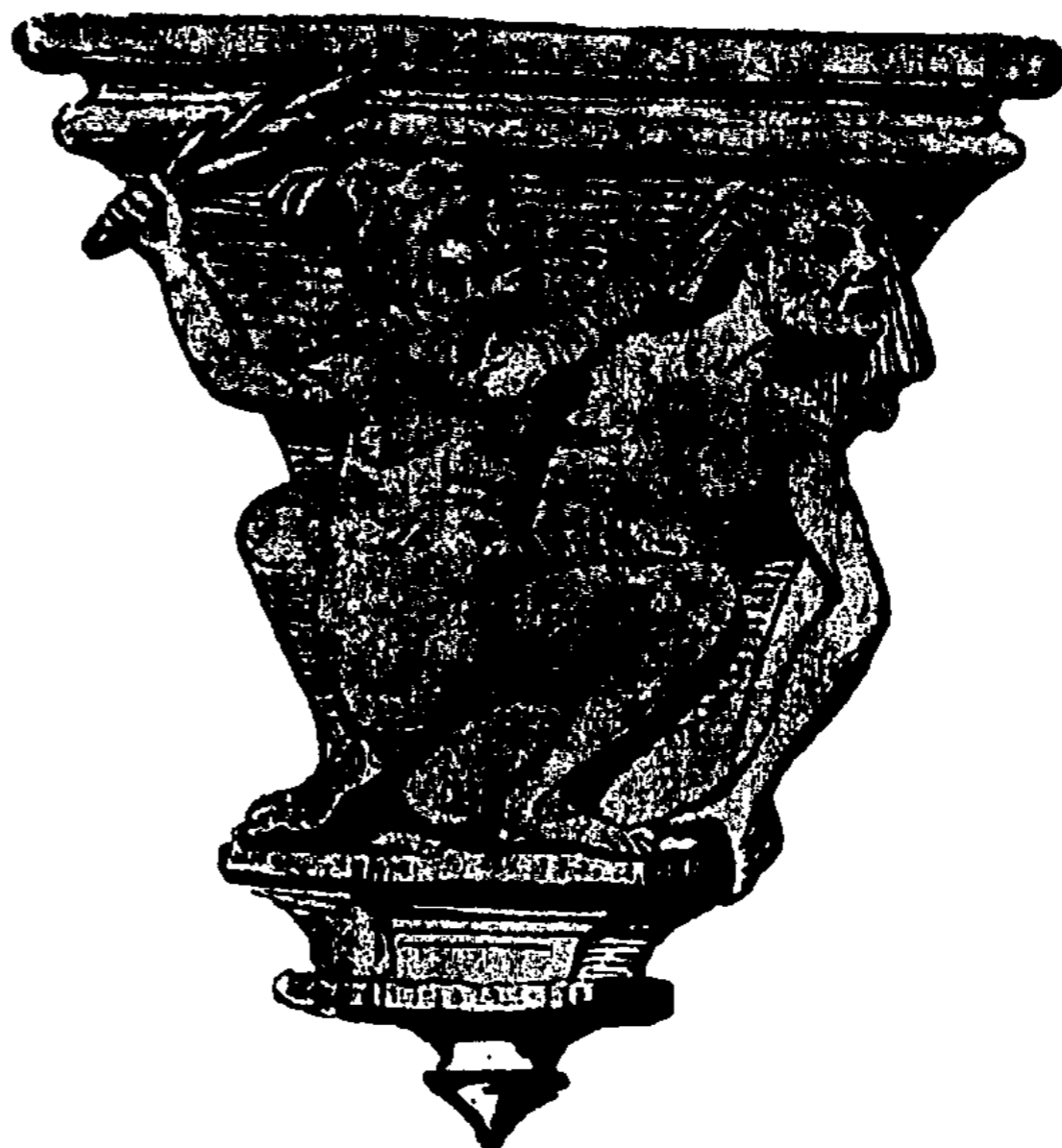
Evocation d'une scène de sabbat, dont il y a une si belle description dans De Coster.



MISÉRICORDE D'AERSCHOT (XV^e)

Le voleur de poulets.

Allusion à une des mauvaises farces de Thyl ou à un dicton flamand :
Roste kiekendief, qui avait fait des hommes roux des « voleurs de poules ».



MISÉRICORDE D'AERSCHOT (XV^e)

Faut-il voir ici des flagellants, qui accompagnaient les processions et parcouraient jadis les campagnes, nus parfois, ou une flagellation judiciaire ?

Il est fait souvent allusion à ces deux usages dans la légende de Thyl.



Parmi les sculptures des Miséricordes d'Aerschot, nous voyons encore un petit bonhomme qui, pris de colique dépose son offrande aux portes du temple. Combien nombreuses sont les illustrations anciennes montrant un homme se découvrant ainsi ! N'en voyons-nous pas sur maint tableau de Teniers, dont les toiles, évocatrices de nos liesses flamandes, nous donnent si nette idée des mœurs de nos ancêtres ?

La plus ancienne édition de *Thyl*, imprimée en 1512, dont le seul exemplaire qui existe est à la Bibliothèque royale de Copenhague, ne fourmille-t-elle pas de plaisanteries scatologiques et n'est elle pas illustrée de dessins qui en aggravent la licence ?

Une estampe de l'édition de 1512 dont nous donnons une reproduction d'après un calque nous représente : « *Comment Uylenspiegel vainquit le fou du Roi de Pologne par plus grandes folies* ». *Thyl* et le Fou se déculottent devant le Roi et déposent les restes de leur repas. Le Roi a promis des vêtements et vingt ducats à celui qui ferait folie que l'autre ne puisse faire aussitôt. *Thyl* prit une cuiller, divisa en deux son paquet et dit : « mangez la moitié de ce que j'ai fait et je mangerai l'autre.

Thyl gagna le prix.



Dans les éditions populaires, antérieures à l'œuvre de De Coster, il est encore, sur plusieurs estampes, représenté maniant des excréments ou déculoté.

L'estampe du frontispice, ornée d'un hibou, le présente montrant ses fesses lorsque, assis en croupe sur le cheval de son père, il scandalise les passants. (édition de 1512)

Ces facéties grossières, ordurières dirions-nous aujourd'hui, amusaient nos pères et les sculpteurs les ont taillées jusque dans nos églises.

Ce n'est pas seulement sur les Miséricordes d'Aerschot que nous en rencontrons. Il en est aussi sur les Miséricordes de Walcourt (XVI^e), interprétant d'ailleurs de petits dictons flamands.



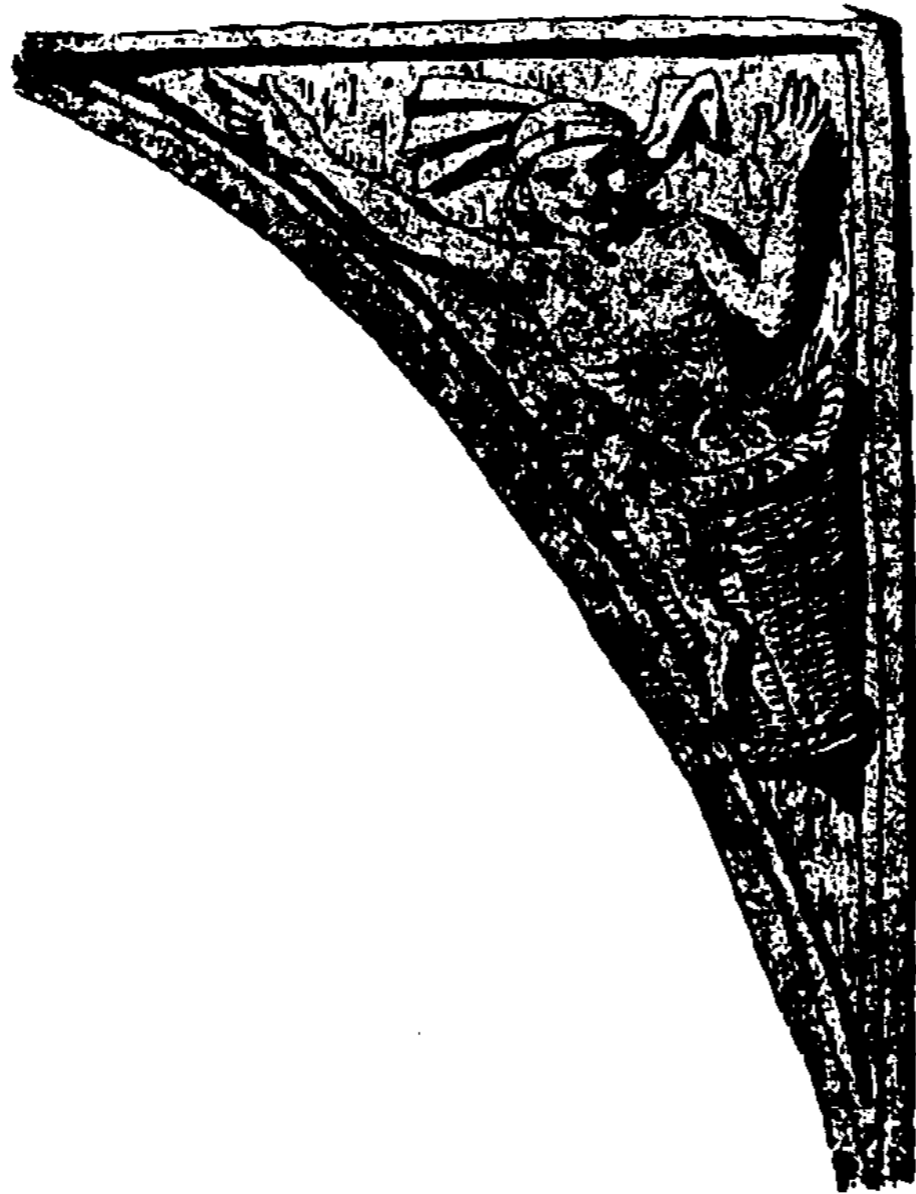
MISÉRICORDE D'HOOGSTRAETEN (XVI^e)

On sait combien cette époque fut tourmentée et toute la vie de Thyl, d'après De Coster, symbolise la résistance de nos populations contre les édits de Philippe II et contre la répression sanguinaire des moindre révoltes. Il est curieux de voir cet état d'esprit se manifester jusque dans nos Eglises. *Nieuwe heeren, nieuwe wetten*. Nouveaux seigneurs, nouvelles lois, dit un proverbe flamand et un autre rempli de menaces : *Strenghe heeren regeeren niet lang*. Les seigneurs sévères ne règnent pas longtemps.



MISÉRICORDE D'HOOGSTRAETEN (XVI^e)

Taillée à l'époque des guerres de religion, ces miséricordes font allusion souvent aux supplices imposés aux condamnés, supplices dont l'histoire de Thyl de De Coster fourmille de descriptions. Nous voyons ici reproduit le supplice du panier, peine infâmante qui était appliquée jadis et dont un registre de Gand conserve le nom de ceux auxquels il fut appliqué de 1472 à 1537. Les condamnés étaient suspendus à un certain niveau du sol et les passants leur jetaient boues, ordures et insultes.



ÉCOINÇON DE L'ÉGLISE N-D. A COURTRAI.

Nous retrouvons encore une allusion à ce châtimeut sur un écoinçon du XIV^e siècle à l'église Notre-Dame de Courtrai et un sujet semblable sur un curieux écoinçon de l'Eglise d'Assche. Il est intéressant de constater que le souvenir de ces peines judiciaires a été conservé par la tradition populaire, en même temps que des archives et des sculptures, permettent aujourd'hui de prouver leur application dans le passé et d'étudier les motifs de leur application.



MISÉRICORDE D'HOOGSTRAETEN (XVI^e)

Wie klaar ziet, hoeft geen bril. Celui qui voit clair n'a pas besoin de lunettes. Proverbe flamand faisant d'ailleurs aussi allusion à ceux qui d'après la Bible ont des yeux et n'en usent pas.

Ceci fait directement penser à un épisode bien connu de la vie de Thyl qui rencontrant à Frankfort un prince-évêque ou le duc de Trèves, — le personnage varie suivant les éditions populaires — se fit passer pour un faiseur de lunettes venant du Brabant. Il se plaignait que son commerce ne marchait plus. Et comme le grand de la terre lui en demandait la raison, Thyl lui répondit : « Dans le temps on lisait les livres saints et l'on étudiait les lois. Alors notre commerce allait bien. Mais maintenant, plus personne n'ose voir clair. Depuis le pape et les rois jusqu'aux simples artisans et les paysans, tout le monde refuse mes lunettes craignant de voir la vérité. On préfère fermer les yeux ou regarder entre les doigts ».

C'est précisément ce que fait le seigneur sur la misericorde d'Hoogstraeten.



Partie médiane d'un montant de porte de l'Église Saint-Léonard à Léau, parsemé de petits sujets drôlatiques, de fous coiffés du bonnet à deux pointes, dont le frontispice de cet article reproduit quelques types. Ce montant de porte datant du XVI^e siècle est donc contemporain de l'Ulenpiegel de De Coster.

Dessin de FR. HENDRICKX.

Nous retrouvons jusqu'en France, en Hollande et même en Espagne des sculptures qui furent travaillées par des Flamands. Ils y transportèrent leur esprit goguenard, leur façon particulière de critiquer les autorités religieuses ou civiles et les grands et rendirent en des sculptures satiriques bien des farces traditionnelles dans le genre de celles qui furent attribuées à Thyl. Telle par exemple celle de la console de l'Eglise Saint-Martin à Champaux : *Hij pist op de maene* (Il pisse sur la lune, dont une image populaire encore vendue à Gand au XVIII^e siècle conservait le souvenir.



HY PIST TEGENDE MAEN.

Celle de la Cathédrale d'Astorga en Espagne illustrant cet épisode de la vie de Thyl : *Comment le joyeux enfant de Damme vola des pains à un boulanger.*

* * *

Nous pourrions multiplier ces exemples. Ceux-ci suffisent, pensons-nous, à établir que l'art des artisans, peu soucieux du beau, désireux surtout d'être expressif et y ayant souvent réussi avec un remarquable talent et un réalisme que nous jugeons excessif, fournit une riche iconographie à l'histoire de Thyl. On ne peut faire une étude complète de ce personnage légendaire sans leur consacrer un chapitre.

Nous n'avons pas voulu présenter une étude du Folklore dans l'œuvre de De Coster sans signaler quelle documentation féconde les œuvres de nos artisans du Moyen-Age apporte à l'illustration de la légende et combien ces œuvres témoignent de la persistance de la tradition puisque du Moyen-Age, où ils ont été sculptés, ces épisodes de la savoureuse et tragique vie d'Ulenspiegel sont venus jusqu'à nous, jusqu'au XIX^e siècle, moment où un écrivain leur a donné la consécration littéraire.



LE FOLKLORE

DANS

L'ŒUVRE DE DE COSTER

Puisqu'il s'agit de *Légendes : Légende de Thyl Ulenspiegel* ou *Légendes flamandes*, nous pourrions dire que l'œuvre entière est folklorique.

Mises par De Coster dans une forme littéraire, elles ont débordé du domaine folklorique pour s'étendre à celui de la littérature. Mais comme ces légendes littéraires sont inspirées par des livres, des images et peut-être des peintures et sculptures populaires, expressions elles mêmes de traditions orales, on peut dire qu'elles jaillissent du Folklore.

D'autre part la *Légende d'Ulenspiegel* est un assemblage d'épisodes, croyances, superstitions, pratiques, jeux, facéties, sobriquets, etc., empruntés directement au Folklore.

Nous avons extrait de *Thyl Ulenspiegel* et des *Légendes flamandes* les principaux faits relevant du Folklore et les présentons ici sous la forme que nous employons dans notre rubrique habituelle des *Menus faits*.

C'est un essai de reconstitution de la documentation de De Coster.

Nous avons groupé les faits similaires relevant de rubriques spéciales : Croyances, sorcellerie, etc., c'est-à-dire en suivant le plan de notre enquête permanente de Folklore, publié dans le premier fascicule de notre Revue (Août 1921, p. 4).

La lecture de cette nomenclature, quand on s'est inspiré des indications ci-dessus, paraîtra moins fastidieuse. On sentira qu'elle est conduite avec un souci de classification, avec un fil conducteur, avec une préoccupation synthétique. On sentira mieux encore peut-être combien l'œuvre de De Coster est construite avec un ensemble de matériaux empruntés au domaine folklorique et comme d'autre part chaque épisode est écrit d'une façon vivante, spirituelle, truculente, notre énumération ne sera pas dépourvu d'un certain charme.

Croyances Populaires.

Cinq mille pèlerins et même davantage cheminaient *sept par sept* en rangs serrés, coiffés de casques et portant des bâtons de bois vert. S'il en venait de nouveaux coiffés et armés pareillement, ils se rangeaient en grand tumulte derrière les autres. Passant ensuite *sept par sept* devant la chapelle, ils faisaient bénir leurs bâtons, recevaient chacun des mains des estafiers une chandelle et, en échange, payaient un demi-florin à l'ermite L. I, § 12.

Tu vois sur cette chapelle deux figures sculptées, représentant deux taureaux. Elle y sont placées en mémoire du miracle que fit saint Martin changeant deux bœufs en taureaux, en les faisant s'entre-battre à coups de corne. Puis ils les frota d'une chandelle sur le muffle et les frappa de bois vert pendant une heure et davantage.

Dès lors tous les vieuxousseux et porte-bedaine de Meyborg et pays d'alentour, par moi patrocines, furent certains qu'après s'être battus fortement avec la chandelle qui est l'onction, et le bâton qui est la force, ils se rendraient Notre Dame favorable. Les femmes envoient ici leurs vieux maris. Les enfants qui naissent par la vertu du pèlerinage sont violents, hardis, féroces, agiles et forment de parfaits soudards. (L. I. § 12).

Se trouvant le lendemain sur une chaussée au milieu d'une grande foule de gens, Ulenspiegel les suivit et sut bientôt que c'était le jour du pèlerinage d'Alseberg.

Il y vit de pauvres vieilles femmes cheminant pieds nus, à reculons, pour un florin, et pour l'expiation des péchés de quelque grande dame...

Mais il était d'autres pèlerins, vilains, besoigneux et claquedents, qui, payés par l'église, marchaient à reculons pour six sols....

— Je vais ainsi, dit le pèlerin, à Alseberg, selon la coutume, prier Madame Sainte Marie de faire avorter un enfant que ma femme conçut lorsque j'étais en voyage. Pour obtenir un si grand bienfait, il faut marcher à reculons depuis le vingtième pas après sa demeure jusqu'au bas des degrés de l'église sans parler. Las ! Il me faudra recommencer maintenant (*Farce d'Ulenspiegel qui savait cette particularité et avait voulu à tout prix faire parler le pèlerin*). L. I, § 36.

Pendant longtemps Notre-Dame de Hal fut surnommée Notre-Dame des Pendus parce qu'elle avait nom de délivrer tous ceux qui de près où de loin flairaient la potence et s'étaient rendus en pèlerinage à son église L. I, § 33.

La procession de la Vierge *précédée des fous verts, jaunes et rouges*, sortit de l'église Notre-Dame (à Anvers). L. II, § 15.

Le quinze août, le grand jour de Marie et de la *bénédiction des herbes et racines*. L. II, § 14.

Cheminant par le wallon pays, Ulenspiegel vit que le prince n'y avait nul secours à espérer, et il vint ainsi près de la ville de Bouillon.

Il vit peu à peu se montrer sur le chemin bossus de tous âges, sexe et condition. Tous, pourvus de grands rosaires, les égrenaient dévotement.

Il alla à l'un d'eux et dit :

— Où vont tous ces pauvres hommes, femmes et enfants ?

— Nous allons au tombeau de Monsieur saint Remacle, le prier de nous donner ce que notre cœur désire, en ôtant de notre dos son paquet d'humiliation. L. III, § 10.

Démonologie.

Les diables, dit Claes, produisent feu, mort et fumée, mais des enfants, non. L. I. § 15.

Scène de démonologie. Nele en but aux tentatives du démon que Katheline veut lui donner comme mari. (Incube). L. I. § 80.

Nul ne répondit, mais trois coups furent frappés sur la table. Ulen-spiegel prit peur, et tremblant : — Qui est là ? dit il encore. Il ne reçut pas de réponse, mais trois coups furent frappés sur la table et il sentit deux bras l'étreindre et sur son visage un corps se penchant, dont la peau était rugueuse et qui avait un grand trou dans la poitrine et une odeur de brûlé. L. I, § 75.

Katheline passe souvent d'entières heures regardant ses pieds (torturés et brûlés) et disant : « Hanske, *mon diable doux*, vois ce qu'ils ont fait à ta mie ». L. I, § 40.

Cependant, Katheline, qui n'avait point quitté Borgerhout, ne cessait de vaguer dans les environs, disant toujours : Hanske, (mon diable doux) mon homme, ils ont fait du feu sur ma tête : fais-y un trou afin que mon âme sorte. Las ! elle y frappe toujours et à chaque coup c'est cuisante douleur ». L. I, § 47.

Sorcellerie.

Le procès de sorcellerie dans lequel sont impliqués Joos Damman, arrêté alors qu'il se faisait passer pour loup-garou et Katheline, mère de Nele. v. L. IV, § 3 à 7.

Katheline guérit en ce temps-là, par des simples, un bœuf, trois moutons et un porc appartenant à Speelman, mais ne put guérir une vache qui était à Jan Beloen. Celui-ci l'accusa de sorcellerie. Il déclara qu'elle avait jeté un charme à l'animal, attendu que, pendant quelle lui donnait les simples, elle le caressa et lui parla, sans doute en une langue diabolique, car une honnête chrétienne ne doit point parler à un animal...

Sur le témoignage de Pieter Meulemeester, homme de bonne vie et mœurs, et aussi de Jean Beloen, certifiant que Katheline était réputée sorcière et avait sans doute tué la vache, Katheline fut appréhendée au corps et condamnée à être torturée jusqu'à ce quelle eût avoué ses crimes et méfaits. L. I, § 38.

Combien de fois lui dit-il, chevauchas-tu un balai pour aller au sabbat ? Combien de fois fis-tu périr le blé dans l'épi, le fruit sur l'arbre, l'enfant dans le ventre de sa mère ? Combien de fois fis-tu de deux frères des ennemis jurés et de deux sœurs des rivales pleines de haine ? L. I, § 38.

Le magistrat de Damme, ayant eu pitié de la femme Katheline, n'a point voulu lui bailler punition suivant l'extrême rigueur de la loi, mais afin de témoigner qu'elle est sorcière, ses cheveux seront brûlés, elle payera vingt carolus d'or d'amende, et sera bannie pour trois ans du territoire de Damme, sous peine d'un membre. L. I, § 38.

Johanna Martens fut brûlée comme sorcière et auparavant jetée à l'eau, car son corps avait surnagé et l'on y vit du sortilège. L. I, § 10.

Quelques vieilles femmes se tenaient autour de l'âne disant et parlant toutes à la fois : « Personne ne peut s'en emparer, c'est l'horrible monture du grand sorcier, le baron de Rais, brûlé vif pour avoir sacrifié huit enfants au diable. — Commères, il s'est enfui si vite qu'on ne l'a pu rattraper. Satan y est qui le protège. — Car tandis que, fatigué, il s'était arrêté sur la route, les sergents de la commune vinrent pour l'appréhender au corps, mais il ruait et brayait si terriblement qu'ils n'en osèrent approcher. — Et ce n'était point braire d'âne mais braire de démon. — Ainsi on le laissa brouter le chardon sans lui faire son procès ni le brûler vif comme sorcier. Ces hommes n'ont point de courage ». L. I, § 57.

Ulenspiegel voulut se lancer sur le bucher et frapper ces corbeaux ; le sergent lui dit :

— Sorcier, cherches-tu des mains de gloire ? Sache que les mains de brûlé ne rendent point invisible, mais seulement les mains de pendu comme tu le seras un jour. L. I, § 75.

(La main de gloire était un talisman très recherché. On mettait macérer la main crispée pendant quinze jours dans un mélange de Zimat (?), de salpêtre, de sel et de poivre long. Puis on la dessicait au soleil et on parachevait la dessiccation dans un four chauffé avec de la verveine et de la fougère. La main ainsi préparée rendait invisible. Quand dans la main momifiée on mettait une chandelle faite de cire vierge, de graisse de pendu et de sisame de Laponie, elle avait le don de rendre stupides et engourdis toutes les personnes se trouvant dans l'entourage, sauf celui qui la portait). (1)

Katheline raconte à Soetkin comment s'étant ointe de baume, elle fut transportée sur la tour de Notre Dame et vit les esprits élémentaires qui lui montrèrent Charles Quint et Claes comparissant devant le Christ. L. I, § 79.

Katheline conduit Thyl dans le monde des esprits élémentaires, au sabbat des esprits du printemps.

L'empereur des esprits trace à Thyl sa ligne de conduite en cette énigme :

Par la guerre et par le feu
Par la mort et par le glaive,
Cherche les Sept.

(1) v. Les doigts des malfaiteurs *Folklore Brabançon*, 1^{re} année, p. 107.

Dans la mort et dans le sang
Dans les ruines et dans les larmes
Trouve les Sept.

Laid, cruels, méchants, difformes,
Vrais fléaux pour la pauvre terre
Brûle les Sept.

Attends, entends et vois,
Dis-nous, chétif, n'es-tu bien aise ?
Trouve les Sept.

Quand le septentrion
Baisera le couchant,
Ce sera fin de ruines :
Trouve les Sept
Et la Ceinture.

L. I, § 85.

Thyl, mon aimé, viens dans le monde des esprits. Prends la poudre de visions...

Verrai-je les Sept, ma mignonne ?

Et ils prirent la poudre de vision. Et il virent un spectacle cruel.

L. IV, § 11.

— Nous prendrons le baume de vision qui montre choses invisibles aux yeux mortels.

Ulenspiegel répondit :

— Si c'est de ce baume qui me fit aller à ce grand sabbat, je n'y ai pas plus de confiance qu'en un songe creux.

— Il ne faut pas, dit Nele, nier la puissance des charmes. Viens Ulenspiegel.

Et il s'en fut avec Nele vers les îles des oiseaux. L. V, § 9.

Les esprits.

Un feu follet voltigeant autour de lui s'attacha à son doigt, et plus il s'en voulait défaire, plus le follet tenait ferme.

Nele tachant de délivrer Ulenspiegel, eut aussi son follet au bout de la main.

Ulenspiegel, frappant le sien, disait :

— Réponds ! es-tu l'âme d'un Gueux ou d'un Espagnol ? Si tu es l'âme d'un Gueux, va en paradis, si tu es celle d'un Espagnol, retourne en l'enfer d'où tu viens.

Nele lui dit :

— N'injurie point les âmes, fussent-elles des âmes de bourreaux.

L. V, § 9.

Les exploits du loup-garou, du *weerwolf*, qui dans les environs de Damme et le long du littoral ensuite de Blankenberghe à Knocke dévalisait les voyageurs, tuait les fillettes que l'on retrouvait nus comme vers et mordus à la nuque par des dents si longues et si aiguës que l'os du cou était cassé à tous, sont contés : L. III, § 36 et 37. Et la capture du monstre par Ulenspiegel au L. III, § 43 et 44.

Malédiction.

La malédiction du moine :

Sois maudite ! Que nul prêtre ne te pardonne ; que la terre soit brûlante à tes pieds ; que le sucre te paraisse du sel ; que le bœuf te soit comme du chien mort ; que le pain te soit de la cendre ; que le soleil te soit de glace et la neige un feu d'enfer ; que ta fécondité soit maudite ; que tes enfants soient détestables ; qu'ils aient un corps de singe, une tête de porceau plus grosse que leur ventre ; que tu souffres, pleures, geignes en ce monde et en l'autre, dans l'enfer qui t'attend, l'enfer de souffre et de bitume allumé pour les femelles de ton espèce. Sois maudite trois fois par la sainte Trinité, maudite sept fois par les chandeliers des Arches ; que la confession te soit damnation ; que l'hostie te soit un venin mortel, et qu'à l'église chaque dalle se lève pour t'écraser et te dire : « Celle-ci est la fornicatrice, celle-ci est maudite, celle-ci est damnée ».

L. V, § 7.

Superstitions.

Lamme à la recherche de sa femme :

L'Eglise de Koelkerke, la fraîche église ainsi nommée parce qu'elle est battue des quatre vents à la fois. Sur le clocher est une girouette qui a la figure d'un coq. C'est le grincement de ses gonds rouillés qui indique aux pauvres hommes qui ont perdu leurs amies la route qu'il leur faut suivre pour les retrouver. *Mais il faut auparavant frapper sept fois chaque pan de mur avec une baguette de coudrier.* Si les gonds crient quand le vent souffle du septentrion, c'est de ce côté qu'il faut aller ; mais prudemment, car vent de septentrion c'est vent de guerre ; si du sud, vasy allègrement : c'est vent d'amour ; si de l'orient, cours le grand trotton : c'est gaieté et lumière ; si de l'occident, va doucement : c'est vent de pluie et de larmes. Va Lamme, va à Koelkerke. L. II, § 4.

Les prédictions de Katheline. L. I, § 80.

Phénomène de télévision. — Katheline voit de Flandre en Espagne ce qui se passe au Palais Royal et raconte la scène de l'abdication de Charles Quint au profit de Philippe II. L. I, § 58.

En mai, quand les paysannes de Flandre jettent la nuit, lentement, au-dessus et en arrière de leurs têtes trois fèves noires pour se préserver de maladie et de mort, la blessure de Lamme se rouvrit. L. V, § 6.

Madame de la Coena lui appendit au cou une pierre noire contre le poison, ayant forme et grosseur d'une noisette, dont l'écal était d'or. Madame de Chauffade lui attacha à un fil de soie pendant sur l'estomac une aveline précipitative de bonne concoction d'aliments ;... messire écuyer Jacques-Christophe de Castille pria monseigneur Infant de porter à ses pieds mignons jaspé vert pour le faire bien courir. Jean de Paepe, le fou, qui était là, dit :

Messire, donnez-lui plutôt le cor de Josué, au son duquel toutes les villes courraient le grand trotton devant lui, allant poser ailleurs leur assiette avec tous leurs habitants, hommes, femmes et enfants. Car Monseigneur ne doit pas apprendre à courir, mais à faire courir les autres.

L'éplorée veuve de Floris van Borsele, qui fut Seigneur de Veere au pays de Zélande, donna à Mgr Philippe une pierre qui rendait, disait-elle, les hommes amoureux et les femmes inconsolables.

Mais l'enfant geignait comme un veau. (L. I, § VII, *le baptême de Philippe II*).

Sur ce, Katheline entra tenant un gros bouquet de plantes et dit :
J'offre à l'enfant coiffé l'angélique qui préserve l'homme de luxure, le fenouil, qui éloigne Satan... L. I, § II.

Présages.

A Damme, en Flandre, quand Mai ouvrait leurs fleurs aux aubépines, naquit Ulenspiegel, fils de Claes. Une commère sage-femme et nommée Katheline l'enveloppa de langes chauds, et, lui ayant regardé la tête y montra une peau.

— Coiffé, né sous une bonne étoile ! dit-elle joyusement (1).

Mais bientôt se lamentant et désignant un point noir sur l'épaule de l'enfant :

— Hélas, pleura-t-elle, c'est la noire marque du doigt du diable. L. I, § 1.

Et l'enfant fut baptisé en des langes blancs, qui sont langes de deuil royal. Ce que les seigneurs et dames interprétèrent à sinistre présage. L. I, § 7.

Katheline entra chez Claes toute frissante :

— Qu'est ce qui te deult, commère ? demanda le bonhomme.

— Las ! répondit-elle, parlant par saccades. Cette nuit, spectres fauchant hommes comme faneurs l'herbe. — Fillettes enterrées vives ! Sur leur corps dansait le bourreau. — Pierre de sang suant depuis neuf mois, cassée cette nuit.

— Ayez pitié de nous, gémit Soetkin, ayez pitié, Seigneur Dieu : c'est noir présage pour la terre de Flandre. L. I, § 5.

A l'aube entra par une fenêtre ouverte une hirondelle. Nele dit :

L'oiseau des âmes, c'est bon présage : Soetkin est au ciel.

L'hirondelle fit trois fois le tour de la chambre et partit jetant un cri.

Puis il entra une seconde hirondelle plus grande et noire que la première. Elle tourna autour d'Ulenspiegel, et il dit :

Père et mère, les cendres battent sur ma poitrine, je ferai ce que vous demandez.

Et la seconde s'en fut criant comme la première. Le jour parut plus clair. Ulenspiegel vit des milliers d'hirondelles rasant les prairies, et le soleil se leva. L. I, § 83.

(1) v. Folklore Brabançon, 2^e année, p. 120.

Réjouissances populaires.

En passant par le faubourg désert, il vit, à la porte basse d'une taverne, deux vessies se balançant à un bâton, vessies de cochon, ainsi accrochées en signe de kermesse à boudins, *panch kermis*, comme on dit au pays de Brabant. L. III § 10.

Soudain, comme tous deux se pâmaient d'aise au bras de leurs mignonnes, voilà que pénétrèrent en la maison, au son d'un fifre et d'un tambour, et s'entre bousculant, pressant, chantant, sifflant, criant, hurlant, vociférant, une joyeuse compagnie de *meesevangers*, qui sont à Anvers les preneurs de mésanges. Ils portaient des sacs et des cages tout pleins de ces petits oiseaux, et les hiboux qui les y avaient aidés écarquillaient leurs yeux dorés à la lumière. (Il y a encore aujourd'hui à Anvers des compagnies de *meesevangers*). L. III, § 28.

Bientôt il arriva sur les terres du duc de Lunebourg et y fit rencontre d'une troupe de *Smaedelyke broeders*, joyeux Flamands de Sluys. Ils s'en allaient chantant dans un chariot découvert et trainé par un vigoureux cheval du Veurne-Ambacht, lequel les menait batifolant par les chemins et marais du duché de Lunebourg. Il en était parmi eux qui jouaient du fifre, du rebec, de la viole, de la cornemuse avec grand fracas. A côté du chariot marchait souventes fois un *dikzak* jouant du *rommelpot* et cheminant à pied dans l'espoir de faire fondre sa bedaine.

L. I, § 59.

Il les suivit dans la cour de l'hôtellerie, joyeux de voir autour de lui ces faces fraîches. Soudain, il vit entrer dans la cour, en grande cérémonie, avec drapeau, trompette, flûte et tambourin, les frères de la Bonne-Trogne, portant grassement leur joyeux nom de confrérie.

L. I § 35.

Cependant Ulenspiegel avec ses camarades vauriens, était à Bruges, au marché du samedi.

Là se voyaient les cordonniers et les savetiers dans des échoppes à part, les tailleurs marchands d'habits, les *meesevangers* d'Anvers qui prennent la nuit, avec un hibou, les mésanges. L. I, § 17.

Ulenspiegel voyant de loin une perche surmontée d'un papegay et tout autour des commères armées d'arcs, demanda si les femmes devenaient archers maintenant.

Le brimbeur, humant l'odeur des sauces, répondit que du temps du Bon Duc ces mêmes arcs étant aux mains des femmes d'Uccle, avaient fait choir de vie à mort plus de cent brigands. L. I, § 35.

Fêtes de Joyeuse Entrée de Philippe II. — Il visita au milieu des tournois, joutes et fêtes, le joyeux duché de Brabant, le riche comté de Flandre et ses autres seigneuries. Partout il jura de garder les privilèges ; mais lorsqu'à Bruxelles il fit serment sur l'Évangile d'observer la Bulle d'or de Brabant, sa main se contracta si fort qu'il dut la retirer du saint livre....

Là furent vus, avec leurs fous et folles, le Prince d'Amour de Tournai monté sur une truie qui avait nom Astarté ; le Roi des Sots de Lille qui menait un cheval par la queue et marchait derrière ; le Prince de

Plaisance de Valenciennes, qui se plaisait à compter les pets de son âne ; l'Abbé de Liesse d'Arras qui buvait du vin de Bruxelles dans un flacon en forme de bréviaire, et c'était joyeuse lecture ; l'Abbé des Paux-Pourvus d'Ath qui n'était pourvu que d'un linge troué, et de bottines avachies ; mais il avait un saucisson dont il se pourvoyait bien la bedaine ; le Prévot des Etourdis, jeune garçon monté sur une chèvre peureuse, et qui trottant dans la foule, recevait à cause d'elle maints horions ; l'Abbé du Plat d'Argent, du Quesnoy, qui, monté sur son cheval, faisait mine de s'asseoir dans un plat, disant : qu'il n'est si grosse bête que le feu ne puisse cuire ».

L. I § 39.

Vêtements, parures, instruments.

— Vous ne les avez point vus dans les rues vêtus d'un *pourpoint* et d'un *opperst-kleed* gris comme en porte le populaire ? L. II, § 8.

Les hommes se mirent en habit de fête, pourpoint et haut-de-chausses de velours, et le grand *opperst-kleed* par dessus, et coiffés de larges couvre-chefs, garants de soleil et de pluie ; les femmes en bas-de-chausses noirs et souliers déchiquetés ; portant au front le grand bijou doré, à gauche pour les fillettes, à droite pour les femmes mariées ; la fraise blanche au cou, le plastron de broderie or, écarlate et azur, le jupon de laine noire, à larges raies de velours de même couleur, les bas de laine noire et les souliers de velours à boucle d'argent. L. III, § 23.

Ce fut Ulenspiegel qui tailla le premier manche de couteau dont se servent ceux de Zélande. Il fit ce manche en forme de cage. A l'intérieur se trouvait une mobile tête de mort ; au-dessus un chien couché. Ces emblèmes signifient à eux deux : « Lame fidèle jusqu'à la mort. L. I, § 22.

Usages judiciaires et administratifs.

La cloche dite *borgstorm* (tempête du bourg) ayant appelé les juges au tribunal, ils se réunirent dans la *Vierschare*, sur les quatre heures, autour du tilleul de justice. L. I, 70.

Ceux de Meulestree, ayant appris le fait de l'appréhension et de la torture, voulurent être *témoins par turbes*, ce qui est le témoignage de de tous les bons habitants d'une commune. L. III, § 32.

Katheline était enceinte pareillement, mais par peur, n'osait sortir de sa maison.

Quand Soetkin l'allait voir :

— Ah ! lui disait la dolente engraisnée, que ferai-je du pauvre fruit de mes entrailles ? Le faudra-t-il étouffer ? J'aimerais mieux mourir. Mais si les sergents me prennent, ayant un enfant sans être mariée, ils me feront, comme à une fille d'amoureuse vie, payer 20 florins et je serai fouettée sur le Grand-Marché. L. I § 15.

Passant par Bruges sur le marché du mercredi, il y vit une femme promenée par le bourreau et ses valets, et une grande foule d'autres femmes criant et hurlant autour d'elle mille sales injures.

Ulenspiegel la voyant portant au cou la pierre de justice, avec ses chaînes de fer, vit que c'était une femme qui avait vendu à son profit les corps jeunes et frais de ses filles. L. I. § 33.

Puis Ulenspiegel fut déshabillé et mis nu devant les yeux de sa mère. Le bourreau lui rasa les cheveux et tout le poil, afin de voir s'il n'avait pas sur lui quelque maléfice. Il aperçut alors sur son dos le pointelet noir qu'il y portait de naissance. Il y passa plusieurs fois une longue aiguille ; mais le sang étant venu, il jugea qu'il n'y avait en ce pointelet nulle sorcellerie. L. I § 78.

— Passez la corde, dit de Lumey.

Le bourreau allait obéir ; une jeune fille, tout de blanc vêtue et couronnée de fleurs, monta comme folle les marches de l'échafaud, sauta au cou d'Ulenspiegel et dit :

— Cet homme est le mien ; je le prends pour mari.

— Qu'est ceci ? demanda le sire de Lumey.

Très-Long répondit :

— D'après les us et coutumes de la ville, il est de droit et loi qu'une jeune fille pucelle ou non mariée sauve un homme de la corde en le prenant pour mari au pied de la potence.

— Dieu est avec lui, dit de Lumey ; déliez-le. L. IV, § 8.

Dix-huit seigneurs et amis furent de son fait détranchés sur le marché aux chevaux de Bruxelles : c'est le Petit-Sablon. L. IV, § 17.

Derrière les troupes venaient, éclatant de rire, gazouillant comme fauvettes, chantant comme rossignols, mangeant, buvant, dansant, debout, couchées ou chevauchant, leurs compagnes, de belles et folles filles, dans deux chariots découverts... *et toutes avaient au bras la rouelle de couleur indiquant leur métier.* L. I, § 18.

Enseignes.

Ulenspiegel courut comme elle disait jusqu'au Vieux Coq, *In den ouden Haen.* (à Bruxelles). L. II, 8.

Là il chercha sa femme dans tous les *kaberdoesjen, tafelhooren.* Le soir il retrouvait Ulenspiegel, *In den zingende Zwaan,* au Cigne chantant. L. II § 13.

Cependant Lamme ne mangeait plus, songeant au rêve doux de l'escalier de la *Blauwe-Lanteern.* L. II, § 14.

Vers le soir, ils arrivèrent à Courtrai et descendirent à l'auberge *In de Bie,* à l'abeille, chez Gillis Van den Ende.

Il y avait chez la Stevenyne, Chaussée de Bruges (Courtrai) à l'Arc en ciel, *in den Reghen-Boogh,* hors de la ville, un grand nombre de femmes qui se réunissaient tous les soirs. L. III, § 35.

Mets et boissons.

Où sont les *koekebakken* au beurre d'Anderlecht ? Elles chantent dans la poêle, succulentes, croquantes, génératrices de pintes avalées.

Où êtes-vous *choesels* célestes et nageant, viandes fières, au milieu de rognons, de crêtes de coq, de ris de veau, de queues de bœuf, de pieds de moutons, et force oignons, poivre, girofle, muscade, le tout à l'étuvée, et trois pintes de vin blanc pour la sauce ?

Qui vous amènera vers moi, divines andouilles, si bonnes que vous ne dites mot quand on vous avale ? Vous venez tout droit de *Luyleckerland*, le gras pays des heureux fainéants, lécheurs de sauces éternelles.

Je veux un gigot aux fèves. — Moi des panachés de cochons, (ce sont leurs oreilles). — Moi un chapelet d'ortolans, les Pater y seraient des bécasses et un chapon gras en serait le Credo.

Vous aurez une omelette de soixante œufs et comme poteaux indicateurs pour guider vos cuillers, cinquante boudins noirs, plantés tout fumants sur cette montagne de nourriture, et de la *dobbel peterman* (bière de Louvain) par dessus : ce sera la rivière.

— Sers-nous la montagne, les poteaux et la rivière. L. I, § 35.

(Scène qui se serait passée à l'auberge du Cornet à Uccle et que l'on retrouve dans les Légendes Flamandes : Les Frères de la Bonne Trogne).

Les *heete-koeken*, ce sont crêpes au pays de France. L. I, § 80.

— Je vendrai des *eete-koeken* et des *oliekoeken* ; ce sont des crêpes et des boulettes de farine à l'huile. L. III, § 29.

La purée de pois, disait Lamme, aime à être mangée en compagnie : aussi viens-je de lui ajoindre des *knoedels* du pays d'Allemagne, belles boulettes de farine de Corinthe, jetées toutes vives dans l'eau bouillante : elles sont pesantes, mais font du lard.

Au cinquième repas il venait lui porter un *waterzoey*.

— Que penses-tu, lui disait-il, de ce hochepot de poisson ?... Je t'apporterai tantôt une soupe à la bière et à la farine, bien sucrée, avec force cannelle. L. V. § 4.

Se réveillant, il mangeait un peu de saumon salé pour s'aiguiser l'appétit et vidait un grand hannap de *dobbel-knol* d'Anvers. L. III, § 6.

dobbele knollaert, bière de Courtrai. L. I, §, 32.

Folklore de l'enfance.

Quelques-uns jouaient aux *krieke-steenen*, noyaux de cerises, et disaient à la Vierge : « Mieke, tu ne joues jamais en paradis et t'y ennues : joue avec nous ». L. II, § 15.

Les cloches de Meyborg sonnaient à toutes volées ; les garçonnets sifflaient, criaient, jouaient du *rommel-pot*. L. I, § 12.

Il devint surtout savant en la manière de jouer du *rommelpot*, instrument fait d'un pot, d'une vessie et d'un roide fétu de paille. Voici comment il s'en servait : le soir il tendait la vessie mouillée sur le pot, fixait au moyen d'une cordelette le milieu de la vessie autour du nœud du fétu, qui touchait le fond du pot, aux bords duquel il plaçait ensuite la vessie tendue jusqu'à danger de crevaille. Le matin, la vessie étant sèche rendait sous les coups le son du tambourin, et si l'on frottait la paille de l'instrument, elle ronflait mieux qu'une viole. L. I, § 21.

Et Ulenspiegel avec son pot ronflant et donnant le son d'aboïments de molosses, allait chanter des noëls à la porte des maisons en compagnie d'enfants dont l'un portait l'étoile de papier lumineuse, le jour des Rois.

L. I, § 21.

Folklore du Calendrier.

Passant à Bruxelles, rue de Flandre, devant la maison de Jean Sapermillemente, Ulenspiegel vit la fillette à la fenêtre et l'entendit criant :

Août, août,
Dis-moi, doux mois,
Qui me prendra pour femme,
Dis-moi, doux mois.

— Moi, dit Ulenspiegel, si tu le veux... mais d'où vient que tu cries en août ce que les fillettes de Brabant crient la veille de mars.

L. II, § 8.

(Croyance à l'influence des mois sur la conclusion des mariages. Une croyance ancienne voulait aussi que mariage de mai soit mauvais mariage).

Ceux de Damme dirent :

— L'hiver est mort, brûlons l'hiver.

Et ils fabriquèrent un gigantesque mannequin ayant un museau d'ours, une longue barbe de copeaux, une épaisse chevelure de lin. Ils le vêtirent d'habits blancs et le brûlèrent en grande cérémonie. L. I, § 44.

Etymologie.

Au lieu de leur dire en son langage flamand : *Ik ben u lieden spiegel*, je suis votre miroir, il leur disait abrégiant : *Ik ben ulen spiegel*, ainsi que cela se dit encore présentement dans l'Oost et la West-Flandre.

Et de là lui vint son surnom d'Ulenspiegel. L. I, § 20.

Ils procrèrent ainsi des enfants du Bon Dieu, et notamment Ulenspiegel, dont la commère eut plus tard un fils qu'elle nomma *Eulenspiegelken*, ce qui veut dire petit miroir et hibou en haut Allemand, et cela parce que la commère ne comprit pas bien la signification du nom de son homme de hasard et aussi peut-être en mémoire de l'heure à laquelle fut fait le petit. Et c'est de cet Eulenspiegelken qu'il est dit faussement qu'il naquit à Knittingen au pays de Saxe. (L'auteur fait ici allusion à la thèse allemande revendiquant pour l'Allemagne, l'initiative d'avoir créé la légende d'Ulenspiegel). L. I, § 59.

Ulenspiegel et Lamme vinrent à l'endroit appelé *Minne-Water*, Eau d'Amour ; mais les grands docteurs et Wysneusen Savantasses disent que c'est *Minre-Water*, Eau des Minimes. L. II, § 12.

Sobriquets.

Les *Signorkes* et *Signorkinnes* d'Anvers. L. I, § 39.

Signorkes et *pagaders*. L. II, § 15.

Dans l'entretemps, Ulenspiegel calfourchonait sur le dos de Jef, à travers les terres et marais du duc de Lunebourg. Les Flamands nomment ce duc *Water-Signorke*, à cause qu'il fait toujours humide chez lui.

L. I, § 60.

— Sais tu comment on nomme ceux de Weert en Limbourg ?

— *De Raekstekers*, les exorciseurs de raies, car un jour une raie vivante étant tombée d'un chariot de poissonnier, de vieilles femmes, en la voyant sauter, la prirent pour le diable. « Allons quérir le curé pour exorciser la raie » dirent-elles. Le curé l'exorcisa, et, l'emporta, en fit belle fricassée en l'honneur de ceux de Weert.

— Mais comment nomme-t-on ceux d'Eindhoven en Limbourg ?

— *De pinnemakers*, les verrouitiers. Un jour, l'ennemi était à la porte de leur ville, ils la verrouillèrent avec une carotte. Les oies vinrent à grands corps de bec goulu manger la carotte, et les ennemis entrèrent dans Eindhoven.

— Mais sais-tu comment on nomme ceux de Louvain ? Tu l'ignores ? On les nomme de *koeye-schieters*, les tireurs de vaches, car ils furent assez niais, pour tirer sur des vaches, qu'ils prenaient pour des soudards ennemis.

Et ceux de Tirlemont ? Le sais-tu ? Pas davantage ? Il portent le surnom glorieux de *kirekers*. Car chez eux, dans la grande église, le jour de la Pentecôte un canard vole du jubé sur l'autel et c'est l'image de leur Saint-Esprit. (1)

Sais-tu pourquoi ceux de Termonde se nomment les bassinoires, *de vierpannen* ? Parce qu'un jeune prince devant venir coucher en hiver à l'auberge des *Armes de Flandre*, l'aubergiste ne sut comment chauffer les draps, car il manquait de bassinoire. Il fit réchauffer le lit par sa fille, qui, entendant le prince venir, s'en fut toute courante et le prince demanda pourquoi on n'y avait pas laissé la bassinoire. L. III § 34.

(1) v. *Folklore Brabançon*, 1^e année, p. 197. — De Coster fait erreur en écrivant *Kirekers*. C'est *Kweekers* qu'il faut dire.



LE FOLKLORE

DANS LES

LÉGENDES FLAMANDES.

Les quatre légendes flamandes sont composées uniquement avec des matériaux glanés dans le folklore du Brabant et des Flandres. Ces légendes sont encore bien connues aujourd'hui de nos populations et si la littérature, la musique, le théâtre même se sont souvent emparés d'elles, les faisant ainsi glisser du domaine du folklore dans celui des arts nobles, elles continuent à être transmises par la tradition orale.

1° *Les Frères de la Bonne Trogne*. C'est l'histoire des femmes archers d'Uccle, des femmes de la commune qui, conduites par Wantje, repoussèrent l'attaque du village par le brigand dit « La dent de Fer » un jour que, fidèles à leur habitude, tous les hommes étaient au cabaret, ivres. C'était au temps du Bon Duc alors qu'il guerroyait avec monseigneur de Flandre. Des bandes de soudards vagabondaient en Brabant y semant meurtres, incendies et viols.

A la suite de cet exploit, les femmes d'Uccle obtinrent rang d'archers et, pendant des siècles, à l'auberge de la Trompe, qui existe toujours, continuèrent à s'exercer au noble jeu du tir à l'arc.

La légende de De Coster est semée de scènes de sorcellerie tirées d'un vieux texte latin. De Coster dans l'*Ulenspiegel* (L. I. Ch. 35) rappelle également cette aventure.

2° *Blanche, Claire et Candide*. C'est la légende des trois vierges sœurs qui fondèrent le sanctuaire d'Hakendover en Brabant. Nous avons donné, sous la signature de Fr. Hendrickx, dans le n° 35 de cette revue, (Avril 1927) la meilleure étude qui ait été faite de cette légende et des pèlerinages qui, depuis lors, ont lieu à cet endroit.

De Coster a délayé le texte latin le plus ancien, celui de 1432, laissé par le curé d'Hakendover. Nous en avons publié une traduction dans le fascicule précité et donné une bibliographie du sujet. Conférer aussi le *Brabantsche Sagenboek* de De Cock et Teirlinck, T. I et II.

3^o *Sire Halewyn*, légende flamandienne très répandue et qui de Belgique passa en France. Elle fut de bonne heure mise en musique et De Coster a peut-être puisé son thème dans l'ouvrage de J. Willems : *Oude Vlaamsche Liederen* publié à Gand en 1848 par Snellaert. On y voit en effet la ballade « Van Here Halewine ». — En 1856, De Coussemaker cite aussi la ballade dans son recueil édité à Gand sous le titre : *Chants populaires des flamands de France*. Conférer aussi : CH. POTVIN, qui fut un ami de De Coster et édita les *Lettres à Elisa* ; FL. VAN DUYSSE ; *Het oude Nederlandsche Lied* (1903-1907) ; KALFF (G.) *Het lied in de Middeleeuwen*, Leiden 1884.

Dans une lettre à Elisa, De Coster écrivait au sujet de SIRE HALEWYN au moment où son cerveau venait de concevoir l'œuvre, cette phrase par laquelle il déclarait lui-même l'emprunter au folklore de la Flandre : « le sujet est si beau que, bien traité, il ferait à lui seul une réputation. Il est inédit et se base sur une ballade flamande populaire.

4^o *Smetse Smeë*, l'histoire du forgeron gantois qui conclut pour sept ans pacte avec le diable afin de retrouver sa clientèle que lui avait enlevée Slimbroeck, concurrent malicieux ; l'histoire du forgeron qui ne voulut pas dire à sa femme, évidemment indiscreète, l'origine de cette fortune subite ; l'histoire du forgeron qui mit à profit le passage par son atelier du charpentier Joseph, de sa sainte femme à califourchon sur le légendaire baudet et du divin enfant pour demander la réussite de trois vœux qu'il ferait. Armé de ces pouvoirs, Smetse Smeë parvint à postposer trois fois pendant sept ans l'échéance fatale de son pacte.

Il y a là trois thèmes fréquents dans le folklore traditionnel ; le pacte avec le diable, la querelle du signataire avec sa femme qui se doute qu'il y a là-dessous diablerie (thème retrouvé notamment dans les légendes brabançonnaises de la grange du diable — *Blauwe Schuur*) et enfin celui des trois vœux exaucés, fréquent en maint pays et mainte histoire. (Comparer avec l'ouvrage de A. DE COCK ET POL DE MONT : *Dit zijn Vlaamsche vertelsels uit den volksmond opgeschreven*).

L'origine folklorique de tout ce livre de De Coster est aisément établie.

C'est ici la place de rappeler que De Coster se proposait encore d'écrire deux livres similaires intitulés : *Légendes de la Campine* et *Légendes de l'Escaut*.



LE FIL DE SOIE ROUGE.

« Lors on était au treizième jour après la fête des Rois ; il avait neigé grandement et gelé fort par-dessus à cause d'une âpre bise qui soufflait.

« Et les trois pucelles virent devant elles, au milieu de la neige comme une île de verdure.

« Et cette île était ceinte d'un fil de soie purpurine ».

Blanche, Claire et Candide, § VIII (Légendes flamandes).

Ce fil de soie purpurine est un élément curieux de la tradition et Ch. De Coster, avec son intuition délicate des choses folkloriques, eut soin de le conserver dans sa version. C'est, qu'en effet, il existe dans la légende populaire de l'église d'Hakendover : « l'hiver était rigoureux et le sol était couvert de neige et il était entouré d'une cordelette de soie rouge et planté de l'herbe la plus verte et de plantes les plus odoriférantes » (1).

Mais la clôture de fil de soie rouge existe en maints endroits et on la retrouve notamment à Alsemberg, où le duc Jean III de Brabant, vit, en rêve, la Mère de Dieu, qui lui dit qu'un fil de soie rouge, tendu à l'est de l'église, lui indiquerait la forme du chœur. Et le duc, en effet, vit le fil tendu (2).

(1) A. DE COCK et Is. TEIRLINCK. *Brabantsch Sagenboek*, II, p. 8. d'après *De Hagelander*, III, 50 et suiv.

(2) A. DE COCK et Is. TEIRLINCK, *Brabantsch Sagenboek*, II, p. 66.

Le même thème se répète au sujet de la construction de l'église de Laeken : la Vierge en marque le contour au moyen d'un fil de soie grise (3). Le gris, ici, semble être une fantaisie, car dans la plupart des versions le fil est rouge, ou bien, la couleur n'est pas indiquée.

Dans la Suisse romane, on entoure d'un fil rouge l'enclos des poules pour le garder du renard (4), en Allemagne on lie des fils rouges autour des cornes et de la queue du bétail pour le préserver de tout dommage (5) et, anciennement, on entourait les fiancées allemandes de fils de soie rouge comme on en mettait autour des casques des chevaliers danois.

Une ancienne légende chinoise relatait qu'un vieillard possédait un livre où étaient inscrites les destinées matrimoniales de tous les hommes. Le vieillard montrant un fil rouge dit : « Je lie ensemble, avec ceci, les pieds de l'homme et de la femme » (7).

Pourquoi le fil est-il rouge ? Ce fut une croyance quasi-universelle que la couleur rouge est une protection, peu importe la matière qui la porte ; c'est pourquoi le corail sert d'amulette en Espagne, en Italie et en Orient (8), et, protège contre le mauvais-œil ; dans la Grèce ancienne, il protégeait le navire contre les vents et les vagues (9) et Albert le Grand reprend la même idée, en disant que celui qui porte sur soi du corail calmera les tempêtes et voyagera en sécurité (10). Le Talmud disait que le lien rouge protège contre les maléfices (11) et certains écrivains chrétiens affirmaient que le rouge est une protection. Ceci est d'ailleurs une tradition biblique. (Jos. II, 18 et 21).

(3) A. DE COCK et TEIRLINCK, *Brabantsch Sagenboek*, II, p. 109.

(4) P. SÉBILLOT, *Le paganisme contemporain*, p. 224.

(5) BRUNNHOFER, *Zur Ethnologie und Geschichte des Aberglaubens*. Globus, XXVIII. p. 37.

(6) GRIMM, *Deutsche Rechtsalterthümer*.

(7) DE GROOT. Cité par Girard de Rialle. *Rev. des Trad. popul.* t. III, p. 135.

(8) MACHADO Y ALVAREZ. *Tradiciones populares españolas*, VII, p. 258. HARDWICK, *Traditions and superstitions*, p. 255.

(9) KUNZ, *Curious Lore of Precious Stones*, p. 38.

(10) *Le Grand Albert*, L. II.

(11) *Tosefta Sabbat*, VII, I.

Apuleius disait que pour guérir un fou, (c'est à dire pour chasser de son corps l'esprit dont il était possédé) on devait lier une certaine plante au cou du malade au moyen d'un fil rouge (12).

Dans l'Aberdeenshire, c'est une coutume générale que la fermière lie un fil rouge autour de la queue des vaches avant de les envoyer à la prairie, afin de les protéger contre le mauvais-œil (13). A rapprocher de ceci que les Esthoniens protègent leurs enfants contre la sorcellerie par une cravate rouge (14), qu'au Japon, un caractère rouge sur la paume de la main préserve des mauvaises rencontres (15) et que, chez les Germains, le fil rouge était le signe d'une prise de possession (16).

Le rouge joua un rôle considérable dans la médecine populaire, mais nous ne pouvons, pour le moment, nous aventurer dans ce vaste domaine.

Miss Armstrong a montré que le rouge dérive sa puissance du fait qu'il est la couleur du feu (17).

L'emploi symbolique de la soie est un usage très ancien. Dans les Coutumes de Cologne du XIII^e siècle, le domestique de l'archevêque, que l'on arrêtait, était simplement lié au moyen d'un fil de soie. La même coutume existait à Hildesheim et en quelques autres endroits ; cela se pratiquait même parfois pour des vagabonds.

Souvent on clôturait par des fils de soie des pièces de terre exorcisées (18).

Dans le poème épique allemand « Rosengarten », la prairie où se livre la grande joute entre les chevaliers, est entourée d'un fil de soie au lieu d'un mur et cela empêche n'importe quel prince d'y entrer (19). Ceci est d'ailleurs

(12) APULEIUS, *Herbarium*, X. 2.

(13) *Traditions and Superstitions*, p. 138.

(14) BORDER KREUTZWALD. *Der Eston. Abergl. Gebrauche*, p. 60.

(15) SÉBILLOT, *Le Folklore*, p. 334.

(16) BRUNNHOFER, *op. cit.* p. 80.

(17) *The signification of certain colors in Roman Ritual.*

(18) GRIMM, *Rechtsalterthümer*, pp. 182, 183.

(19) 2^{te} Abenth.

l'écho d'un récit plus ancien où le roi des nains Laurin, ou Laurius, a un jardin, sorte de paradis, qui est protégé contre toute tentative malveillante, parce qu'il est entouré d'un fil de soie. Il semble d'ailleurs que, parfois, les cours des temples et des tribunaux étaient enclos d'un fil de soie. Actuellement encore, lorsque le roi d'Angleterre ouvre à la circulation une route nouvelle, il tranche, au moyen de ciseaux d'or, un fil de soie que l'on avait mis pour barrer la route.

Il peut être intéressant de rappeler que cette coutume de délimiter, au moyen d'une cordelette, les bâtiments dont on projetait la construction, a été très répandue. Même les traditions de l'Ancien Pérou nous en ont conservé le souvenir : L'Inca Yupanqui, faisant reconstruire Cuzco, de ses propres mains, conjointement avec les autres seigneurs de la cité, faisait tendre une cordelette, indiquant et mesurant au moyen de cette cordelette, les cours et les maisons qui devaient être faites (20).

PAUL HERMANT.

(20) BETANZOS, *Suma y narracion de Los Incas*, cfr. XVI.



LA SORCELLERIE

AU

TEMPS D'ULENSPIEGEL.

Les aventures de Thyl Ulenspiegel, tour à tour joyeuses et tragiques, se déroulent en Flandre à l'époque troublée des persécutions religieuses. Dans le pays courbé sous le joug de Philippe II, une atmosphère d'inquiétude et d'oppression déprimait les cerveaux ; les circonstances étaient particulièrement favorables à l'éclosion d'une folie collective.

Les névrosés empruntent volontiers le thème de leurs idées délirantes aux préoccupations dominantes de l'époque. En ce temps là, la peur du diable hantait les esprits, un vent de démonomanie soufflait sur nos provinces. Les Frères prêcheurs avaient abusé quelque peu de Satan, pour en faire un épouvantail salutaire ; des moines nomades, dont le nombre s'étendait comme tâche d'huile, sillonnaient le pays ; leur ignorance, leurs pratiques superstitieuses faisaient le désespoir du clergé régulier ; ils allaient contant les histoires les plus terrifiantes et répandaient partout la démonomanie dont leurs ordres étaient imprégnés.

L'épidémie de phobie démoniaque sévissait intense dans les pays voisins ; elle devait fatalement envahir nos provinces. Le monarque superstitieux qui succéda à Charles-Quint, allait naturellement propager la crainte du sorcier ; il s'inquiéta de voir les Cours de Justice montrer trop peu de zèle dans la répression de cette nouvelle hérésie ; le 20 juillet 1592, il publia la fameuse circulaire exhortant les Juges civils et ecclésiastiques « d'avoir l'œil ouvert pour extirper cette grande meschanceté ». Les prédicateurs devaient dans leurs prêches attirer l'attention du public sur ces pratiques coupables.

Le résultat ne se fit pas attendre. L'activité des Cours de Justice jeta l'inquiétude dans les esprits ; partout on voyait l'influence des sorciers, les dénonciations pleuvaient et de nouveaux bûchers se dressaient dans tous les coins du pays. Les confessions publiques, faites au cours de ces

procès, révélaiet des pratiques étranges, elles frappaient l'imagination des névrosés, engendraient des désirs pervers ; la tendance à l'imitation est le grand facteur dans la propagation des folies collectives.

En 1595, Philippe II, dans une nouvelle circulaire, est obligé de constater que le mal n'a fait que s'étendre ; le nombre des procès de sorcellerie est tel que le souverain croit devoir mettre les Magistrats en garde contre les erreurs judiciaires « qu'il ne soit fait facilement tort aux simples innocents et personnes délirants infatuées, d'ignorance, comme souvent vieilles femmes décrépites, que l'on dit le plus être entachées de crime ».

Charles De Coster avait étudié d'une façon approfondie les événements douloureux qui désolaient sa chère Patrie sous la domination espagnole ; il devait naturellement donner une place importante à l'épidémie démoniaque qui y fit de si grands ravages.

Pour se documenter, l'écrivain disposait de nombreux procès de sorcellerie qui furent exhumés des archives du Royaume au cours de son siècle. A côté de publications isolées parues dans des revues d'archéologie et d'histoire, il y avait l'important ouvrage du conseiller Cannaert. Le « oud strafrecht in Vlaenderen » paru en 1835, contient un grand nombre de documents puisés aux archives de la ville de Gand. En 1861, Charles Potvin, dans son « Histoire du règne d'Albert et d'Isabelle » consacre une place importante à l'étude de l'épidémie de sorcellerie en Belgique à partir du milieu du XVI^e siècle. On peut reprocher à cet auteur une certaine partialité dans l'appréciation des faits ; l'ouvrage écrit au milieu des luttes religieuses du XIX^e siècle, n'est pas exempt de passion ; on doit cependant reconnaître à Potvin une connaissance approfondie de la question et apprécier la valeur des nombreux documents qu'il avait rassemblés. Par un heureux hasard, De Coster et Potvin étaient unis par des liens d'amitié, une grande intimité régnait entre les deux écrivains ; le conservateur du musée Wiertz en donna un témoignage posthume en publiant les « Lettres à Elisa ». L'auteur d'Ulenspiegel trouvait en cet ami une source précieuse de renseignements. Il eut en outre la bonne fortune d'être attaché pendant quelques années aux archives du Royaume ; il y disposa des nombreux dossiers de procès de sorcellerie qui furent soumis au Conseil privé du Brabant.

Ainsi les détails historiques, qui émaillent le roman reposent sur des données scientifiques et contribuent à rendre si attachante la lecture des aventures d'Ulenspiegel.

* * *

Les personnages, qui animent l'œuvre de De Coster, sont tout imprégnés de la terreur démoniaque qui régnait dans le pays en ces temps-là ; l'évènement le plus infime est rapporté à l'intervention de l'esprit malin : « Les commères de Damme constatent, non sans envie, que Nele reste si belle, sage et fraîche ». Nele est la fille de Katheline réputée sorcière ; dès lors, cet apanage de jeunesse et de santé leur semble don de sorcière. A la naissance d'Ulenspiegel, la sage-femme se lamente en désignant un petit noëvus sur l'épaule de l'enfant ; elle y voit la noire marque du doigt noir du diable.

Katheline s'occupe de guérir le bétail par des simples ; elle devait fatalement échouer un jour devant la Cour de Justice.

Katheline la bonne sorcière occupe dans le roman une place d'avant-plan. Le personnage est admirablement conçu. De Coster, sans être guidé par des études médicales préalables, a rendu avec une vérité saisissante la mentalité de ces femmes au système nerveux trop sensible, sujet à un ébranlement profond sous l'influence de la suggestion. Ces malades se caractérisent par une tendance déplorable à créer des idées fixes dans leur subconscient, à dédoubler leur personnalité. Charcot avait jeté sur eux le discrédit en les appelant des hystériques, rapportant ainsi leurs troubles mentaux à la sphère génitale. Richet les a réhabilités en leur donnant le nom de « sensibles », leur accordant un système cérébral doué d'une grande finesse, malheureusement les rouages en sont délicats et sujets à se détraquer.

Dès le début de l'action Katheline est sujette à des hallucinations.

« Madame femme de l'Empereur Charles étant grosse, « il fallait dire des prières pour sa prochaine délivrance.

« Katheline entra chez Claes, toute frissante :

« — Qu'est-ce qui te deult, commère ? demanda le bonhomme.

« — Las, répondit-elle, parlant par saccades. Cette « nuit spectres fauchant hommes comme faneurs l'herbe. —

« Fillettes enterrées vives ! Sur leur corps dansait le bour-
« reau. — Pierre de sang, suant depuis neuf mois, cassée
« cette nuit.

« — Ayez pitié de nous, gémit Soetkin, ayez pitié
« Seigneur Dieu : c'est noir présage pour la terre de Flandre.

« — Vis-tu cela de tes yeux ou en songe, demanda
« Claes.

« — De mes yeux, dit Katheline.

La fin du dialogue marque nettement le caractère hystérique de cette vision ; Katheline ne doute pas de la réalité de son rêve, elle raconte son hallucination avec un accent de sincérité qui force la conviction. La suite de son discours où elle prédit les malheurs qui vont fondre sur la Flandre est un véritable délire prophétique. Ces sujets au système nerveux hypersensible font en effet d'excellents somnambules et ont un talent particulier de divination. L'écrivain a rendu avec beaucoup de vérité le langage élaboré par le subconscient, formules sibyllines, récitatifs étrangement cadencés, débités sur un ton de psalmodies.

En parcourant les dossiers des procès de sorcellerie on rencontre chez les inculpées deux mentalités très différentes.

Les unes ont conscience de leur innocence ; elles nient avec énergie et si vaincues par les souffrances de la torture il en est qui avouent à ce moment tout ce qu'on leur demande, elles se ressaisissent dès qu'elles sont hors liens. Quoi-qu'on ait dit, elles ne sont pas nombreuses, celles qui abandonnent la lutte contre leurs accusateurs et préfèrent monter au bûcher plutôt que de retourner au banc de tortures.

Les inculpées de l'autre catégorie ne se sentent pas aussi immaculées, elle se sont adonnées à des pratiques de sorcellerie, elles s'imaginent fréquenter les sabbats, et se croient en relation avec l'esprit malin. Pour éviter le sort qui les attend, elles commencent par nier ; mais bientôt, vaincues par la souffrance, elles racontent leurs hallucinations. Un grand nombre, insouciantes de leur défense, donnent une foule de détails, qui ne peuvent que les charger davantage. C'est le délire d'auto-accusation, une curieuse manifestation de l'hystérie.

De Coster doit également avoir fait cette constatation, car ses personnages rendent bien ces deux mentalités ; en cela, il précédait son époque ; en effet les historiens du XIX^e siècle étaient unanimes pour attribuer les étranges confes-

sions des sorcières aux procédés barbares dont on usait dans les interrogatoires ; en 1923 encore M^e Maurice Garçon, du barreau de Paris, défend cette opinion dans un article paru dans la Revue des deux Mondes.

* * *

Lorsque Katheline est amenée pour la première fois devant la Cour de Justice, elle est accusée uniquement d'avoir maléficié du bétail. C'est le procès banal des guérisseuses dont les cures tournaient mal.

« Katheline guérit en ces temps là par des simples, « un bœuf, trois moutons et un porc appartenant à Speelman, « mais ne put guérir la vache qui était à Jean Beloën. Celui- « ci l'accuse de sorcellerie. Il déclare qu'elle avait jeté un « charme à l'animal, attendu que, pendant qu'elle lui « donnait les simples, elle le caressa et lui parla, sans doute « en une langue diabolique, car une chrétienne ne doit pas « parler à un animal ».

L'auteur a noté, avec beaucoup de précision, les interprétations tendancieuses des personnes qui se croyaient maléficiées ; il a marqué aussi l'influence des commérages du voisinage et des rivalités d'intérêt dans ces procès :

« Le dit Jean Beloën ajouta qu'il était voisin de « Speelman dont elle avait guéri les bœufs, moutons et porc, « et si elle avait tué sa vache c'était sans doute à l'instigation « de Speelman, jaloux de voir que ses terres, à lui Beloën, « étaient mieux labourées et rapportaient davantage que les « siennes, à lui Speelman ».

L'échevin qui procéda à l'interrogatoire fut particulièrement cruel pour Katheline ; c'était un ivrogne, et de plus, ancien prétendant éconduit, il voulut se venger de celle qui l'avait dédaigné naguère. L'accusée fut d'abord soumise au supplice de l'eau ; on lui versa dans la bouche de l'eau brûlante au moyen d'un entonnoir ; habituellement au pays de Bruges on employait de l'eau froide pour distendre l'estomac. Puis l'accusée fut couchée sur un cercueil à arête aiguë ; elle subit ensuite, exposée devant un feu, le supplice des brodequins.

Et cependant Katheline n'avoua rien. L'idée fixe de son incubé s'élaborait déjà dans le subconscient mais n'avait pas encore la netteté voulue pour provoquer une auto-accusation.

Le canevas de ce récit semble emprunté au procès de sorcellerie de Casterlé publié par Galesloot dans le *Messenger des Sciences historiques* tant il existe entre les deux des analogies frappantes.

L'écoutête de Casterlé est également un buveur invétéré, et agit avec une grande cruauté, car, plus tard, sa conduite sera sévèrement jugée par le Conseil privé du Brabant. Lui aussi en voulait à sa victime, il lui attribuait la maladie dont il souffrait depuis longtemps. En réalité ainsi que les médecins l'attestèrent, lors de la révision du procès, le mal était dû à son intempérance ; mais le fils de l'inculpée avait été exécuté quelques jours auparavant et avant de mourir avait lancé cette accusation contre sa mère. Cette pauvre octogénaire, aussi, subit le supplice de l'eau ; comme elle n'avouait rien, un des échevins proposa d'employer de l'urine de vache chauffée. De Coster n'a pas voulu utiliser ce détail répugnant. Par contre les deux ivrognes se montrent également préoccupés de leur dîner, tous deux interrompent leur interrogatoire pressés de se mettre à table.

La malheureuse de Casterlé mourut dans la nuit des suites de la torture. De Coster ne pouvait faire trépasser son héroïne dès le début du roman ; elle fut marquée au feu et condamnée au bannissement. C'était la peine habituelle réservée aux sorcières qui n'avouaient pas ; les cours de Justice débarrassaient ainsi leur territoire de ces indésirables.

*
*
*

Katheline avant d'être soumise à la torture fut rasée complètement. « Le bourreau la mit toute nue, puis lui « rasa les cheveux sur tout le corps, regardant partout, si elle « ne cachait pas un charme ».

Cet usage était très répandu dans notre pays ; le célèbre jurisconsulte Joos Damhouder, dans le *Praxis rerum criminalium*, ouvrage qui faisait autorité en la matière, recommande vivement de recourir à cette précaution. Étant grand pensionnaire à Bruges, il avait vu une inculpée rester insensible aux plus cruelles tortures, sous l'influence d'un charme magique et cette scène lui avait laissé une impression profonde. C'était une guérisseuse accusée d'avoir eu recours à des pratiques de sorcellerie. Quoiqu'on lui eut rasé les cheveux, elle semblait ne pas ressentir les supplices qu'on lui infligeait : tantôt elle riait,

tantôt elle dormait. Un des échevins prétendit qu'elle usait d'un charme et pour le découvrir proposa de la rendre complètement glabre. On découvrit ainsi en un endroit fort caché un petit rouleau de parchemin sur lequel étaient griffonnés des mots cabalistiques séparés par des croix.

Le charme de taciturnité est signalé par tous les auteurs qui ont instruit des procès de sorcellerie. Delancre l'a constaté à l'état épidémique lors de l'enquête dont il fut chargé dans le pays du Labourt.

Ce sommeil hypnotique produit par suggestion devait impressionner profondément les juges au temps de la phobie démoniaque.

* * *

A mesure que se déroule l'action, Katheline s'adonne de plus en plus aux pratiques de sorcellerie.

Messire Damman, son séducteur, lui a donné la recette d'une poudre magique : « Sorcière mignonne, voici la recette
« d'une mixture, à moi envoyée par la femme même de
« Lucifer ; à l'aide de cette mixture, tu te pourras transporter
« dans le soleil, la lune et les astres, commercer avec les
« esprits élémentaires qui portent à Dieu les prières des
« hommes et parcourir toutes les villes, bourgades et
« rivières, prairies de l'entier univers. Tu broieras ensemble,
« à doses égales : Stramonium, solanum somniferum, jusqui-
« ame, opium, les sommités fraîches du chanvre, belladone
« et datura.

« Si tu le veux nous irons ensemble ce soir au Sabbat
« des esprits....

Ces herbes soporifiques et enivrantes sont renseignées dans l'ouvrage de Jean Wier qui leur attribuait le pouvoir de provoquer les rêves diaboliques des sorcières. Bodin ne pouvait admettre cette interprétation : « Ce n'est point som-
« meil ; on voit que tous les soporatifs ne sauraient empêcher
« que l'homme, tant soit il endormi, ne sente le feu appliqué
« au cuir et néanmoins les sorciers ne sentent ni feu ni
« douleur quelconque étant ravis en extase (étant l'âme
« séparée du corps par moyens diaboliques, le corps
« demeurant insensible et stupide) ». Il cite le cas d'une sorcière qu'on ne parvint pas à reveiller à coups de verges et pour savoir si elle était morte, on lui fit mettre le feu aux parties les plus sensibles et cependant elle ne s'éveilla point.

Le matin on la trouva couchée dans son lit. Chose curieuse, ce jurisconsulte si imbu de préjugés à l'égard des sorciers avait entrevu une partie de la vérité. Le transport au Sabbat, l'hallucination que recherchaient avec avidité les névrosées du XVI^e et du XVII^e siècles n'était pas produit par la vertu des herbes soporifiques ; c'est un délire d'extase provoqué par suggestion en sommeil hypnotique.

Dans beaucoup de contrées, les sorcières n'employaient ni onguent, ni breuvages ; elles enfourchaient un manche à balai, prononçaient quelques paroles magiques et tombaient en hypnose.

Katheline se sert de l'onguent pour se transporter sur la tour de Notre Dame ; elle y converse avec les esprits élémentaires et s'y renseigne sur le sort réservé à Claes et à l'empereur Charles Quint dans l'autre monde. Elle emploie sa mixture pour rendre Nele et Ulenspiegel invisibles l'un à l'autre et les transporter au royaume des esprits. Par contre, lorsque Claes voudra voir, de sa chaumière, la scène de l'abdication de Charles-Quint au Palais de Bruxelles, Katheline pour se servir de Nele, comme médium, l'endort sans le secours de narcotiques :

« Katheline alors fit asseoir la fillette sur un banc, et
« par ses paroles et gestes, agissant comme un charme, Nele
« s'affaissa toute ensommeillée.

« Katheline lui dit :

« Entre dans la petite maison du Parc qui est le
« séjour préféré de Charles-Quint....

Bientôt les hallucinations de Katheline revêtent un autre caractère.

« Le méchant, dit-elle, nuit tombe noire. — Je l'en-
« tends annonçant sa venue, criant comme une orfraie. —
« Frissante, je prie Madame la Vierge en vain. — Pour lui, ni
« murs, ni haies, portes ni fenêtres. Entre partout comme
« esprit. — Echelle craquant. — Lui près de moi, dans le
« grenier où je dors. Me saisit de ses bras froids, durs comme
« du marbre — Visage glacé, baisers humides comme neige.
« — Chaumine balottée par la terre, se mouvant comme
« barque sur mer tempêteuse.

« — Il faut, dit Claes, aller à la messe chaque matin,
« afin que Monseigneur Jésus te donne la force de chasser
« ce fantôme venu d'en bas.

« — Il est si beau ! dit-elle.

Katheline a maintenant un incube et fréquente les Sabbats.

Le canevas de cette scène est emprunté à l'ouvrage de Potvin. Cet auteur ignorait l'interprétation scientifique des étranges confessions dans lesquelles les prétendues sorcières s'accusaient d'amours diaboliques. Les études qui éclairent le mécanisme du mensonge hystérique sont de date plus récente. Potvin a dû remarquer que, lorsque ces accusées racontent les hallucinations qui peuplent leur cerveau, elles ne donnent pas l'impression de démentes exprimant des idées confuses, des divagations. L'idée fixe qui a grandi dans le subconscient à l'insu de la malade est un groupement de représentations fausses, mais nettes et bien agencées, le récit a un enchaînement logique et est émaillé de détails qui en augmentent la vraisemblance.

Potvin est bien forcé d'admettre « qu'il y a du vrai dans ces confessions ». Ignorant que l'apparition diabolique est un simple phénomène de suggestion en sommeil hypnotique, il explique que ces femmes croyaient à l'existence réelle de leur incube parce que souvent « des hommes arrêtaient le soir des jeunes filles, ou pénétraient jusqu'à elles, la nuit, en se disant le diable et les profanaient mortes de frayeur ».

C'est ainsi que Hanske, le diable amoureux de Katheline, est Messire Joos Damman qui vient la surprendre la nuit en se faisant passer pour le diable. Pour rendre cette scène plus vraisemblable, le personnage, imaginé par De Coster, donne à son visage un aspect infernal en l'enduisant d'une poudre phosphorescente et annonce sa venue en jetant un cri comme un oiseau nocturne.

Ne regrettons pas trop cette erreur scientifique, elle nous procure une des scènes les plus émouvantes du roman. Etant un personnage fait de chair et d'os, Joos Damman comparaitra devant la Cour de Justice. L'auteur nous fait assister ainsi à un procès de sorcellerie, dont tous les détails sont traités avec un grand souci de vérité historique. La présence des deux accusés au même procès, l'intervention aux débats de l'accusatrice, sont des dérogations voulues, pour amener une scène admirable qui met la pauvre névrosée en présence de son séducteur et Nele, la vengeresse, devant l'homme qui a fait le malheur des siens.

De Coster rend avec une vérité saisissante la mentalité de cette névrosée qui développe avec une logique impitoyable l'idée délirante grandie dans son cerveau, sans s'inquiéter du sort qui l'attend.

Croyant obéir à un ordre de son diable, elle va rechercher le corps d'Hilbert en s'aidant de formules magiques, sans se soucier qu'elle aggrave ainsi les charges qui pèsent sur elle.

« Elle se mit à genoux dans la neige et cria trois fois
« en l'air pour appeler l'esprit.

« Nele alors lui donna la bêche sur laquelle Katheline
« fit trois signes de croix ; puis elle traça sur la glace la
« figure d'un cercueil et trois croix renversées, une du côté
« de l'Orient, une du côté de l'Occident et une du côté du
« Septentrion, et elle dit : Trois c'est Mars près de Saturne
« et trois c'est découverte sous Vénus, la claire étoile. Elle
« traça ensuite autour du cercueil un grand cercle en disant :
« Va-t-en méchant démon qui garde le corps. Puis tombant
« à genoux en prières.... et pardonne moi et de par Dieu et
« les Saints ».

Cette incantation où l'on retrouve un curieux mélange de pratiques empruntées à la science magique et d'invocations chrétiennes rend fidèlement les procédés utilisés par les magiciens et devins de cette époque.

Katheline ne divague pas ; les reproches tout empreints de douceur et d'amour, qu'elle adresse à son séducteur, sont vraiment émouvants et témoignent d'idées nettes bien coordonnées. L'accusée paraît « en bon sens » ; un des échevins en fait la remarque :

« Cette sorcière n'est folle qu'en ce qui concerne le
« feu qu'elle dit lui brûler la tête, mais elle ne l'est point ès
« autres choses, puisqu'elle nous aida avec un esprit lucide
« à découvrir les restes du mort ».

Tous les détails qui paraissent dans la description de ce procès sont empruntés à des documents historiques et donnent au récit une réelle apparence de vérité.

Le bailli résume parfaitement la législation, alors en usage, en disant : « Sorcier est celui qui, par moyens diaboliques employés sciemment, s'efforce de parvenir à quelque chose ». Cette définition est d'ailleurs empruntée textuellement à Bodin.

La Constitution criminelle édictée par Charles-Quint punissait de mort « tout magicien, sorcier ou devin vaincu, d'avoir par ses enchantements ou sortilèges, empoisonné ou nui aux personnes ou à leurs biens et ceux qui sans nuire à des personnes s'étaient néanmoins appli-

« qués à la magle ou à la devination étaient punis d'une « façon spéciale à déterminer après consultation juridique ».

Damman pour charger sa victime, fait la description des plaisirs étranges et pervers auxquels s'attendent les personnes désireuses d'aller au Sabbat. Ces horreurs se retrouvent avec les mêmes détails dans les ouvrages de Delancre et de Bodin ; ces jurisconsultes avaient instruit un grand nombre de procès de sorcellerie et avaient recueilli les témoignages des accusées.

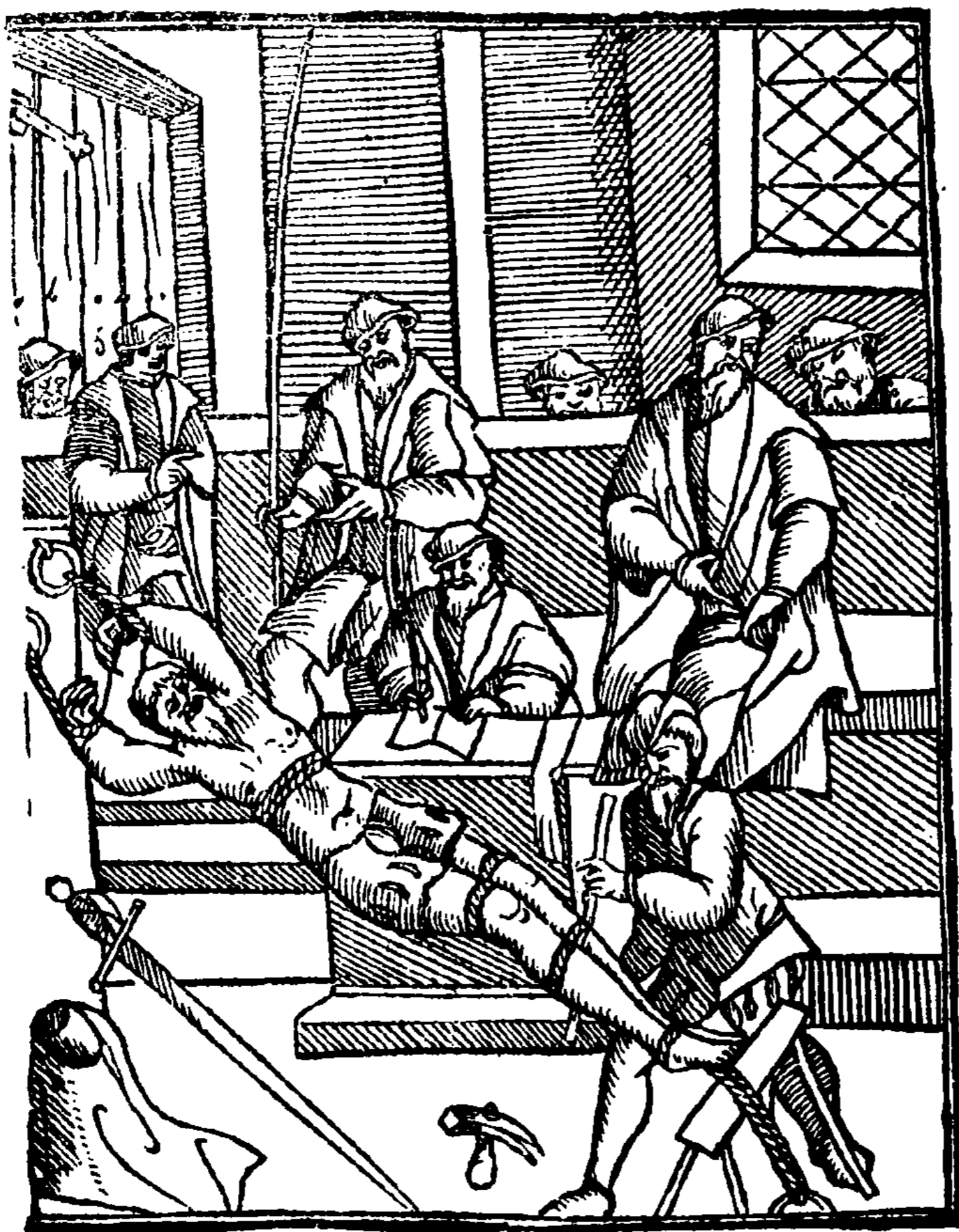
On pourrait croire que le romancier donne libre cours à son imagination lorsque le bailli veut mettre Katheline à la torture pour « s'assurer si elle n'a pas tué des enfants pour en faire des pâtés et les vendre ainsi que le fit un pâtissier à Paris ; ou bien coupé les cuisses de pendus et les emporter pour y mordre à belles dents ». Et cependant c'est une citation, fidèlement rendue, de méfaits que Bodin impute aux sorciers.

Messire Damman avait sur le dos une marque velue, brune et grande comme une fève. Le bourreau y passa une aiguille, elle ne saigna point. Les bailli et échevins prirent peur et dirent : Il est diable, il y a maléfice.

Tel était l'état des esprits en 1558 au moment du procès de Damme. Plus tard la recherche du sceau diabolique fut confiée à des médecins ; cette mesure n'écarta pas complètement l'erreur. On ne prit plus des noëvi et des cicatrices pour des marques du diable ; mais les hommes de l'art pas plus que les bourreaux ne comprirent la signification de ces anesthésies en plaques, si communes chez les hystériques, quand on attire leur attention de ce côté. L'insensibilité de la peau fut encore pendant longtemps considérée comme un caractère de nature diabolique par les médecins chargés d'examiner les sorcières ; les présomptions étaient encore plus grandes lorsqu'un spasme vasculaire compliquait l'anesthésie et empêchait la peau de saigner.

Damman et Katheline furent soumis au supplice de la veille. C'est la torture qui fut infligée en 1605 à Béatrice van Overbergh de Waereghem ; la malheureuse fut placée, le carcan au col, debout devant un grand feu, jour et nuit sans dormir. Elle fut relâchée le quatrième jour, cette torture « lui avait perdu le sens et l'esprit ». Josyne Van den Straten de Zele mourut à la suite d'une veille de deux nuits et trois jours.

Les accusés du procès de Damme durent boire de l'eau salée. Cette torture est renseignée dans les *Praxis rerum criminalium*, il en est fait mention dans le procès de Casterlé.



LE SUPPLICE AU MOYEN DE³ CORDES
(gravure sur bois illustrant le *Praxis rerum criminalium*)

Joos et Katheline furent ensuite placés sur le banc de torture et leurs membres furent serrés avec des cordes à nœuds. D'après l'ouvrage de Damhouder, c'est la torture usitée habituellement dans le pays de Bruges.

Katheline fut enfin soumise à l'épreuve de la submersion.

« Surnageant, elle serait brûlée comme sorcière ; allant
« au fond et en mourant, elle serait considérée comme étant
« morte chrétiennement et comme telle inhumée au jardin de
« l'église, qui est le cimetière.

Ce passage dit avec une ironie cruelle combien cette pratique était funeste à l'inculpée. Cette épreuve était réprouvée par les Jurisconsultes et cependant vers la seconde moitié du XVI^e siècle, on y eut recours dans beaucoup de villages. La croyance était répandue en Flandre, que les personnes imprégnées de l'esprit malin étaient plus légères que normalement. En certains endroits, on pesait les personnes suspectes. De toutes parts, on se rendait à Oudewater, les échevins y délivraient un certificat constatant le poids et la pesée s'y faisait honnêtement.

La pratique de la submersion donna lieu à tant d'abus que Philippe II défendit expressément dans une circulaire datée de 1595, d'y recourir. Il arrivait que des villageois procédaient eux-mêmes à cette épreuve en jetant à l'eau des personnes qui leur paraissaient suspectes.

Hanske, l'amoureux infernal de Katheline, est un diable « doux ». Comme tous ses congénères d'enfer il donne au contact une sensation de froid mais il n'a pas la perversité des incubes qui paraissent au cours des confessions de sorcières. De Coster s'est éloigné quelque peu de la vérité historique pour préserver son œuvre des vulgarités qui auraient pu la ternir, il a voulu animer son récit d'un souffle d'amour sain ; la passion de Katheline, presque mystique, est imprégnée de douceur et de sacrifice. Les amours d'un incube auraient été pour certains de nos auteurs modernes un thème tentant, source de réclame et de profits. Notre probe écrivain n'a même pas soupçonné l'écueil ; tout à son idéal, il n'a rien sacrifié à la popularité. Voulant faire une œuvre parfaite il a préféré vivre dans une glorieuse misère et inculquer à son roman les qualités solides qui le rendent impérissable.

Le respect du lecteur est pour De Coster un souci constant. Si les personnages, en bons flamands, tiennent parfois des propos gaillards, ils évitent cependant la trivialité. Thyl et Lamme au cours de leurs multiples aventures se trouvent parfois dans des situations fort délicates ; le romancier avec une adresse remarquable parvient toujours à leur conserver une belle tenue morale. Lorsque les deux com-

pagnons échouent à Anvers dans le quartier du Bas-Escaut, le « couvent de nonnains du diable » a perdu pour un jour son caractère vénal et corrompu ; dans la maison mal famée règne à leur arrivée une joie saine et si le sensuel Lamme pécha ce fut par « bonté d'âme ».

* * *

Thyl Ulenspiegel, à son tour, comparut devant la Cour de Justice ; il était accusé, ainsi que Soetkin, d'avoir caché le trésor de Claes. Les biens ayant appartenu à l'exécuté revenaient à l'Empereur.



L'ESTRAPADE

(fragment du frontispice
du *Praxis* de Damhouder)

Le bailli soumit d'abord la mère à la torture, ce qui était conforme aux préceptes de Damhouder. Ulenspiegel fut rasé complètement pour voir s'il ne portait aucun charme qui pût le rendre insensible. Au cours de cette opération le bourreau découvrit la petite tâche de naissance située sur l'épaule. Il s'empressa d'y passer une longue aiguille ; comme il vint du sang il jugea qu'il n'y avait en ce pointelet nulle sorcellerie. Puis il procéda à la torture. « Sur le commandement du bailli les mains d'Ulenspiegel furent liées à deux cordes, jouant sur une poulie attachée au plafond, si bien que le bourreau pouvait, au gré des juges, le hisser ou le descendre en le secouant rudement ; ce qu'il fit bien neuf fois après lui avoir attaché à chaque jambe un poids de vingt cinq livres. A la neuvième secousse la peau des poignets et des chevilles se déchira et les os commencèrent à sortir de leurs charnières.

Ulenspiegel n'avouait pas.

Le bourreau attisa alors un brasier ardent et un aide alluma deux chandelles. Le bailli fit placer le brasier sous les pieds de l'accusé et une chandelle sous chaque aisselle.

Damhouder réproouve les procédés de torture barbares qui peuvent laisser aux patients des lésions graves ou des mutilations ; il signale cependant dans l'édition latine de son ouvrage une série de cruautés dont certains juges du pays se rendirent coupables. Le supplice infligé à Soetkin et consistant à comprimer les doigts au moyen de bâtonnets tendus par des cordelettes y est décrit avec les détails que

nous donne De Coster. On y trouve également renseignés les tortures subies par Ulenspiegel, l'estrapade et le supplice exécuté au moyen de chandelles et de charbons ardents.

Cette dernière coutume a laissé des vestiges dans notre pays ; jusqu'en ces dernières années certaines bandes de malfaiteurs appelés « Chauffeurs » appliquaient des charbons ardents sous les pieds, pour faire avouer à leurs victimes l'endroit où l'argent était caché.

Il existe aux archives du Royaume un document daté de 1660 émanant du baillage d'Amont. Messire Claude Ronselet, un prêtre dévoyé, y est accusé d'avoir appliqué ce supplice de son propre chef, d'une façon particulièrement barbare, à une malheureuse qu'il soupçonnait d'avoir maléficié sa servante. La victime en mourut « et lorsqu'on visita son corps elle fut reconnue toute arse et rôtie aux gros muscles postérieurs ».

* * *

La croyance au loup-garou était très répandue en Belgique au cours du XVI^e siècle ; le Weerwolf avait sa place tout indiquée dans les aventures d'Ulenspiegel (1).

Les loups, en ces temps là, inspiraient la terreur. En hiver, surtout au moment de grande disette, le bétail étant rare dans les pâturages, les loups s'approchaient des agglomérations, s'attaquaient à l'homme, de préférence aux enfants et aux vieillards ; ils pénétraient jusque dans les demeures isolées. Ces attaques de loups frappaient l'imagination et de nombreux névrosés devinrent par suggestion des lycantrophes ; les frayeurs provoquées par des chiens créaient, par un phénomène analogue, la cynanthropie.

Chez l'hystérique, la lycanthropie se produit par accès. Au moment des crises, le sujet court à quatre pattes, hurle comme un loup ou aboie comme un chien et va jusqu'à mordre ; en dehors des accès il donne l'impression d'une

(1) V. *Folklore Brabançon*, 1^e année p. 132 ; 2^e année p. 49., les articles du D^r POODT sur *Kleudden* émule des *Weerwolf* s'étant livré à ses exploits vers 1840 et l'essai d'interprétation médico-psychologique des phénomènes que présentent les prosélytes de ce fantôme. — Voir aussi *Folklore Brabançon*, 6^e année p. 359 texte sur le loup-garou, publié par EUG. FRANKIGNOULLE.

personne normale. Des cas de ce genre se retrouvent à l'état épidémique dans le procès des religieuses du monastère d'Oisy et dans un dossier encore inédit concernant une affaire de sorcellerie survenue en 1604 dans un pensionnat de jeunes filles, à Lierre.

Souvent la lycanthropie était un simple délire d'extase. Le sorcier qui voulait se transformer en loup s'enduisait d'un onguent magique et tombait en sommeil hypnotique. Un certain Vindevoghel, exécuté à Oycke en 1661, mettait simplement une ceinture pour réaliser cette suggestion.

Il existait une autre catégorie de lycanthropes, elle paraît avoir été la plus nombreuse. C'étaient des dégénérés, êtres insociables, vivant à l'écart, de préférence dans les bois ; ces vagabonds s'attaquaient aux passants et les dévalisaient. Ces simulateurs exploitaient la terreur qu'inspiraient les loups-garous et leur mythomanie servait leurs exploits. Nos Ardennes méridionales en furent longtemps infestées ; on retrouve à leur sujet de curieux souvenirs de témoins oculaires dans un ouvrage du Dr Delogne.

Jean Grenier, dont le procès est relaté en détail par Delancré, paraît avoir été un mythomane de ce genre. Voici le portrait qu'on peut en faire d'après son dossier. Garçon de 14 ans, d'apparence chétive, aux yeux enfoncés, au regard fuyant : il paraît fourbe et menteur. L'intelligence semble être peu développée, il est incapable d'exécuter un travail sérieux ; d'un caractère indiscipliné, il a été chassé de la maison paternelle, il ne peut garder, aucun emploi ; après avoir été garçon de ferme, puis berger, il finit par vivre de mendicité. Il se vante auprès des fillettes d'être loup-garou, prend volontiers à sa charge toutes les attaques de loup qui se produisent dans la région, désigne comme complices son père avec lequel il est brouillé et deux personnes honorables absolument innocentes ; dit être en relation avec le diable dont il tient une peau de loup au moment de ses prétendus exploits. Ses récits provoquent chez ces fillettes des hallucinations ; l'une d'elles, attaquée, par un véritable loup pendant qu'elle gardait son troupeau, s'imagine avoir eu affaire à Grenier.

Le loup-garou imaginé par De Coster est également un dégénéré simulateur.

Le romancier raconte d'abord comment est née, dans la région, la légende du loup-garou.

« Depuis longtemps, au pays de Damme et dans les
« environs, jeunes gars, hommes vieux que l'on savait s'être
« en allés chargés d'argent vers Bruges, Gand ou quelque'
« autre ville ou village de Flandre furent trouvés morts, nus
« comme des vers et mordus à la nuque par des dents si
« longues et si aiguës que l'os du cou était cassé à tous.

« Les médecins et chirurgiens-barbiers déclarèrent
« que ces dents étaient celles d'un grand loup. Des larrons,
« disaient-ils, étaient sans doute venus après le loup et
« avaient dépouillé les victimes. Plusieurs notables bour-
« geois, qui s'étaient fièrement mis en route, sans escorte,
« disparurent sans que l'on sut ce qu'ils étaient devenus, sauf
« parfois que quelque manant, allant le matin pour labourer
« la terre, trouvait les traces du loup dans un champ, tandis
« que son chien, creusant les sillons, mettait au jour ces
« pauvres corps morts et portant les dents du loup marquées
« sur la nuque, autour de l'oreille, et maintes fois aussi à la
« jambe, et toujours par derrière, et toujours l'os du cou et
« de la jambe étaient brisés.

Le poissonnier Grypstuyver pris dans le piège tendu par Ulenspiegel et amené devant la Cour de Justice, décrit sa nature et sa mentalité de dégénéré : « Étant en chambre
« gehenne, chaussé de houscaux de cuir neuf trop étroit, et
« le bailli lui demandant comment Satan lui avait soufflé si
« noirs desseins et crimes tant abominables, il répondit :

« — Satan, c'est moi, mon être de nature. Enfantelet
« déjà, mais de laide apparence, inhabile à tous les exercices
« corporels, je fus tenu pour niais par chacun et battu sou-
« ventes fois. Garçon ni fillette n'avait pitié. En mon adoles-
« cence, nul ne voulut de moi, même en payant. Alors je pris
« en haine froide tout être né de la femme. Ce fut pourquoi
« je dénonçai Claes aimé d'un chacun. Et j'aimai uniquement
« monnaie qui fut ma mie blonde ou dorée ; à tuer Claes je
« trouvai profit et plaisir. Après il me fallut plus qu'avant
« vivre comme loup, et je rêvai de mordre....

« C'est le Seigneur Dieu qui voulut que je fusse
« comme je suis : je fis tout malgré moi par vouloir de nature.

Puis il découvre sa supercherie :

« Passant par Brabant j'y vis les gaufriers de ce pays
« et pensai que l'un d'eux me serait une bonne gueule de fer
« ... et j'y vissai les dents de fer.

« S'il vous plait d'en savoir davantage et comment
« personne ne put me reconnaître je vous dirai que le jour
« je me fardais la face et peignais en roux mes cheveux.
« Quant à la peau de loup que vous montrez de votre doigt
« cruel m'interrogeant, je vous dirai vous défiant qu'elle
« vient de deux loups tués par moi dans le bois de Raveschoot
« et de Maldeghem ; je n'eus qu'à coudre les peaux ensemble
« pour m'en couvrir ».

En général, les sorciers ne pouvaient montrer la peau de loup qu'ils prétendaient tenir du diable. Beaucoup de *weerwolven*, pour expliquer l'apparence normale de leur peau, affirmaient que « les poils étaient tournés en dedans ». Le loup-garou de Pavie, cité par Jean Wier, fut victime de sa vantardise ; quelques manants, voulant expérimenter du fait, lui firent des coupures à coups de bâton.

Trois doigts manquaient à Grypstuyver lors de sa capture, c'étaient les doigts coupés, qu'on avait retrouvés à côté du soudard, tué en voulant le prendre. Ce détail n'est pas superflu, il rappelle une légende fort répandue rapportée par Bodin. Lorsqu'un loup-garou avait été blessé, la plaie qu'il portait pouvait servir à retrouver le sorcier coupable



LES BUCHERS
(fragment du frontispice
du *Praxis* de Damhouder).

Ramené à la prison, le poissonnier reçut un plantureux repas de viande et de vin « Et il fut joyeux disant que jamais il n'avait mangé jusque là ». C'est encore un détail reposant sur des documents historiques. Le condamné prenait son dernier repas en compagnie du prêtre et du bourreau ; les mets étaient abondants si l'on en juge par les comptes publiés dans l'ouvrage de **Cannaert.**

* * *

Cette étude a pour objet de montrer par des exemples nombreux, avec quel soin minutieux le génial écrivain rassemblait les divers matériaux qui devaient servir à édifier son chef-d'œuvre. Soucieux de la vérité historique, il emprunte à des documents de l'époque, judicieusement choisis, les moindres détails destinés à émailler le canevas de son récit.

Grâce à ce travail consciencieux, il a pu donner à ses personnages la mentalité de leur temps ; ceux-ci paraissent animés ainsi d'une vie intense, ils évoluent dans un décor qui donne au lecteur l'illusion du réel.

A ces qualités solides, s'allie d'une façon heureuse la belle tenue littéraire du roman pour faire des aventures d'Ulenspiegel une œuvre impérissable.

D^r TH. BEHAEGEL.

BIBLIOGRAPHIE

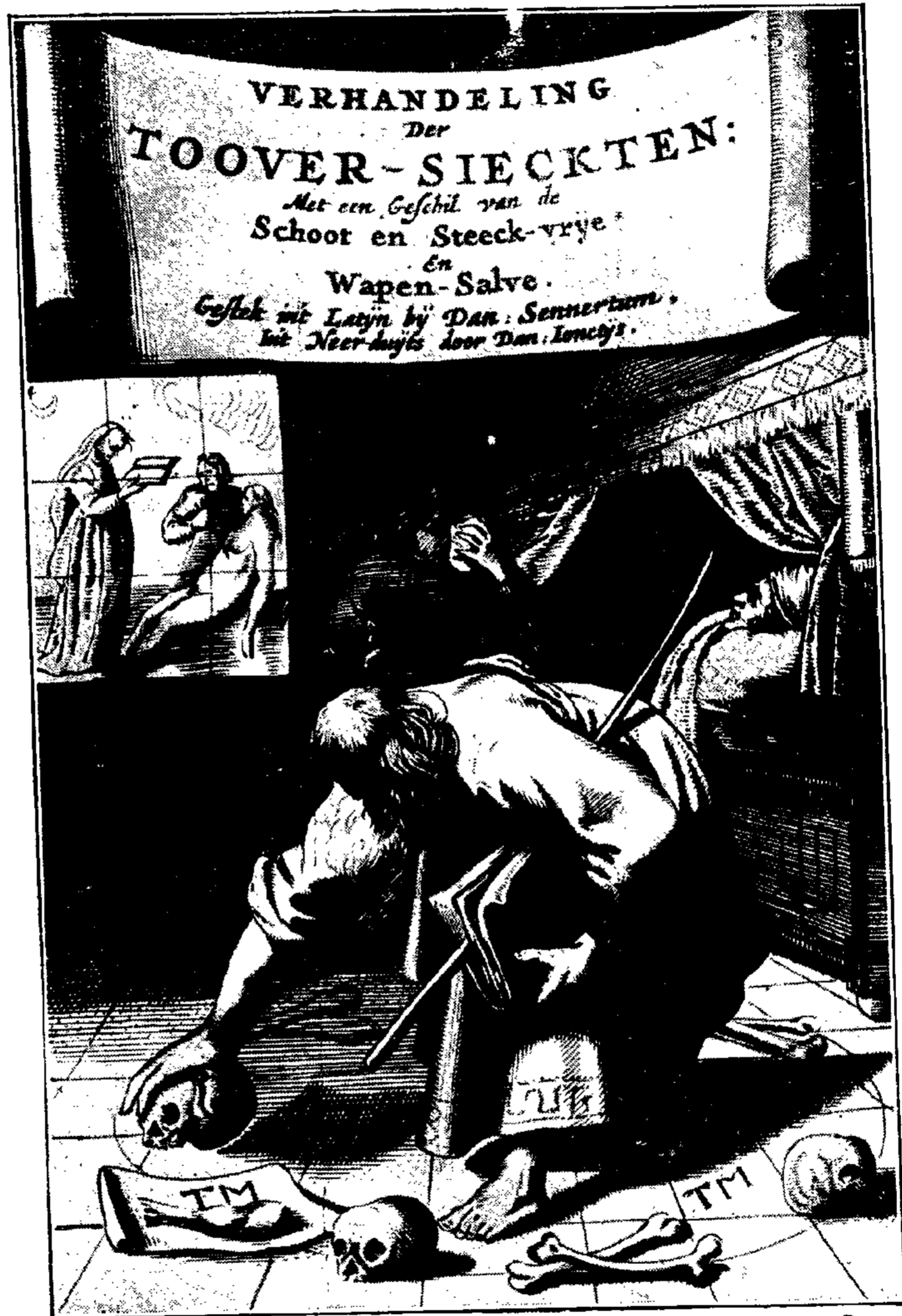
- CANNAERT. *Oud strafrecht in Vlaanderen*, Gent 1835.
CHARLES POTVIN. *Albert et Isabelle*, Bruxelles 1861.
JOOS DAMHOUDER. *Praxis rerum criminalium*, Antwerpia 1570.
DELANCRE. *Tableau de l'inconstance des démons*, Paris 1613.
JEAN WIER, *Histoires, disputes et discours des illusions des diables*. Paris 1885.
D^r DELOGNE. *Le Folklore de nos Ardennes méridionales*, Bruxelles 1914.
TH. BEHAEGEL. *Les procès de sorcellerie en Belgique* (Archives d'archéologie médicale, Bruxelles 1923).
GALESLOOT. *Un procès de sorcellerie à Casterlé*, (Messager des Sciences Historiques), 1869.
BODIN. *La démonomanie des sorciers*, Paris 1598.





LA LECTURE DU GRIMOIRE

gravure d'après D. Teniers
(Cabinet des Estampes).



LE GROMANCIER

Frontispice de l'édition néerlandaise du Sennertum.

(Bibliothèque royale).



LES PLAISIRS DU SABBAT

Fragment de la gravure illustrant l'ouvrage de Delancre
(Bibliothèque Royale).



LE DÉPART POUR LE SABBAT

Gravure d'après D. Teniers
(Cabinet des Estampes)



LE SUPPLICE DE L'EAU

Fragment d'une gravure de Breughel intitulée la Justice.

(Cabinet des Estampes).



Dessin de CHARLES HUBERT ayant servi de frontispice au cahier de dessins supplémentaires joint à la première édition de *La Légende d'Ulenspiegel* afin d'essayer d'en développer la vente qui n'était pas bonne. (Voir le Propos Liminaire de M. J. GESSLER, p. 41).



Reproduction moderne en dentelle, point à l'aiguille, d'un tableau de Teniers-le-Jeune (1627) se trouvant à la National Gallery de Londres. Sur la petite fenêtre en haut à gauche, seul endroit par lequel pénètre la lumière pour éclairer cette scène digne d'illustrer la légende d'Ulenspiegel, est venu se poser un hibou. Les personnages, leur physionomie, leur attitude, le symbolisme du décor, la date d'exécution, tout contribue à démontrer combien De Coster avait su se replacer dans le milieu du temps, à établir combien les tableaux de l'époque l'y ont aidé et enfin à prouver un fois de plus combien arts, littérature, histoire et folklore s'aident et s'interpénètrent. (Les renseignements d'identification nous ont été donnés par M^{me} Paulis).



La Pierre des Bavardes d'Orléans



La Pierre des Bavardes de Mulhouse

LES PIERRES DE JUSTICE.

Hij heeft zijnen steen gedragen. Il a porté sa pierre, dit-on aujourd'hui encore dans la région de Damme quand quelqu'un a commis une action honteuse (1) et qu'il a payé des dommages et intérêts, qu'il a purgé sa peine, qu'il a somme toute « racheté sa faute ». C'est toujours dans ce sens bien précis que ce dicton flamand est employé.

On lit dans la *Légende d'Ulenspiegel* de De Coster (L. I, Ch. 33) : « Passant par Bruges sur le marché du Mercredi, il y vit une femme promenée par le bourreau et ses valets et une grande foule d'autres femmes criant et hurlant autour d'elle mille sales injures. Ulenspiegel, lui voyant le haut de la robe garni de morceaux d'étoffe rouge et portant au cou la pierre de Justice avec ses chaînes de fer, vit que c'était une femme qui avait vendu à son profit les corps jeunes et frais de ses filles, etc. ».

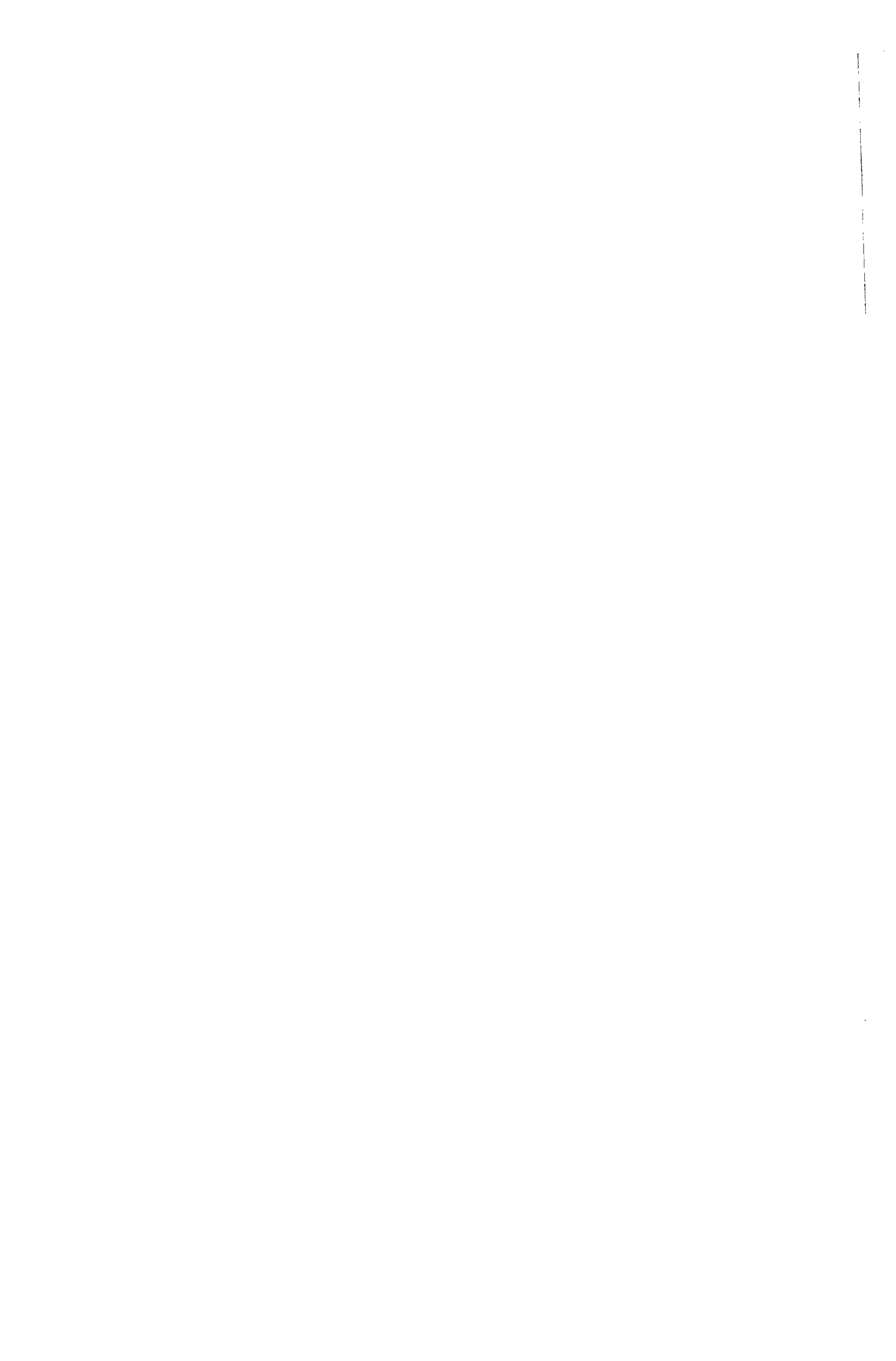
Y a-t-il un rapprochement à faire entre le dicton précité et la scène évoquée par De Coster ?

Le musée d'Orléans possède une curieuse sculpture trouvée dans un faubourg de cette ville, non loin de l'ancienne léproserie. C'est une fort vilaine tête, grimaçante, montrant les dents et qui, malgré son apparence barbare, doit dater du seizième siècle. Il s'agit d'une pierre patibulaire, analogue à celle que l'on conserve à l'hôtel de ville de Mulhouse sous le nom de « klapperstein », qui veut dire : « pierre des bavards ». Cette dernière pèse environ 12 kilogs et représente une tête grotesque de femme qui ouvre de grands yeux écarquillés et tire la langue.

Par une inscription gravée au dessus, la pierre alsacienne, le « klapperstein », s'exprime ainsi : « Je m'appelle la pierre des bavards, des mauvaises langues bien connue. Qui se plaira à la dispute et à la querelle, devra me porter par la ville. ».

Dans l'île de Schouwen (Hollande), les femmes infidèles étaient promenées toutes nues par les rues de la ville,

(1) EUG. VAN BEMMEL. *La Belgique Illustrée*, T. I, p. 369, Bruxelles, s. d. Chez Bruylant-Christophe et C^{ie}.



avec deux pierres attachées au cou et un cylindre de fer sur la tête. On montre encore ces pierres dans la Maison Communale de Brouwershaven (1).

On conserve de nos jours, à l'hôtel de ville de Veere, deux pierres de Justice qui *portent d'argent à deux chevrons de sable* (2). Deux pierres sont également conservées à Hambourg.

Un passage des *Annales du Comté de Hainaut* (3) porte à penser que ce genre de supplice était également connu à Mons : « Puisque nous parlons de cette maison de ville (l'hôtel de ville de Mons), quelqu'un me pourra demander que veulent dire ces chaisnes de fer pendantes avec des cailloux à l'entrée de la première porte d'icelle maison ? Cela représente la justice et les paines qu'on enjoindoit aux adultères, fornicateurs, car on les faisoit marcher parmy la ville chargés de ces chaisnes et cailloux, pour les représenter à pas de plomb au peuple et les rendre ainsy plus honteux et plus infâmes. »

En effet, on trouve dans les registres aux sentences criminelles de Mons, entre autres, la condamnation de Jeannette Dantegnies « à porter les pierres allinthour du « Marchiet de ceste ville de Mons, pour avoir folyet son « corps avecq pluseurs personnes tant d'église que gens « lays ». (4)

A la façade de l'antique hôtel de ville de Damme, on remarque deux grosses pierres suspendues. Selon la tradition, les femmes qui s'étaient mal conduites devaient traverser la ville avec une de ces pierres dans chaque main.

Nous voilà revenus à Damme après avoir trouvé en divers pays, des pierres dites « de Justice » ou « des bavardes ».

Il y a donc un peu partout des preuves matérielles établissant que, jadis, il était d'usage d'imposer comme châtiement, à certaines délinquantes, le port de pierres et que De Coster n'a pas inventé la scène que nous citons.

* * *

(1) *Jadis*, XII, 1908, p. 76-77.

(2) L. STROOBANT. *Le système pénal des villes flamandes du XV^e au XVII^e siècle*, 1897, p. 37.

(3) FRANÇOIS VINCHANT, éd. des bibliophiles belges, t. IV, p. 173.

(4) Cité par *Jadis*, XI, 1907, p. 189.

Les archives, de leur côté, ainsi que nous allons le montrer, confirment que cet usage qui existait aussi en France, en Allemagne, en Scandinavie, en Hollande était connu également en Belgique et punissait les péchés de paroles.

Plusieurs chartes nous font connaître d'une façon détaillée la procédure qui était suivie en pareille circonstance.

En règle générale, quand deux femmes se disputaient ou s'injuriaient vilainement, le mayer, s'il obtenait le témoignage de deux personnes, pouvait condamner la femme qui avait insulté l'autre, à porter sur ses épaules une pierre de justice, tandis que l'outragée la suivait sur tout le parcours en la harcelant d'un aiguillon.

S'il était établi que les deux femmes avaient proféré à l'adresse l'une de l'autre les mêmes injures, elles devaient porter la pierre et poindre, chacune à son tour.

Il était toutefois permis de racheter ce châtement par une amende qui variait suivant les localités.

Comme les habitants du village ne se faisaient pas faute d'assister à pareil spectacle — ils y étaient parfois obligés, ainsi que nous le verrons plus loin, — on devine aisément les quolibets et les plaisanteries qui devaient accueillir le passage de la condamnée.

Dans l'origine, on suspendait au cou un chien, une roue de charrue, etc. Mais, plus tard, ce fut toujours une pierre dont la forme différait suivant les pays. Elle était sculptée ici en tête de femme, montrant



Facon conservé à Budisin
en Hongrie.

sa langue comme celle d'un chien fatigué et haletant; ailleurs, sous la forme d'un animal ou d'un gros flacon que l'on nommait la *bouteille du bourreau*.

Un flacon de l'espèce est conservé à Budisin en Hongrie (1). Les deux figures qui se trouvent gravées sur ce flacon sont celles de querelleuses qui s'étaient battues publiquement et avaient goûté de la bouteille du bourreau le 15 octobre 1675. Ajoutons qu'en Hongrie, tout comme en Flandre, un dicton survit à cet usage : *Elle a goûté de la bouteille du bourreau.*

La peine infamante de la pierre au cou était encore souvent appliquée au XVII^e siècle.

M. LOUIS DARRAS a publié le chapitre de la charte de Morialmé concernant cette curieuse coutume (2).

Le port des pierres, comme punition des bavardes, existait également à Gosselies, à Walcourt (3), à Trazegnies, etc.

Voici ce que disait, à ce sujet, la charte de Trazegnies de 1220 :

Quant femmes se vilonnent

Item femmes qui s'entrebatterons ou dirons infames vilonies qui prouver se puelt deux voisins, voisines ou aultres tesmoings, celle qui sera trouvée coupable sera punie p porter sur ses espales une pierre, et à celle qui outragée aura esté l'on baillera unq baston à une petite pointe de fer à ce servant pour le poindre et aiguilloner p derrière. Et si aiguilloner ne le veult tenue sera de payer au Sr v f. et à la femme ij f. et le Sr por lesdis v f. doit establir une aultre femme por l'aiguilloner, mais la femme coupable se poldra racheter de vij f. desquelles le Sr en aura v. f. et l'injurier ij. f.

Est quant telle solempnelle justice se fera chune maison de la ville y doibt av. une psonne et si aucun ni veult venir ou envoyer doit estre condamné à v f. de loix au Sr. (4)

Ci-après copie de l'art. 36 de la loi ou franchise de Prisches, qui date de l'année 1158 et qui fut suivie dans une trentaine de seigneuries du Hainaut et du Vermandois. Prisches est situé non loin de Bavay.

(1) Le dessin de ce flacon a été donné par JULES DE SOIGNIES. *Les mauvaises langues du bon vieux temps*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XVIII (1883), p. 295.

(2) *Wallonia*, XX, 162 ss.

(3) Extrait des Comptes Communaux de Walcourt de 1606-1607. Aux archives de l'Etat à Namur :

Po^r avoir fait replomber les pieres de justice servante aux femes mal versées et po^r ce pz.... ij patt...

(4) SAINT-GENOIS, *Monuments anciens essentiellement utiles à la France, aux provinces de Hainaut, Flandre, Brabant, Namur, etc.* (Paris, 1782), t. I, p. CLVI.

Cette charte-loi a été publiée pour la première fois en 1923 (1). L'auteur a donné en même temps une précieuse traduction romane du XIII^e siècle.

Li fame qui dira villénie à femme, se la villénie a tesmoignage de II hommes, ou d'omme et de femme, ou de II femmes, se elle va à clameur, celle qui ara ditte la villénie donra X solz, ou elle portera à son col, dou chief de le ville dusques à la fin, II pierres qui sont establies. Et se li X solz sont donnet, il soient despendut es usaiges de la ville, par les mains des bourgeois.

[c. à. d. la femme qui dira une vilénie à une autre femme, si celle-ci porte plainte en justice et qu'elle a le témoignage de 2 hommes ou d'un homme et d'une femme, ou de 2 femmes, cette femme devra donner 10 sous ou elle portera au cou deux pierres à ce établies depuis le chef de la ville (sans doute la maison échevinale) jusqu'aux limites de la localité. Si les 10 sous sont payés, ils resteront à l'usage de la ville (c. à. d. ne seront pas versés au profit du seigneur, mais à celui de la communauté).]

« Si deux femmes se querellent jusqu'à se battre, en se disant en même temps des injures, elles porteront, tout le long de la ville, et par la voie commune, deux pierres attachées par des chaînes, et ces pierres pèseront à elles deux un cent. La première les portera de la porte orientale à la porte occidentale, pendant que l'autre la stimulera d'un aiguillon de fer fixé à un bâton, et toutes deux iront en chemise. La seconde prendra ensuite les pierres sur ses épaules, et les reportera à la porte orientale, la première la stimulant à son tour » (2).

La femme qui dira vilonie à autre, si comme de putage, paiera, ou elle portera la pierre, toute nue an sa chemise, à la procession, et cele la poindra après an la nage d'un aguillon (3).

Une charte d'Henri, duc de Brabant, anno 1229, dit : « Si mulierim mulierem percusserit solvet 20 sol. vel portabit lapides catenatos a sua parochia ad aliam (4).

Ces extraits divers établissent suffisamment que dans toutes nos provinces l'usage de condamner les femmes médisantes à porter en public des pierres infamantes était répandu.

* * *

(1) L. VERRIEST, *La fameuse charte-loi de Prisches* dans « Revue belge de Philologie et d'Histoire » n° d'avril 1923, p. 344 (l'article 36).

(2) *Jura tremonensia*, Grimm. p. 721, cité par MICHELET, *Origines du droit français*. Paris (1837), p. 384.

(3) CARPENTIER, an 1247, ex. *Chartul-Campan*, fol 343 et DUCANGE IV, 52 (cité par MICHELET. *Origines du Droit français*, p. 303).

(4) DUCANGE IV, 52.

Mais il n'y avait pas que les femmes querelleuses et médisantes qui devaient subir ce châtement. D'autres crimes, notamment l'adultère, étaient punis de la même peine.

Nous rencontrons en 1530-1531 un cas d'application de cette peine à Eugies : deux époux habitant le hameau de Colfontaine avaient battu et blessé un sergent de l'office de la prévôté de Mons. Après avoir été mis en prison, ils furent condamnés l'un et l'autre à suivre le curé à la procession un jour de fête et de confesser à haute voix leur méfait et leur repentir. En plus, la femme devait aller autour du cimetière d'Eugies en portant des pierres à son cou.

Voici comment est rapportée cette sentence dans le compte de Jacques de Wignacourt, prévôt de Mons, du 1^{er} juillet 1530 au 30 juin 1531. (1)

« Pour l'emprisonnement fait de Jehan Bouillet et Marie Drivessent dit Tacquin sa femme, demorans à Colfontaine, paroiche d'Ugie pour par eulx avoir batu et navret Melchior le Cras sergent du dit office, son office faisant, lesquelz avoient esté condamnez prysmerchy de leur mésuz en ceste partle à Dieu et justice aussi audit sergent et menet par ung sergent dudit office tout prisonnier audit lieu d'Ugie par ung jour solempnel. Et là endroit aller à la procession, derrière le curet, ledit Bouillet à teste et pied nudz aussi ladite femme à pied nuds et à l'issue d'icelle messe dire et déclarer tout en hault que les batures et injures par eulx faictes et dictes ausdis sergent et à ses aydes qu'ilz avoient ce fait par chaleur et courou et qu'ilz en estoient dolans et repentans et que s'ilz l'avoient à faire et dire pour riens ne le feroient et que ce que fait en avoient avoit esté parce qu'ilz ne congnoissoient les mérites de justice. Et outres plus la femme dudit Bouillet porter les pierres à son col à l'enthour du chime-tier dudit Ugies et faire par chacun d'eulx le voyaige de sainte larme de Vendome (2).

Nous retrouvons la même peine appliquée dans le Luxembourg.

« Entre l'acteur d'office de ce Siège prevostal plaignant d'office Pierre S.... habitant de Rachecourt, accusé et prisonnier ez prisons royales de cette ville.

Veu les pièces du procès criminel extraordinairement instruit fourny par inventaire jusque à la letre S inclusivement.

Déclarent ledit accusé prisonnier suffisamment atteint et convaincu mesme par sa propre confession d'avoir commis le crime d'adulter avec

(1) Régistre n° 15172 de la chambre des comptes aux archives générales du Royaume à Bruxelles.

(2) Cité par *Jadis*, t. V, 1901, p. 120.

Anne S. de Rachecourt et d'avoir à icelle de ses œuvres procréé un enfant pour réparation de quoy qu'il sera demain jour de Dimanche conduit à l'église paroissiale de cette ville chargé de deux piers sur lespaule ou il demanderat pardon à Dieu, au roy, et à la justice et au publique du scandal qu'il at donné et y resterat à genoux avec une cierge ardente en main pendant la grande messe et service divin et de là il serat reconduit ez prisons royales de cette ville pour y demeurer jusques à ce qu'il aurat entièrement satisfait à la présente sentence, condamnent ledit prisonnier à ce et en outre à une amende de douze florins d'or moitié au profit du Roy et l'autre moitié au profit de cette maison de ville ensemble aux despens de cette poursuite au taux de ce siège avec deffence à iceluy de pleu récidiver à peine de punition corporelle prononcé à Arlon le 26^e feb. 1707.

Droit de justice six florins d'or. En satisfaction de la sentance cy-dessus après qu'icelle at esté prononcés au prisonnier, le dit prisonnier condamné at esté le 27^e feb. 1707 jour de Dimanche chargé de deux pierres sur les espaules avec une cierge ardente en main conduit à l'église paroissiale de cette ville et à l'entrée il s'est mis à genoux et y at demandé pardon à Dieu, au Roy, à la justice et au publiq du scandal par luy donné et de suite at esté conduit jusque à l'entrée du chœur de la dite esglise ou il est resté pendant la grand, messe et service divin avec la dite chandelle ardente en main et les dites deux pierres sur les espaules et après le service divin achevé, il at esté reconduit es prisons pour y rester jus'ques ce qu'il aurat satisfait à la dite sentence.

Fait à Arlon, coe dessus (1)

« Barbe, femme de Jason Darne est battue de verges sur la prison pour maquerelaige par elle commis de ses propres filles. » De plus on lui pend au cou « la pierre de justice attachée de chaines de fer autour de son col » et « enveloppée de drapeaulx rouges elle est ainsi conduite de plache en plache ». (2)

A Tongres, le 7 août 1535, une femme de Russon, nommée Anne Haugustyns, fut condamnée pour adultère à porter pendant trois jours par la ville et la banlieue, la cuve et la *pierre de pénitence* et fut ensuite bannie pour dix ans (3).

Dans la plupart des villes flamandes, la peine infligée aux femmes médisantes était différente de celle que nous venons de voir.

(1) Extrait d'un registre de l'ancienne justice prévôtale d'Arlon, de 1707, publié par les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XXIX p. 61.

(2) Compte de J. Despars, 1537-1538, cité par L. MAETERLINCK. *Péchés primitifs*, p. 323.

(3) A. PERREAU, *Tongres et ses monuments*, 2^e édition. Demarteau, 1849, p. 112.

Le compte de la Saint-Jean-Baptiste 1498 à la Noël 1499 de la ville de Léau nous apprend que ces femmes étaient obligées de se tenir debout, pendant un certain nombre d'heures, sur une échelle posée contre l'hôtel de ville (1).

* * *

FÉLICIEN CATTIER (2) dit que cette pénalité est essentiellement germanique et dérive directement des *Harmschar* de l'époque Carlovingienne. Il établit que l'on en trouve des traces dans tous les pays où les Germains envahisseurs ont pénétré.

Mais l'origine de cet usage ne peut-il être cherché ailleurs ? Et ne serait-il pas vraiment prodigieux qu'il faille remonter jusqu'aux Romains pour constater l'introduction chez nous d'un usage similaire ayant un caractère non plus pénal, mais religieux ?

Il y avait dans plusieurs endroits des Gaules des amas de pierres et des amoncellements consacrés à Mercure. Ces tas se sont accrus d'âge en âge par l'usage d'y porter et d'y déposer des pierres, soit pour motif de piété et de reconnaissance, soit comme un moyen voulu des dieux pour la purgation et l'expiation de ses crimes.

Salomon, dans ses proverbes, fait allusion à cette singulière pratique et, quelqu'en soit la base et le motif, il la range parmi les observations futiles des gentils. « Comme celui, dit-il, qui jette des pierres dans les tas de Mercure, ainsi celui qui fait des honneurs à l'insensé. »

Une expression épigrammatique, rendue par Scaliger, est bien analogue à ces amas sacrés, dont l'agrégation n'est qu'un composé de misères : « Je suis un tas de pierres que les passants ont accumulé en l'honneur de Mercure. »

On rencontre encore des traces de cette pratique en plusieurs lieux, où des gens vont, pieds nus, porter des pierres sur les calvaires et auprès des croix, par suite sans doute de l'ancienne opinion que le dépôt et le transport des pierres sur les monts de piété est un moyen d'expiation voulu des dieux.

(1) *Revue d'histoire et d'archéologie* t. I. (Bruxelles, 1859) p. 42.

(2) *Evolution du droit pénal germanique en Hainaut jusqu'au XV^e siècle* (Mons, 1893) p. 66.

Cette action pieuse consistait à porter des pierres sur les monts de Mercure, qui se gonflaient des iniquités du genre humain ; si la faute était légère et réputée peccadille, la pierre pénitentielle était légère et de facile transport ; mais si elle était réputée crime atroce, on en devait expier l'énormité par le transport d'une pierre énorme ; celui qui ne pouvait la porter devait la traîner.

Arrivé à la montagne d'expiation avec la pierre qui était la pénitence enjointe, le pénitent se déchargeait promptement de son pesant fardeau, le jetant sur le tas sacré du messenger des dieux, avec promesse de ne plus le reprendre.

Alors un vénérable ermite, prêtre d'Hermès, ou quelque'autre membre du collège des prêtres, appelés dans Cicéron *Mercuriales*, recevait l'offrande d'expiation dans le costume et avec les cérémonies accoutumées, faisait une remontrance au converti, et lui jetant sur la tête de l'eau lustrale, il déclarait le délinquant purgé de ses forfaits. (1)

Cette pratique d'expiation a été conservée au début de l'ère chrétienne. Si quelqu'un avait transgressé la loi, violé les droits de la société, porté faux témoignage, commis quelque parjure, usé d'intrigue et de perfidie, ou négligé les rites sacrés de la religion, il devait expier sa faute par une action religieuse.

Ces superstitions populaires étaient encore tellement tenaces au XI^e siècle, à Worms, l'ancien *Borbetomagus*, que l'évêque Burchard qui confesse ses ouailles, en est encore, pour distribuer les pénitences, à poser notamment cette question :

— « Avez-vous consommé quelque chose des offrandes qu'en certains endroits on apporte aux tombeaux, aux pierres, aux arbres, aux fontaines, aux carrefours, ou avez-vous porté des pierres au tas ou fait des ligatures aux croix placées aux carrefours ? » (2).

(1) J.-B. LAMBIEZ, *Histoire monumentaire du nord des Gaules*, t. 1^{er} Mons, Hoyois, s. d. (fin du 18^e siècle) p. 155-157.

(2) FRIEDBERG, « *Aus deutschen Bussbüchern* », cité par J. E. DEMARTEAU, « *L'Ardenne belgo-romaine* » dans « *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* », t. XXXIV p. 149.

Les localités qui tiennent leurs noms de *moles* et de *tumuli*, telles Molle, Melle, Meslin, Mellet, Maulde, Maulbaix, Malchin et Mouhin, etc. rappellent ces sortes d'éminences.

* * *

L'usage des pierres pénales semble avoir été général dans toute l'Europe occidentale et centrale. Peut-être doit-on le rattacher à une ancienne pratique religieuse des Romains. Les documents que nous avons cités permettent de retracer l'évolution de cette pratique. Il nous en reste aujourd'hui des chartes et des jugements dans les archives, des pierres dans les Musées, des dictons en pays flamand et en Hongrie et l'usage en certains endroits de porter des pierres sur les calvaires en expiation de péchés. La conclusion à tirer, dans ce travail consacré à De Coster, c'est que sa documentation était solide. (1)

JULES VANDEREUSE.

(1) On peut se procurer chez l'auteur MAURICE FLAMENT, 29, Avenue Pierre Devis à Auderghem, au prix de 150 francs, des exemplaires 42 × 55 de La Femme à la pierre illustrant cet article. Eau-forte originale au tirage limité de 25 épreuves.



LE MARIAGE SOUS LA POTENCE.

Dans le quatrième livre de son immortel chef-d'œuvre, Ch. de Coster raconte comment Ulenspiegel fut sauvé par « une mignonne et gentille fillette », au moment où il allait être pendu sur l'ordre d'un chef impitoyable (1). La scène se passe à la Briele, après le sac de Gorcum et le supplice des moines-martyrs, auxquels on avait promis la vie sauve et que Tyl avait essayé de délivrer, parce que « parole de soldat doit être parole d'or. »

« Le bourreau allait obéir ; une jeune fille, toute de blanc vêtue et couronnée de fleurs, monta comme folle les marches de l'échafaud, sauta au cou d'Ulenspiegel et dit :

« — Cet homme est le mien ; je le prends pour mari.

« Et le peuple d'applaudir, et les femmes de crier :

« — Vive, vive la fillette qui sauve Ulenspiegel !

« — Qu'est-ce ceci ? demanda messire de Lumey.

« Très-Long répondit :

« — D'après les us et coutumes de la ville, il est de droit et loi qu'une jeune pucelle ou non mariée sauve un homme de la corde en le prenant pour mari au pied de la potence.

« Dieu est avec lui, dit de Lumey ; déliez-le » (2).

Quelle est la valeur historique de cet épisode gracieux ? Est-ce une simple fiction poétique, ou une légende, ou bien y a-t-il là un fond de vérité ? La science allemande nous répondra, par la plume d'un de ses représentants les plus autorisés, que sauf de rares exceptions, dues à la commisération du juge, toutes les « histoires touchantes » de ce genre sont purement légendaires ; elles ne reposent ni sur une loi ni sur une coutume. « Die rührenden Geschichten, nach denen

(1) Une première fois, Ulenspiegel avait frôlé la cravate de chanvre à Audenaerde, sur l'ordre de Charles-Quint, qui consentit à lui faire grâce, si le condamné lui proposait une chose impossible à accomplir. Alors l'espiègle avait demandé que l'empereur vînt lui baiser la bouche qui ne parlait pas flamand... et avait esquivé la corde.

(2) CH. DE COSTER, *La légende d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandre et ailleurs*, t. IV, chap. VIII, p. 374 (Brux. 1893) ou p. 355. (Bruxelles 1912)

Verurteilten, die auf dem Wege zur Richtstätte eine ehrbare Person fanden, welche ihn oder sie zu heiraten bereit war, das Leben hätte geschenkt werden müssen, beruhen keineswegs auf Gesetzen oder Gewohnheitsrecht, sondern sind bis auf wenige vereinzelte Fälle, in denen lediglich das Mitleid der Richter entschied, sagenhaft » (1).

A son tour, un savant français, célèbre par de grands travaux consacrés surtout à l'histoire économique, s'est exprimé comme suit dans un de ses ouvrages de haute vulgarisation scientifique : « La tradition de quelques provinces accordait, si l'on en croit certaines légendes, à la jeune fille qui rencontrait un criminel marchant au supplice, le pouvoir de lui sauver la vie en s'engageant à l'épouser. Le fait n'a rien de bien authentique, mais il est patent que le droit de grâce et d'abolition s'exerçait avec assez de bonhomie ou de faiblesse pour énerver encore l'action policière, déjà si relâchée » (2).

Au lieu d'accepter sans contrôle ces assertions plus ou moins catégoriques, nous allons y appliquer la question formulée ci-dessus, en nous demandant : Quelle est la valeur historique de cette dénégation gratuite ? La réponse détaillée nous fournira le commentaire d'une curiosité, peut-être d'une coutume judiciaire des plus intéressante ; elle nous permettra de combattre le scepticisme injustifié des deux historiens que nous venons de citer, et de formuler une conclusion toute à l'honneur de notre grand romancier national.

Avant d'entamer les recherches, écoutons d'abord l'autre cloche : c'est le marquis de Belleval qui se charge de nous la faire entendre dans un de ses doctes entretiens sur les *Mœurs du Passé*. Voici comment s'exprime celui qui déclarait trop modestement : « Je ne suis pas un savant ; je ne suis qu'un chercheur ». Son témoignage autorisé fait contrepoids aux citations précédentes.

« Il est bon que vous sachiez [dès] maintenant que la loi ou la coutume mettait à la disposition des condamnés une suprême planche de salut, mais à la condition qu'ils fussent célibataires ou veufs, car l'homme marié était destiné

(1) O. HENNE AM RHYN, *Kulturgeschichte des Deutschen Volkes* 1³, p. 367. Berlin, s. d. (1898).

(2) Vicomte G. D'AVENEL, *Prêtres, Soldats et Juges*, p. 356. Paris, 1907.

à périr. Le condamné avait la vie sauve si une jeune fille consentait à le prendre pour époux. Bien qu'il ne parût pas tentant d'unir sa destinée à celle d'un criminel, pourtant quand le criminel était jeune et beau, quand la jeune fille n'était pas scrupuleuse, quand enfin elle se disait qu'il dépendait d'un élan de générosité pour sauver celui qui allait mourir et que Dieu ferait le reste, ce fait se produisait plus souvent qu'il ne serait permis de le supposer » (1).

A la dénégation de Henne am Rhyh, nous opposerons de même le témoignage formel du plus savant de ses compatriotes : « Eine jungfrau, die den missethäter heirathen will, kann ihn dadurch vom galgen lösen » (2).

Mentionnons encore, pour le pays thiois, l'expression curieuse : *Iemand van de galg verbidden*, rapportée et commentée dans le grand *Woordenboek der Nederlandsche Taal*, par De Vries et Te Winkel (3).

* * *

Malgré tout l'intérêt qu'il présente, le sujet que nous étudions en ce moment n'a guère été traité *ex professo* jusqu'ici. A notre connaissance, il n'existe qu'un travail sur la question, sorti de la plume autorisée d'un des promoteurs du folklore en Belgique, mais perdu dans une publication difficile à trouver. Heureusement, un collaborateur anonyme de *Volkskunde* a résumé le travail d'Aug. Gittée dans l'excellente revue que celui-ci avait aidé Pol de Mont à fonder en 1888 et à soutenir (4).

D'après notre auteur, l'exemple le plus ancien de la coutume curieuse du mariage sous la potence daterait de 1430, mais comme elle est répandue partout, en Allemagne

(1) MARQUIS DE BELLEVAL, *Nos Pères. Mœurs et coutumes du temps passé*, p. 143, Paris, 1879.

(2) J. GRIMM, *Deutsche Rechtsaltertümer* II, p. 525 (4^e éd. Leipzig, 1899).

(3) *Sub voce* GALG IV col. 169 : « Iemand van de galg verbidden = iemand die tot de galg veroordeeld is, bevrijden, door te beloven hem te zullen trouwen ; naar een vroeger in sommige landen bestaand gebruik, waarbij meisjes of vrouwen een misdadiger konden verlossen, zoo zij hem tot echtgenoot namen ». Cf. J. VERDAM, *Sporen van volksgeloof in onze taal en letterkunde* ; S. J. FOCKEMA ANDREAE, *Spreekwijzen en vormen aan het oude recht ontleend*, dans les *Handelingen en Mededeelingen van de Mij der Nederl. Letterkunde te Leiden* 1897-98, p. 35-36 et 104-23.

(4) Dans l'introuvable revue mensuelle hollandaise *Los en Vast*, 1895 et 1896. — Cf. *Volkskunde* IX (1896-97), p. 116-119 : « Over het bevrijden van ter dood veroordeelden door vrouwen ».

comme en Angleterre, en Italie comme en Espagne, sans parler de la France et des Pays-Bas, il en conclut qu'elle doit remonter plus haut (1).

Nous pouvons confirmer par un texte la supposition de notre prédécesseur. Le voici, tel qu'il émana de la justice de Péronne en 1382 :

« Hennequin Doutart a esté condempné par nos hommes liges jugans en nostre court à Peronne... â estre trainé et pendu. Pour lequel jugement enteriner, il a esté trayné et mené en une charette par le pendeur jusques au gibet et lui fut mis la hart au col ; et lors vint illecques Jehennette Mourchon, dite Rebaude, josne fille, née de la ville de Hamaincourt, en suppliant et requerant audit prevost ou son lieutenant que ledit Doutart elle peust avoir à *mariage*, ou cas que il nous plairoit ; par quoy il fu ramené et remis ès dites prisons... Par la teneur de ces lettres remettons, pardonnons et quittons le fait et cas dessus dit »(2).

L'exemple de 1430, que Gittée citait comme le plus ancien, est rapporté dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*. Il mérite d'être reproduit :

« Le 10 janvier 1430, on mena onze hommes ès halles de Paris et leur coupa les testes à tous dix. Le onzième estoit un très bel jeune fils d'environ vingt-quatre ans : il fut despouillé et prest pour bander ses yeux, quand une jeune fille, née des Halles, le vint hardiment demander, et tant fit par son bon pourchas qu'il fut ramené au Chastelet, et depuis furent espousés ensemble » (3).

(1) « Het oudste bekende voorbeeld daarvan vindt men in Frankrijk in 1430 ; te Antwerpen, in 1518 ; te Harderwijk, in 1578. Het bestond ook in Duitschland en Engeland, Italië en Spanje. Uit die groote verspreidheid alsook uit de zonderlingheid van het gebruik, besluit M^r G. dat het ouder is dan 1430 ». *Volkskunde*, IX, p. 116.

(2) Texte reproduit dans DUCANGE, *Glossarium*, voce *Matrimonium* ; LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *Dictionn. historique*, et dans le *Grand Dictionnaire* de P. LAROUSSE, voce *Mariage*. Ducange cite encore, mais sans le moindre détail, un cas plus ancien, arrivé en 1376, et un troisième de 1419. Cf. *ibidem*.

(3) Reproduit e. a. dans CH. DESMAZE, *Curiosités des anciennes justices d'après leurs registres*, p. 319. Paris, 1867. — Les registres du Châtelet ont été publiés intégralement, pour une période antérieure à celle qui nous occupe, par DUPLÈS-AUGIER, *Registre criminel du Châtelet de Paris, du 6 sept. 1389 au 18 mai 1392*. Paris, 1861-64.

Victor Hugo, qui connaissait sans doute le fameux *Journal*, s'en est probablement inspiré quand il nous montre, dans *Notre-Dame de Paris*, en un chapitre rutilant de couleur locale, le poète famélique Gringoire, condamné à mort par le roi de Thunes, repoussé par trois truandes qui ne veulent pas de lui pour mari, sauvé enfin par la tendre et ravissante Esmeralda, qui consent à l'épouser — mariage blanc, d'ailleurs — par « la cruche cassée ».

Ce singulier droit de grâce avait trouvé place dans la coutume de Bayonne : « Quand fille honnête, pour cause de pauvreté, ou courtisane mue par le repentir, réclamait pour mari le meurtrier mis en jugement, les maire et cent pairs pouvaient déférer à la demande. On mariait sur-le-champ ces tristes époux et, la bénédiction donnée, on les chassait de la ville. Si le mari avait l'audace de revenir et qu'il fût pris, il était pendu sans autre forme de procès » (1).

* * *

Dans nos provinces, le cas le plus ancien, signalé par Aug. Gittée, s'est produit en 1518 à Anvers (2) ; nous en connaissons d'autres, arrivés l'un en 1532 près de Bruxelles, à Watermael (3) ; en 1558 à Bruxelles même, raconté dans le *Brabantsche Sagenboek*, auquel nous nous contenterons de renvoyer le lecteur (4).

A Liège, un cas analogue date de la même époque. Dans la dernière partie de ses *Gesta Pontificum Leodiensium*, l'illustre Chapeville raconte lui-même qu'en 1532 un voleur, au pied du gibet, fut gracié par le prince-évêque, à la prière d'une jeune fille qui se déclarait prête à épouser le condamné (5).

(1) J. BALASQUE, *Etudes historiques sur la ville de Bayonne*, II, p. 399, cité dans P. CUZACQ, *La naissance, la mariage et le décès*, p. 44, Paris 1902.

(2) Cf. *Volkskunde* IX (1896-97) p. 116.

(3) A. WAUTERS, *Histoire des Environs de Bruxelles*, III p. 339. Bruxelles, 1855.

(4) A. DE COCK et I. TEIRLINCK, *Brabantsch Sagenboek*, III p. 155-57. Gand, 1912. N° 677 : « Een Huwelijk op het Schavot ». (D'après DE VOGEL, *Légendes Bruxelloises*, p. 151 (Bruxelles, 1891. Réédité en 1925).

(5) « Eodem anno (1532) alii sex riparii extremo supplicio vitam finire, ... fuit et alius propter furtum captus ; verum per virginem, quae illum in maritum petiit, Principis indulgentia redemptus ». CHAPEVILLE, *Gesta Pontificum Leodiensium*, III, p. 318. Liège, 1616.

Quelques historiens liégeois rapportent un autre exemple qui remonte au siècle précédent et constitue le plus ancien « Mariage sous la potence » connu en Belgique.

Le 25 août 1466, Guillaume Deschamps, dit de la Violette (d'après le nom de l'hôtel de ville où il avait siégé comme bourgmestre), avait été massacré par la populace. Trois des assassins furent saisis et condamnés à mort ; deux furent exécutés ; le survivant fut gracié par les juges sur l'intercession d'une jeune fille qui le demanda en mariage au pied de l'échafaud.

Ainsi relatent Adrien d'Oudenbosch (1) et son abrégiateur Jean de Los (2), contemporains des faits qu'ils racontent. Leur récit se retrouve chez leurs successeurs, tel le Père Foullon, par exemple (3). Quant au chanoine Daris, qui ignorait vraisemblablement la singulière prérogative que la tradition attribuait aux pucelles, il a transformé en « sa fiancée » la fille qui intercédait en faveur du condamné, le trop heureux compagnon des ribauds décollés, pour rendre plus vraisemblable le fait narré par ses prédécesseurs (4).

Hâtons-nous d'ajouter que les tentatives de ce genre n'avaient pas toujours le même résultat positif. Une nouvelle démarche, tentée l'année suivante, ne sauva pas des mains du bourreau le « coquebin » qui en fut l'objet, comme on le verra ci-après.

(1) ... et capti fuerunt ibi tres qui occiderunt magistrum Wilhelmum, quorum duo fuerunt decollati, tertium una juvencula petiit in maritum, et fuit liberatus. « *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, édit. C. DE BORMAN, p. 148. Liège, 1902, Cf. la *Traduction française* de J. ALEXANDRE, p. 163. Liège, 1903. (Publications des Bibliophiles Liégeois).

(2) ... et facta inquisitione de iis qui magistrum Wilhelmum occiderant, reperti sunt tandem tres principales quorum unus, ad preces cujusdam puellae, ne decollaretur, est demissus. Alius, vocatus *ly Saftir*, atque tertius *ly Gardir* qui clamaverat ad traditores, dignam poenam sustinentes exstiterunt decapitati ». JOHANNIS DE LOS, *Chronicon rerum gestarum*, édit. P. F. DE RAM, p. 41, Bruxelles, 1844.

(3) « Tum de Violettae caede vindicanda demum agere ausi Consules. Diffugientibus plerisque, qui interfuerant, capti tres : duo capite plexi ; tertio vitam puella servavit, ad nuptias postulato ». R. P. FOULLON, *Historia Leodiensis*, II, p. 89, Leodii, 1736.

(4) « Regrettant la mort de Guillaume Dechamps, il [le peuple] fit arrêter les trois coupables. Deux furent exécutés et le troisième obtint grâce, sur les supplications de sa fiancée ». J. DARIS, *Histoire... de Liège pendant le XV^e siècle*, p. 401. Liège, 1887.

Deux siècles plus tard, la tradition était encore assez vivace à Liège pour qu'un magistrat de la cité jugeât opportun d'en parler longuement, dans son singulier *Discours de droit moral et politique* (1). Le chapitre qu'il y consacre est intitulé : « S'il faut lâcher un criminel condamné à mort à la demande d'une fille qui le veut épouser ? » L'auteur, Mathias de Grati, y argumente comme suit : « Plusieurs fameux auteurs sont de cette opinion (il en cite quatre en marge), signamment lorsqu'une putain se présente pour cela, alleguans pour raison, que c'est un plus grand supplice d'épouser une putain, que de passer par l'espée... Cette opinion est pourtant fortement combattue par d'autres bons auteurs, ... car par ce moyen tous criminels non mariez eschapperoient facilement le supplice. Il est à craindre que l'on en trouveroit fort peu, qui ne defraudassent les Loix en espousant toutes sortes de femmes pour se sauver la vie. Il faut, dans cette diversité d'opinions, avoir recours à l'arbitrage du juge supérieur, car si une fille d'honneur, poussée d'un seul effet d'amour, demande le criminel en mariage, il semble que ce seroit une chose dure de le luy refuser » (2).

*
*
*

Avant de continuer notre enquête hors de nos provinces, il nous reste à signaler un document d'une importance capitale, parce qu'il constate officiellement l'existence de la coutume au temps jadis et qu'il nous donne une indication précieuse sur sa disparition dès la fin du XVI^e siècle. Il s'agit d'une missive, adressée par les magistrats de Malines à l'archiduc Albert et datée du 7 mai 1597, dont voici le passage saillant, reproduit littéralement :

(1) M. DE GRATI, *Discours de droit moral et politique...* I chap. 85, p. 113. Liège, 1676. Voir le titre complet de cet in-folio à trois parties dans DE THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd., col. 286, Bruges, 1885. Cf. J. GESSLER, *Deux ouvrages liégeois du XVII^e s. offerts par l'auteur au magistrat de Maestricht*, dans la revue *Archives et Bibliothèques de Belgique*, II (1924) p. 38-43.

(2) M. DE GRATI, *loc. cit.* — Le chap. 86 est intitulé : « Si le criminel doit avoir grâce, cas arrivant que la corde vient à rompre, ou l'espée à manquer ? » et le suivant : « Si le criminel doit être lâché, sous prétexte d'un vœu d'entrer en quelque religion ? » L'auteur y déclare (p. 115) : « Certe si cela avoit lieu, il n'y aurait que les genz mariez qui ne pourroient pas eschapper la corde, puisque tous les autres ne se mettroient guere en peine de faire des semblables sermens ».

« ... Et afin que Vostre Altèze soit au vrai informé du faict, plaise à icelle scavoir que sambmedi passé, jour de feste de la sainte Croix, pendant le service de la grande messe, les dicts officiers tenans leur plaidz de justice criminelle contre le styl ordinaire du droict, et ayans condampné ce mesme jour ledict soldat à la mort, *il s'est présenté certaine jeune fille, parée en dame de nopces, pour l'espouser en requérant grâce et miséricorde*, auquel nouveau spectacle, **bien que aultrefois practiqué, mais poict de long temps en ceste ville**, accourant le peuple avec les soldats pêle-mêle de tous costez et principalement les femmes, jalouses de l'honneur de ladicte ville, est le dit soldat à la presse eschappé et fuy jusques à l'église.

De Malines, ce vij du may 1597 » (1).

* * *

Chez nos voisins du Nord, le même droit de grâce était consacré par la tradition (2). D'après des témoignages d'historiens dignes de foi (3) et de leurs commentateurs, on en trouve des traces dans les registres criminels, même à l'époque du duc d'Albe (4).

A leur suite, un publiciste distingué a consacré quelques pages à la coutume, qui débute par des considérations générales dignes d'être reproduites (5). A sa liste, nous

(1) P. J. VAN DOOREN, *Inventaire des Archives de la ville de Malines* V, p. 146, Malines, 1868. — Une fois à l'église, le soldat condamné jouissait du droit d'asile et échappait ainsi à la justice séculière.

(2) Cf. S. DE WIND, *Bijzonderheden uit de geschiedenis van het strafrecht*, p. 43, Middelbourg, 1827.

(3) P. BOR, *Oorsprongk, begin en vervolgh der Nederlandsche Oorloghen* (1555-1620) III p. 101. Amst. 1679-84. J. WAGENAAR, *Vaderlandsche Historie*, VIII p. 260, Amst. 1749-59.

(4) « Zie bij BOR, loc. cit., alwaar men teffens vindt dat, hier te lande, en zelfs ten tijde nog van den hertoge van Alva, het niet ongewoon was, op soortgelijke verbidding, *ook van gemeene vrouwen*, den misdaadigers het leeven te schenken. [n de oude Vonnisboeken, zo wel als in de vroegere Duitsche regten, vindt men, *nu en dan*, spooren van deeze gewoonte». H. VAN WIJN, *Bijvoegsels en Aanmerkingen voor de Vaderlandsche Historie van Jan Wagenaar*, VIII p. 72. Amst. 1799.

(5) « De geschiedenis leert, dat elders, zooals hier te lande, de gewoonte heeft bestaan, dat eene vrouw het leven van eenen ter dood veroordeelden ongetrouwden misdadiger konde *verbidden*, d. i. hem het leven redden, door op de plaats der straoefening te verklaren, dat zij, tot behoud van zijn leven, geneigd zij, hem te huwelijken ». J. J. DODT VAN FLENSBURG, *Nog iets over het verbidden van eenen ter dood veroordeelden misdadiger door eene vrouw*, in 1583, dans le *Tijdschrift voor Geschiedenis, Oudheden en Statistiek van Utrecht* VIII (1842) p. 380.

pouvons ajouter un exemple fameux, contemporain de la délivrance de Tyl, avec laquelle il offre des analogies frappantes, grâce au récit mouvementé qu'en a fait J. A. Alberdingk Thijm : en 1572, Elisabeth Turck sauva de la corde Dirck Dircxen Bommer, en le prenant pour époux devant les bourgeois de Gorcum assemblés autour de l'échafaud (1).

* * *

Pour l'Allemagne, les données les plus intéressantes ont été réunies dans une monographie historique consacrée au bourreau, jadis « le véritable juge d'instruction », au dire d'un historien. Les pages que l'auteur consacre à la coutume qui nous occupe portent en manchette : *Der Verurteilte kann freigeheiratet werden* (2). Nous lui empruntons deux exemples typiques, dont le premier démontre que le rachat du condamné ne constituait pas toujours un retour définitif au bien.

En effet, le 16 septembre 1552 fut exécuté un jeune vaurien, « ein muetwillig, böss kindt », déjà condamné à mort quelques années avant, mais racheté alors par une jeune fille qui l'épousa ; cependant, ajoute la Chronique : « tetts keins dem andern kein Guett ; hett wider ein Tottschlag than, und den Rock dazu genommen ; also hieb man im den Kopf ab » (3).

Deux ans après, un double rachat eut lieu à Hildesheim et est raconté comme suit dans une chronique inédite :

(1) « Poorters van Gorcum ! Gij kent het oude recht uwer maagden om een ter dood veroordeelden misdadiger vrij te maken van de uitgesproken straf, als zij hem haar bruidegom verklaart ; welnu, burgers, als gij nog aan uwe rechten verkleefd zijt, staaft dan het mijne : ik neem dezen misdadiger tot mijn echten man ! « Zij had waarheid gesproken : het recht bestond, althands in de volksvertuiging ». J. A. ALBERDINGK THIJM, *Dirck Dircxen Bommer, eene epizode uit het « Geus-woorden » van Gorinchem in 1572*, dans le *Volksalmanak voor Nederlandsche Katholieken*, 1866, p. 227-73. Amsterdam.

Le passage reproduit ici est illustré d'une gravure au trait par E. DUJARDIN, l'artiste anversoïis bien connu, illustrateur des œuvres de Conscience. Elle ne supporte pas la comparaison avec la magnifique planche qui rehausse cet article, due au crayon magique de mon ami J. DAMIEN, président du Cercle Artistique de Hasselt.

(2) A. KELLER, *Der Scharfrichter in der deutschen Kulturgeschichte* p. 145-49. Bonn-Leipzig, 1921.

(3) A. KELLER, *op. cit.* p. 145 et 146.

« Anno 1554, 22 Martii, Zacharias Koch et Bernwardus Steinberg supplicio publico erant afficiendi, cum duæ famulæ se offerunt viridibus sertis ornatae comptaëque sponsæ habitu, et captivos sibi maritos deprecant; ad harum preces, *ut moris est*, demittuntur captivi, persoluto tamen carnifici pretio, utrumque matrimonium postriedie celebratum in templo Sti Pauli : Zacharias Koch duxit Engel Papen et Bernwardus Steinberg, Adelheid Bejern ».

Ut moris est ; telle était donc la coutume au XVI^e siècle, selon le témoignage du chroniqueur anonyme de Hildesheim.

*
* *

Prenons maintenant l'avis des jurisconsultes allemands. Nous interrogerons d'abord le plus réputé d'entre eux, à savoir Benoit Carpzovius, le maître incontesté du XVII^e siècle. Dans sa *Practica nova*, il examine longuement la question : « An ad petitionem puellae in honorem matrimonii, furi sit remittenda poena suspendii ? »

La réponse est généralement affirmative, dit-il : « Inter justas quoque causas, quae judicem ad poenae mitigationem commovere possunt, vulgo et intercessionem puellae, furem in matrimonium petentis, referre solent *interpretes* existimantes reum plane dimittendum et puellae in matrimonium petenti tradendum esse » (1).

Suit l'énumération des références, intéressantes à cause de celle « ubi Hispanos hoc praticare testatur », tandis qu'un autre passage, résumant une consultation juridique donnée par les échevins de Fribourg en 1616, établit clairement l'existence de la coutume (2).

Un autre jurisconsulte allemand, Jacq. Doepler, dans son volumineux *Theatrum poenarum*, examinant la même question « wenn eine ledige Weibes-person den Dieb so gehenckt werden soll, lossbitten und heyrathen wolte, ob demselben das Leben deshalb zu schencken und dem

(1) B. CARPZOVIVS, *Practica nova rerum criminalium*, p. 321. Wittenberg, 1652.

(2) « Ob nun wol bey etlichen Rechtslehrern in zweiffel gezogen wird... so wird doch nach gemeinem Wahn der Rechtgelehrten dafür gehalten dass *de consuetudine*... eine solcke Fürbitte... den Verbrecher *liberire* und entfreye ». CARPZOVIVS, *op. cit.* p. 395.

Weibesbilde zu gratificiren ? » constate que la coutume est générale en Espagne : « Welches in Hispanien gar gemein ist, doch restringiren einige es nur blos auf eine Hure » (1).

La restriction énoncée dans les derniers mots se serait d'abord introduite en Espagne, à ce que prétend Carpzovius, sur la foi de Suarez et de Vivès : « *ex hac potissimum ratione, quod qui meretricem errantem ab erroris ducit semita, magnum charitatis opus faciat, idque ei proficiat in remissionem peccatorum* ». Doepler s'exprime dans les mêmes termes : « *Weil derjenige, welcher eine Hure zur Ehe nimmt, und sie also von dem Irrweg abführet, ein gross Werck der Barmhertzigkeit thue* ». D'autres, pour justifier le privilège ainsi réduit, ajoutent que le remède est pire que le mal. Tel est l'avis d'un jurisconsulte français, cité par Carpzovius : « *Ac si meretrix pro condemnato intercedat, rationem mitigationis hanc reddit, quod majus sit supplicium illi condemnato uxorem ducere meretricem, quam feriri gladio* » (2).

Quant à l'origine *espagnole* de cette restriction, universellement répandue en France (3), il est difficile de se prononcer. Peut-être le lecteur a-t-il remarqué que, dans le texte le plus ancien, la jeune fille qui rachète le condamné en 1382 s'appelle « Jehannette Mourchon, dite Rebaude ». Or, à cette époque, l'adjonction d'un *cognomen* professionnel si peu honorable ne s'explique que par l'exercice réel de la profession indiquée, et toute femme « dite Rebaude » était bien réellement une « ribaude ». Nous en concluons que, déjà au XIV^e siècle, le privilège était reconnu en France indistinctement à toute fille ou femme non mariée, qu'elle fût « pucelle » ou « folle de son corps », et nous croyons qu'il en fut ainsi dès l'origine.

Une autre restriction, d'un caractère très spécial, se rencontre en Frise, où seules les orphelines pouvaient racheter un condamné : Daer nae toe mach den dieff verantworden

(1) JACOBI DOEPLERI, *Theatrum pœnarum, suppliciorum et executionum criminalium, oder Schau-Platz dezer Leibes und Lebens-Straffen* II p. 245. Leipzig, 1697.

(2) CARPZOVIVS, *op. cit.* p. 394. (Pars III ; quaestio 196).

(3) Parmi ses références, Carpzovius (p. 394) en cite une « ubi de generali consuetudine Franciae testatur, si meretrix pro condemnato intercedat »...

eene mundeloes maechdekin, dat is die vader nochde moeder en hevet, die mach den dieff nemen toe enen echten man, dat is tot enen voermunder... soe is die deef vrij daer mede ende quith » (1). Cette sage restriction, qu'on ne rencontre pas ailleurs, s'explique par la crainte des abus qui devaient se produire, le voleur non marié pouvant se ménager ainsi — sage précaution — un moyen facile d'échapper à la potence. C'est ce que constatait le vieux Doepler dans son langage naïf (p. 245) : « *Allein wenn dieses angienge, würde mancher Dieb eine Hure bestellen, die wenn er ertappet, ihn strack losbethe, wodurch nicht allein grossen Betrug Thür und Angel aufgethan, sondern auch viele Diebstahle ungestrafet bleiben würden* ».

En effet, il ne semble pas douteux qu'un condamné à la potence, même le célibataire le plus endurci, n'ait préféré le mariage à la mort : « *Et nescio an quisquam inveniendus esset, qui non meretricem, nedum puellam honestam, in matrimonium ducere, quam vitam perdere mallet* » (2).

Tel est l'avis de Carpzovius, mais il se trompe, car nous connaissons des cas, historiques ou légendaires, où le condamné préférerait le bourreau à l'épouse qui s'offrait et ne possédait pas toujours les charmes dont la nature s'était pluie à orner la gente Nele ou la radieuse Esmeralda.

En 1566, Tilman Iserhaupt fut condamné à mort dans la ville de Cologne. Le lendemain matin, deux jeunes filles se présentèrent devant le juge pour implorer sa grâce, si le jeune homme voulait épouser l'une d'elles. Les échevins y consentirent, mais Tilman s'y refusa : « *und die Scheffen leissen zu, wan er der ein zur Ehe van Stunt an neme, solt er dess das Leben behalten. Er aber wolt dess nit doin* »..., dit la Chronique (3), « *und darnach wart er an die Vier Benk geleit und zum Doit verurteilt* », aimant mieux perdre la vie que la liberté, et ne voulant pas dire, après l'autre : « *Uxorem duxi, libertatem vendidi !* ».

(1) RICHTHOFEN, *Friesische Rechtsquellen*, p. 410 n. 4. Berlin, 1840. Cf. R. HIS, *Strafrecht der Friesen*. Leipzig, 1901.

(2) CARPZOVIVS, *op. cit.*, p. 395.

(3) *Gedenkbuch von Hermann Weinsberg II*, dans les *Publ. der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde* IV, 154. Cf. A. KELLER, *op. laud.*, p. 147.

D'autres exemples, de nature légendaire et par là d'autant plus intéressants pour le folkloriste, sont conservés dans les contes populaires et leurs remaniements.

En Allemagne, nous connaissons depuis 1557 le « Schwank » ou farce du voleur condamné à mort qui refuse sa grâce, ne pouvant se résoudre à épouser celle qui intercède en sa faveur, parce qu'elle est trop vieille (1) ; ailleurs, elle est trop laide (2) ; ici, elle louche (3) ; là, elle est borgne (4).

En France, nous avons le conte du Picard, rapporté par Henri Estienne en ces termes :

« Ce conte est fort commun du Picard, auquel estant déjà à l'eschelle on amena une pauvre fille qui s'estoit mal gouvernée, en luy promettant qu'on luy sauveroit la vie s'il vouloit promettre sur sa foi et la damnation de son âme qu'il la prendroit à femme ; mais, entre autres choses, l'ayant voulu voir aller, quand il s'aperçut qu'elle estoit boiteuse, se tourna vers le bourreau et luy dict : « *Attaque, attaque ; alle clocque !* » (5).

Non moins répandu était le conte du Normand auquel on fit la même proposition, lorsqu'il se trouvait au pied de la potence ; après avoir bien considéré la femme qui s'offrait, il s'écria soudain :

(1) BURCARD WALDIS *Esopus* p. 308. Francfurt, 1557. — Cf. J. GRIMM, *Deutsche Rechtsaltertümer* II p. 525 n. 1.

(2) Dans une poésie populaire de 1618, reproduite par HOFFMANN VON FALLERSLEBEN, *Horae Belgicae* II Intr. p. 69. Breslau, 1833.

(3) J. DOEPLER, *Theatrum pœnarum* II p. 247 : « Henge weck : sie schielet ! »

(4) A. KELLER, *op. cit.* p. 148. — Voir d'autres références bibliographiques dans A. DE COCK, *Spreekwoorden en zegswijzen afkomstig van oude gebruiken en volkszedes*, p. 62. Gand, 1908.

(5) MARQUIS DE BELLEVAL, *Nos Pères*, p. 143-44. — L'ouvrage d'HENRI ESTIENNE auquel le marquis de Belleval a puisé sans le nommer est *l'Apologie pour Hérodote* (1566), ce singulier traité d'Henri Estienne, issu de son admiration profonde pour Hérodote et de sa haine invétérée du papisme, satire parfois truculente qu'il a remplie « des larcins, des homicides, de la paillardise et de la cruauté » de son époque. Dans l'édition de P. RISTELHUBER, *Apologie pour Hérodote, par Henri Estienne, avec introduction et notes* (Paris, 1879) I p. 253, le conte du Picard est mentionné en quelques lignes et suivi d'un rappel du même conte provenant du Danemark.

« *Lèvres serrées, nez pointu ?
J'aime mieux être pendu !* » (1)

L'exclamation du fier ribaud, devenue proverbiale en quelque sorte, se répandit un peu partout : elle se retrouve avec une légère addition, en pays wallon, sous deux formes à peu près identiques (2), ainsi que dans ce dicton hollandais, recueilli et commenté par Tuinman :

« *Scherp geneusd en dun gelipt : hangen, hangen !* » (3).

Par contre, un autre proverbe, découvert par Harrebomée dans un ancien recueil publié sous le nom fictif d'Anna Folie, fait peut-être allusion au privilège que nous étudions, et nous montre le condamné cherchant à se faire demander en mariage pour esquiver la potence :

« *Sta, zei Blok, en hij zoende een meisje tegen de galg* » (4).

De France, la pratique singulière s'est-elle introduite et répandue en Angleterre ? Les savants les plus autorisés, consultés à ce sujet (5), sont unanimes à en nier l'existence. Nous n'avons donc que le témoignage de l'illustre romancier qui, dans un passage déjà cité, insiste, à titre de comparaison, sur cette particularité (?) de l'ancienne législation

(1) L. LALANNE, *Curiosités des Traditions, mœurs et légendes*, p. 311. Paris, 1847 (*Bibliothèque de poche*).

(2) « *Fin nez, long menton, tennes lèvres : pendez, pendez, monsieur le curé* ». — « *Long minton, fennès leppes et bétchou nez, Vât mix di s'pinde qui di s'marier* ». Cf. *Wallonia* VII (1899) p. 133 ; J. DEJARDIN, *Dictionn. des Spots wallons*, n° 1964. Liège, 1891-92, 2^e éd.

(3) C. TUINMAN, *De oorsprong en uitlegging van dagelijks gebruikte Nederduitsche spreekwoorden* I p. 65. Middelbourg, 1726. Cf. A. DE COCK, *Spreekwoorden en Zegswijzen afkomstig van oude gebruiken en volkszedes*, n° 126, bl. 61-62. Gand, 1908.

(4) P. J. HARREBOMÉE, *Spreekwoordenboek der Nederl. Taal* I, 64. Utrecht, 1858-66. Le proverbe en question est extrait de la *Lijste van Spreekwoorden op verscheyde voorvallen toepasselijk... ten huysse van ANNA FOLIE* (Cf. dans Harrebomée, n° 46 de sa Bibliographie).

(5) Par l'intermédiaire de M^r F. BOILLOT, professeur de littérature française à l'Université de Bristol, dont l'inépuisable obligeance mérite mieux que les remerciements, si sincères soient-ils, que je lui présente ici. Par la même occasion, je remercie tous ceux qui m'ont aidé dans l'élaboration de ce travail, en mettant à ma disposition les trésors de leur bibliothèque et de leur érudition, en particulier M^r le comte Th. de Renesse, M^r G. Doutrepont, M^r l'abbé Pol. Daniëls, M^r l'inspecteur G. Sengers, M^r A. Marinus, notre secrétaire, et M^r Verlant, attaché à la Bibliothèque Royale.

anglaise. Voici comment Victor Hugo commente les paroles de Clopin Trouillefou, qui vient de condamner le poète Gringoire à la potence :

« Mais il s'arrêta, comme averti par une idée subite.
« — Un instant ! dit-il ; j'oubliais !.. Il est d'usage que nous
« ne pendions pas un homme sans demander s'il y a une
« femme qui en veut. Camarade, c'est ta dernière ressource.
« Il faut que tu épouses une truande ou la corde !

« Cette loi bohémienne, si bizarre qu'elle puisse sem-
« bler au lecteur, est encore aujourd'hui écrite tout au long
« de la vieille législation anglaise. Voyez *Burington's Obser-*
« *vations* » (1).

En 1686, une supplique fut présentée au roi d'Angleterre par vingt jeunes filles en faveur d'un jeune gaillard condamné à la potence, avec l'assurance que l'une d'elles l'épouserait sur le champ. Jacques II exauça leur prière et gracia la victime, tout en exprimant le vif regret de ne pouvoir offrir un mari de la même façon au dix-neuf pucelles qui restaient sur le carreau (2).

L'exemple que nous venons de relater est probablement le dernier cas de « mariage sous la potence ». L'antique coutume disparaît peu à peu (3) ; au XVIII^e siècle, un jurisconsulte hollandais, qui ignorait les faits rapportés ci-dessus, en contestait l'existence... pour son pays (4) ; cependant la tradition s'en est conservée longtemps : en 1834, lors d'une double exécution par la corde, une brave femme demanda à son curé s'il n'était pas possible de sauver l'un des deux

(1) VICTOR HUGO, *Notre-Dame de Paris* II ch. VI, p. 66 éd. Ollendorff. Je signale ici, quitte à le prouver ailleurs, que la source, citée par Victor Hugo, est probablement apocryphe.

(2) D'après E. BUCHNER, *Das Neueste von gestern* I, n^o 423, ouvrage cité par A. KELLER, *op. laud.* p. 310, n. 124, mais que je ne suis pas parvenu à découvrir ni même à identifier.

(3) Dans l'*Ordonnance Criminelle de Philippe II*, donnée à Bruxelles, publiée e. a. en annexe à la *Practycke in Criminele Saecken* de JOSSE DE DAMHOUDER, Rotterdam, 1618, on trouve au chap. LXI, p. 40 n. l'énumération de toutes les exemptions, légitimes ou consacrées par l'usage. Le « mariage sous la potence » n'y est pas mentionné.

(4) « So ook bij ons niet wierd toegelaten dat een vrouwspersoon uit liefde tot de personen, met hem te willen trouwen. yemand van de galg... sou mogen verbidden ». S. VAN LEEUWEN, *Rooms-Hollantsch Regt*, p. 499. Amst. 1732, 10^e éd.

condamnés en l'épousant. Cela se passait aux environs de Dresde (1).

Signalons en passant un corollaire assez curieux, d'une application très rare d'ailleurs, de notre coutume ; la femme condamnée est sauvée par l'homme qui la demande en mariage.

A. Keller, dans sa belle monographie sur le bourreau ou *Scharfrichter*, mentionne plusieurs exemples pour l'Allemagne : deux filles, condamnées à mort pour infanticide à un siècle d'intervalle (1525, 1632) sont demandées en mariage et graciées. Dans le premier cas, c'est le bourreau lui-même qui intercède en faveur de sa victime. Encore en 1725, une jeune bohémienne, condamnée pour vol, échappe au dernier supplice, à la requête d'un gars qui se déclarait prêt à la prendre pour femme (2).

En France, nous apprend Sabatier, la même faveur ne s'appliquait qu'aux prostituées condamnées à la réclusion : « Les tribunaux s'étaient mis dans l'usage d'exempter les femmes de mauvaise vie, condamnées à être enfermées pour leur mauvaise conduite, du châtement qui avait été prononcé contre elles, sur l'offre qu'on faisait de les épouser ». Les exemples qu'il cite sont des premières années du XVIII^e siècle (3), de sorte qu'on pourrait voir dans ce privilège comme une dernière survivance, mais à rebours, de la coutume.

Nulle part d'ailleurs, celle-ci n'eut force de loi, de façon à lier irrévocablement le juge, qui décidait en dernier ressort si la requête de la bachelette miséricordieuse devait être exaucée. En principe, il lui était loisible de refuser la grâce du condamné, même si une jeune fille s'offrait à l'épouser.

De fait, les exceptions sont rares et s'expliquent par les circonstances, quand le juge, enclin à la clémence, devait

(1) *Zeitschrift für Kulturgeschichte*, Neue Folge I (1894) p. 322.

(2) A. KELLER, *op. laud.* p. 146-147. — Généralement ces « nouveaux-mariés » étaient bannis à tout jamais de la franchise, mais en 1525 le bourreau était étranger à Nuremberg, où il venait remplacer son confrère malade, et la jeune femme ne demandait qu'à quitter la ville où elle avait failli périr ignominieusement.

(3) M. SABATIER, *Histoire de la législation sur les femmes publiques et les lieux de débauche*, p. 162-63. Paris, 1830.

céder sous la pression populaire, aux époques de troubles et de sédition. En voici la preuve.

Nous avons relaté plus haut, d'après les chroniqueurs liégeois, comment en 1466 une fille compatissante sauva de la potence un jeune condamné en le demandant pour époux.

L'année suivante, une autre pucelle intercédait en faveur d'un jeune homme d'Avroy, condamné à mort, « pour avoir parlé en faveur de Louis de Bourbon », ce qui montre à quel point les esprits étaient surexcités à Liège. Raze de Heers, le fougueux tribun, tout cruel et impitoyable qu'il fût (1), « aurait bien voulu sauver la victime, mais il craignait la colère de la foule et il laissa faire le bourreau » (2). G. Kurth, auquel nous empruntons cette citation, néglige de mentionner l'intercession de la jeune fille, et à plus forte raison, la demande en mariage destinée à sauver la victime. La source qu'il cite n'en dit pas davantage (3), mais le chroniqueur Jean de Los est plus explicite à ce propos (4). Cet incident a été narré, avec force détails, par un historien liégeois du siècle dernier (5).

Deux autres exemples, datant du XVI^e siècle, nous viennent du Nord. Le premier est arrivé à Leyde, au détriement d'un jeune noble, Nicolas du Maulde, malgré le courage dont celui-ci avait fait preuve en mainte circonstance (6).

(1) Voir le portrait du démagogue liégeois dans G. KURTH, *La Cité de Liège au moyen âge* III, p. 173-75. Bruxelles, 1910.

(2) G. KURTH, *op. cit.* p. 253. — Le P. Foullon, qui rapporte les mêmes faits, ajoute : « Tantus etiam apud seditiosorum duces metus erat vel plebeiorum uni displicendi ». FOULLON, *Historia Leodiensis* II, p. 98. Liège, 1736.

(3) Cf. *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, édit. C. DE BORMAN p. 164, Trad. J. ALEXANDRE, p. 182. Liège 1902 et 1903.

(4) « Praeterea etiam duo alii... viri ambo satis juvenes... decollati sunt, non tamen obstante quod juvencula quaedam, saepe ante pedes Rasonis humiliter prostrata, unum ex iis duobus petierit sibi dari maritum ». Cf. *Chronique de Jean de Los*, publiée par Mgr. DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège*, p. 48. Bruxelles, 1844.

(5) E. DE GERLACHE, *Révolutions de Liège sous Louis de Bourbon*, p. 84-85, Bruxelles, 1831.

(6) « Hij was een zoon van wijlen den heere van Mansard, voorheen éénen der verbonden Edelen, die 't land veel dienst gedaen hadt, zo als Du Maulde zelve zich, voor Ostende en elders, zeer wel gekweeten en eenige wonden hadt ontvangen. Dit bragt hem in zo veel beklag. dat niet alleen zeer veel aanzienlijke lieden voor hem spraken, maar zelfs eene

Un autre cas, qui s'est passé à Utrecht en 1538, est particulièrement caractéristique et démonstratif.

Un soldat, coupable d'homicide, avait été condamné à mort. Une femme avait imploré sa grâce en offrant de l'épouser. Sur le refus des magistrats, elle avait manifesté la ferme résolution de demander le condamné en mariage, *devant* ou *sur* l'échafaud (1). Deux membres du conseil, craignant un soulèvement populaire, proposèrent de surseoir à l'exécution qui devait, selon la coutume, avoir lieu un jour de marché. Leurs collègues n'entendirent point que la justice fût entravée ou simplement retardée. Ils décidèrent, après mûre délibération, que l'écoutesse convoquerait, le jour même de l'exécution, la femme et les parents du condamné dans son cabinet, et les y garderait jusqu'après le supplice, et que les bourgmestres prendraient les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et réprimer tout mouvement séditieux (2).

Ces précautions montrent combien était impopulaire le refus de gracier un condamné lorsqu'une pucelle se déclarait prête à l'épouser, et prouvent combien la tradition était florissante et efficace.

L'existence de cette curieuse institution dûment établie à travers le temps et l'espace, il nous resterait, pour être complet, à en rechercher l'origine. Nous allons essayer de le

edele jongfrouwe, te Leiden, zig bij de Regeeringe dier stad liet aendienen, met voorstel om hem te trouwen, en daar van, op de strafplaatse, ten aanhooren van al het volk, openlijke verklaaring te doen ; welk verzoek haer egter, om de grootheid der misdaad, wierdt ontzegd ». Cf. H. VAN WIJN, *Bijvoegsels en Aanmerkingen voor de Vaderlandsche historie van Jan Wagenaar*, VIII, p. 72, Amsterdam, 1799.

(1) « Die Raatsheer Bruxellis ende Ruysch hebben verthoont, hoe dat er een vrouw persoon toegemaect ende verwillicht is, in meyninghe Vincent Claesz. van Vreelant, die van daghe geexecuteerd soude werden, op of voor 't scavot te verbidden, nyet tegenstaende haer ende de vrienden van den voorn. Vincent tselve by den hove afgeslaghen is...

(2) « Op welcke remonstrantie gedelibereert wesende, is geresolveert, dat mijn heer die schout de toegemaect vrouwpersoon ende die vrienden in syn kamerken ontbieden ende aldaer behouden sal, ter tyt toe d'exécutie gedaen sal sijn, ende dat de burgemeesters die hopman, die de wacht heeft, als ook Peter Vos ontbieden sullen, ten eynde sij met haer volck, in geval van enighe heroerte, op haer post willen sijn ». J. J. DODT VAN RENSBURG, *Nog iets over het verbidden van eenen ter dood veroordeelden misdadiger door eene vrouw*, dans le *Tijdschrift voor Geschiedenis, oudheden en statistiek van Utrecht*, VIII, (1842) p. 381-82.

faire en quelques lignes, pour ne pas trop dévier du but, dans cette étude entreprise en l'honneur de Ch. De Coster.

Avec Aug. Gittée, nous chercherons l'origine de ce privilège dans l'ancien droit pénal germanique. Primitivement, le condamné à mort était *homo sacer* : on le vouait aux dieux, pour les apaiser et détourner leur colère de la communauté. Plus tard, ce caractère religieux disparut : c'est dans cette seconde période que, d'après Gittée, il faut chercher la naissance de la coutume (1).

Ici nous nous écartons de notre prédécesseur. Sans vouloir souligner l'erreur qu'il a commise, nous devons insister sur ce point, mis en lumière par K. von Amira, qu'il y avait, dès l'origine, un « *profanes* » à côté d'un « *sakrales* » *Strafrecht* germanique (2). Ce dernier seul nous fournira la solution du problème : la victime étant sacrée, il fallait que son immolation fût réellement agréable à la divinité ; c'était à des êtres d'élection, préposés aux sacrifices, qu'il appartenait de trancher cette question (3). Ainsi Iphigénie put sauver jadis Oreste et Pylade, échoués en Tauride ; ainsi un ami de César échappa, par trois fois, au supplice du feu, le sort n'étant pas favorable au sacrifice, et nous savons par l'historien romain que l'interprétation des *sortes* était réservée aux femmes, auxquelles Tacite attribuait également le don de prophétie (4). D'après nous, la faveur insigne était donc

(1) In de heidensche periode, die bij onze bekeerde voorouders nog lang bleef voortbestaan, was de veroordeelde een *homo sacer*, d. i. aan de goden gewijd, opdat de wraak der goden wegens de begane misdaad niet op de gemeenschap zou neerkomen, en dan is het genaderecht, onder welken vorm ook, nog ondenkbaar. Eerst wanneer de doodstraf voor kleinheden werd toegepast en nadat zij haar godsdienstig karakter had verloren, kon een voorrecht ontstaan, dat een veroordeelde aan zijn straf onttrok ». *Volkskunde* IX p. 117.

(2) Cf. K. VON AMIRA, *Recht*, dans la *Grundriss der Germanischen Philologie* de H. PAUL III p. 197.

(3) « Der in der Hand des Richters befindliche überführte Verbrecher war mit seinem Leben den Göttern verfallen und dem Opfertode durch Priesterhand oder durch Preisgabe an die Naturgewalten bestimmt, nur durfte die Vollstreckung nicht erfolgen, bevor die um ihren Willen befragte Gottheit erklärt hätte, dass ihr dass Opfer genehm sei ». R. SCHRÖDER, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte* I⁶ p. 82 (et p. 93 n. 18). Leipzig, 1919.

(4) Cf. CÉSAR, *Commentaires* I ch. 60 et 53 ; TACITE, *Histoires* IV, 61.

primitivement réservée à des prêtresses, tout, comme chez les Romains la rencontre fortuite d'une vestale sauvait la vie au criminel qui marchait au supplice. Le privilège s'étendit lentement à toutes les jeunes filles, et devint l'apanage de la vierge auréolée de puissance et environnée de respect, dont le talon écrasa le Serpent et qui, dans son giron, capturait sans peine la sauvage et redoutable licorne.

Quant au transfert de la même faveur aux prostituées, il s'explique par cette manie parodiant le moyen âge, qui s'attaquait aux choses les plus saintes et à laquelle nous devons l'*episcopus puerorum* et tant de scènes platement burlesques, jusque sur les marches de l'autel ; peut-être aussi par la lutte contre la prostitution et en faveur du mariage, auquel poussait l'autorité religieuse et civile.

Ainsi se comprend l'évolution de la coutume et l'extension du privilège. Cependant, nous le répétons, il faut, à notre avis, attribuer un caractère primitivement sacré à la personne élue, capable d'arracher sa victime à l'âpre justice humaine.

* * *

Les données réunies ci-dessus nous permettent de conclure que l'épisode gracieux, inséré par Ch. De Coster dans son impérissable chef-d'œuvre, n'est pas le fruit de son imagination, mais repose sur un fond historique, comme on pouvait s'y attendre de la part de cet écrivain aussi consciencieux que documenté (1).

Qu'il nous soit permis, en terminant cet essai, de reproduire un passage intéressant d'un autre grand romancier national, où Josse de Strailhe, le héros de la *Cité Ardente*, rappelle à celle qu'il aime la coutume que nous venons d'étudier :

(1) Cf. surtout P. HAMELIUS, *La genèse d'Ulenspiegel*, dans *La Belgique artistique et littéraire* XII (Août 1908) p. 158-78 et l'excellente monographie, œuvre de science mûre et de profonde vénération, écrite par L. MONTEYNE, *Charles de Coster, De Mensch en de Kunstenaar*. Anvers, 1917. — Un jeune docteur en philologie romane de l'Université de Louvain a présenté l'an dernier une thèse sur les *Sources de Ch. De Coster*. Son étude, qui est un travail de premier ordre, paraîtra dans le courant de l'année prochaine. Cf. *Bull. Acad. Roy. de Lang. et Litt. Françaises*. VI (1927) p. 16.

« Écoutez, Johanne, j'ai vu un jour, quand j'étais
« encore enfant, un jeune homme qui avait commis je ne
« sais quel crime et que la cour des échevins avait condamné
« à mort. Il était au pied du gibet et le bourreau allait faire
« son œuvre, lorsqu'une jeune Liégeoise, qui ne le connaissait
« pas, mais que son sort avait émue de compassion, s'écria
« tout à coup : « Grâce ! grâce ! je vous le demande pour
« époux », et, *selon l'antique coutume*, on délia aussitôt,
« pour le lui abandonner, ce jeune homme qui se croyait le
« jouet de quelque rêve céleste » (1).

JEAN GESSLER.
Hasselt.

(1) H. CARTON DE WIART, *La Cité Ardente*, 1904. Paris, Crès, 1915.
(Collection Sarolea), p. 271.



ULENSPIEGEL & PALLIETER

(TRADUCTION)

Un savant critique flamand dit dans une de ces œuvres en parlant de Félix Timmermans que *Pallieter* est un « herboren Ulenspiegel », une réincarnation de l'âme d'Ulenspiegel (1). Ces mots nous firent penser au chef-d'œuvre de Charles De Coster : *La Légende d'Ulenspiegel*, puisque ce livre nous présente incontestablement l'Ulenspiegel le plus complet, le plus achevé au point de vue littéraire. De suite cette comparaison nous suggéra des traits généraux d'analogie entre les deux chefs-d'œuvre et ce fut l'édition de ce numéro spécial du *Folklore Brabançon* qui nous donna envie de relire les deux œuvres et de présenter une synthèse de la comparaison entre les deux personnages. Nous croyons que cette petite étude ne sera pas déplacée dans le cadre de ce numéro puisqu'elle fera considérer *La Légende* d'un point de vue plus général ; puisqu'elle démontrera, sans nuire à l'originalité des auteurs, que De Coster en écrivant son *Ulenspiegel* restait fidèle à la tradition de notre art national, en d'autres mots, qu'il créait dans ce type un personnage que nous rencontrons encore sous d'autres aspects dans notre littérature.

* * *

Ulenspiegel et *Pallieter* sont des œuvres essentiellement folkloriques, sorties de ce peuple même pour lequel elles furent écrites. Ces deux types, le rire à la bouche et un chant dans le cœur, représentent le sain et beau peuple de Flandre, avide, Ulenspiegel de la liberté, Pallieter de la beauté de la nature. Ce sont des hommes forts comme des arbres, qui tirent leur pleine volupté du riche sol de Flandre dans lequel ils ont poussé. Décrivant le même peuple du même pays, ces deux ouvrages doivent inévitablement offrir des

(1) Pallieter.... een boek als een feestelijke Meimorgen, de geweldigste verheerlijking van het boordevolle leven, waar zijn « dagenmelker », *herboren Ulenspiegel*, onbezorgd in grasduint. A. VERMEYLEN, *Van Gezelle tot Timmermans*. X.

ressemblances au point de vue personnages, coutumes populaires et paysages. D'autre part, nous remarquons de grandes différences en ce qui concerne la conception et le développement et c'est précisément ici que se révèle l'originalité des auteurs.

Pallieter, comme Ulenspiegel, est « Flamand des Flandres » (2). Ils agissent d'une même manière dans des cas analogues et nous ne serions point du tout étonnés si Pallieter, en présence des mêmes circonstances que celles où s'est trouvé placé Ulenspiegel, se serait levé contre les oppresseurs de son beau pays. Le fond de leur caractère reste le même. Tous deux aiment la belle et bonne vie. Ce sont de grands enfants, profondément sensibles à la belle nature qui les entoure, à tout ce qu'il y a de beau dans leur peuple ; ils participent à la vie intime de tout ce qui respire et se meut autour d'eux (3). Se souciant peu du lendemain, ils vivent aussi bien que possible de ce que leur apporte chaque journée. On peut affirmer à juste titre d'Ulenspiegel que lui aussi est comme Pallieter un « dagenmelker », littéralement : un homme qui traite la journée, qui en profite tant que possible. De la même façon, mais pas dans le même sens que dans *Gargantua* (4), le *Trinch* garde ici sa valeur : ils boivent à pleines gorgées la beauté et la bonté de chaque jour. Leur philosophie est une philosophie pour le peuple, pas pour les savants. « Fillesoof zijn is ni schrijve, mor is leve » dit Pallieter, (Être philosophe n'est pas écrire, mais c'est vivre) (5). Ulenspiegel ne le dit pas, mais le démontre par ses actions. Songez à la finesse avec laquelle il se tire d'affaire dans les innombrables situations difficiles où il se trouve. Ulenspiegel combat pour son peuple ; Pallieter est démocrate du bon sens (6).

(2) *Légende d'Ulensp.* édit. 1926, Préface p. XI. — Voici les admirables paroles d'Ulenspiegel même : Flamand je suis du beau pays de Flandre, manant, noble homme, le tout ensemble, et par le monde ainsi je me promène, louant choses belles et bonnes et me gaussant de sottise à pleine gueule. Liv. IV, ch. VIII.

(3) e. a. *Pall.* 12 édit. p. 144, 151, 154, 166.

Ulensp. Liv. I, ch. XIX, XXXI, LXV.

(4) RABELAIS. *Gargantua et Pantagruel*. Liv. V ch. XLIV.

(5) *Pall.* p. 56.

(6) *Pall.* p. 16-17. Comparez également leur manière de faire un duel. *Ulensp.* L. III ch. XIII, *Pall.* p. 16.

Tous deux sont réalistes, ayant une grande aversion pour toute bigoterie et toute mesquinerie en matière de religion (7). Pallieter compose des psaumes, Ulenspiegel des sermons. Comparez également leur manière d'agir aux pèlerinages d'Alseberg et de Montaigu. Ulenspiegel « mesure les chemins à l'aune de vagabondage » (8), mais Pallieter fait-il autrement quand il part avec sa charrette sans savoir où : « *lijk de vogels en de wind* », comme les oiseaux et le vent. Nous ne croyons pas devoir insister sur le réalisme de leur caractère. De chaque mot qu'ils prononcent dégouline la sève d'un réalisme sain. Le véritable amour d'Ulenspiegel est Nele ; mais malgré cela il ne refuse pas ce que lui offre le beau sexe en maintes circonstances. « *Onvoorziene liefde smokt het best* » dit Pallieter, (L'amour inattendu goûte le mieux) (9). Ulenspiegel et Pallieter boivent force *bruinbier* flamande dans de grands hanaps. Tous deux ont le caractère moqueur et gausseur, ce trait ressort cependant beaucoup plus chez le premier. A travers toute l'œuvre résonne leur rire joyeux.

Le développement des caractères diffère. Ulenspiegel est en tant qu'incarnation de l'esprit du peuple flamand beaucoup plus complet que Pallieter ; il vit dans une des périodes les plus agitées, les plus troublées de notre histoire. Son précurseur dans la littérature flamande était peut-être bien Reynaert De Vos, si nous acceptons que ce fameux livre doit être compris comme satire de la société du XIII^{me} siècle. Dans ce cas, il faudrait naturellement faire une distinction entre la bourgeoisie naissante du « Reynaert » et celle qui, dans Ulenspiegel, est devenue depuis des siècles une classe sociale. Les opinions cependant diffèrent trop sur ce terrain pour que nous discussions plus amplement cette thèse.

Cette atmosphère est-elle cependant moins flamande parce que c'est une atmosphère d'oppression ? Au contraire. Souvent et longtemps, le peuple flamand a connu la domination étrangère, a senti la lourde main des seigneurs

(7) Cette caractéristique est propre aux deux types ; elle ressort cependant beaucoup mieux chez Ulenspiegel à cause des circonstances.

(8) *Ulensp.* Liv. I ch. LXI.

(9) *Pall.* p. 65.

féodaux ; et n'était-ce pas dans ces périodes plus que dans n'importe quelle autre que se révéla son amour de la liberté ?

Pallieter vit dans le beau pays de la paix ; il est lui-même la vie libre et complète des sens, telle que la concevaient les grands maîtres de notre peinture ; il jouit goulûment de tout ce qui l'entoure sans que cela lui coûte le moindre effort. Pallieter est le beau peuple Flamand jouissant du merveilleux paradis qui s'appelle la Flandre. Nous suivons Ulenspiegel du moment de sa naissance tandis que nous connaissons seulement une année de la vie de Pallieter. Tous deux cependant se promènent et agissent devant nous pleins de vie. Nous les sentons comme des flamands de race ; leur bouche est la bouche du peuple ; ils chantent les vieilles chansons flamandes de recueillement et de guerre. Nous sentons vivre au dedans de nous quelque chose de leur caractère, comme De Coster et Timmermans les sentaient vivre infiniment mieux dans leur cœur. Ulenspiegel ne meurt pas, mais qui oserait dire que Pallieter mourra, aussi longtemps qu'existera le peuple dont il incarne certaines caractéristiques ? Pallieter est appelé à vivre éternellement dans le cœur du peuple flamand ; à se promener bras dessus bras dessous avec son frère Ulenspiegel à travers le beau pays de Flandre : l'un symbole de ce peuple en temps de paix, l'autre en temps de guerre.

Voilà pour ce qui concerne les personnages principaux.

*
*
*

Mais ne pourrions-nous pas trouver également une analogie entre Nele et Marieke, Lamme Goedzak et Fransoo ? Les deux premières : des flamandes au cœur d'or plein d'amour, avec la beauté et la douceur de leurs formes, avec la plénitude de leur âme et de leur corps sains. Des flamandes qui se sont enfuies de quelque tableau de Jordaens. Nele est plus étudiée au point de vue psychologique, Marieke plutôt au point de vue physiologique, ravissement de son corps mignon. Elles symbolisent la fécondité des femmes de la Flandre avec leurs beaux seins blancs pleins de ce « bon lait qui fait des mâles ». Marieke réunit plus ou moins les qualités de Nele et de Soetkin. Dans De Coster, nous avons un dédoublement des caractères et ainsi sont peints plus complètement ces deux traits caractéristiques : « Le cœur » et « La mère vaillante » de la Flandre.

*
* *

Et puis Lamme Goedzak et Fransoo avec leur « grosse bedaine » leur « dik lijf ». Tous deux mangent et boivent terriblement : « l'estomac » de la mère Flandre. Ils sont plus pratiques qu'Ulenspiegel et Pallieter, puisqu'ils incarnent plutôt le sensualisme matériel du peuple. Fransoo sent que la pluie le mouille (10) et Lamme aussi aime mieux se reposer que d'accompagner Ulenspiegel dans ses courses périlleuses. Lamme Goedzak mange du commencement à la fin du livre et Fransoo non plus ne le cède à personne quand il s'agit de manger et principalement de boire.

Claes ne trouve pas son pendant dans Pallieter à moins qu'on le cherche dans le peuple laborieux qui travaille sur les beaux champs dans lesquels vit Pallieter. Le noble caractère laborieux du peuple flamand manque dans Pallieter. Nous y retrouvons cependant quelques caractéristiques de Claes : p. ex. la manière dont les paysans agissent souvent avec les oiseaux (11).

Charlotte avec sa bigoterie mais son bon cœur de mère pour Pallieter ne se rencontre pas dans Ulenspiegel. La mesquinerie en matière de religion est devenue dans *La Légende* un fleuve gigantesque qui renverse tout et exige des victimes. (Il est bien entendu que nous ne discutons pas ici la vérité historique). Charlotte reste toujours un personnage attrayant malgré ses nombreux petits défauts ; elle personnifie d'une manière vraiment folklorique le peuple superstitieux qui comprend et pratique la religion à sa façon. Regardez comme elle est agitée quand la belle procession va passer (12) ; suivez, là au pèlerinage de Montaigu ; quel tas de petits objets folkloriques elle emporte ! Cela la réjouit comme un enfant. Sa belle lettre précieuse à « Nonkel Hanrie » est savoureuse et nous fait connaître tout son bon caractère. Comme son style réaliste est bien le style du peuple. Des femmes comme Charlotte se rencontrent encore souvent en Flandre. « Charlotte, en tant que création d'être

(10) *Pall.* p. 118.

(11) *Pall.* p. 28. *Ulensp.* Liv. I, ch. XXIX.

(12) Cfr. La belle procession du Saint-Sang à Bruges, décrite dans *Bruges la Morte* de G. RODENBACH.

humain, surpasse de beaucoup et Pallieter même et Marieke » (13).

Il va de soi que nous ne pouvons pousser trop loin la comparaison de ces personnages. Ce serait pécher contre l'art que de vouloir serrer l'œuvre spontanée de l'artiste dans un cadre défini d'avance. Malgré les analogies, il a bien des créations indépendantes.

* * *

Les personnages sont des symboles ; ils n'ont existé réellement que dans le cœur de Timmermans et de De Coster. La vie et le naturel leur viennent seulement du peuple qu'ils incarnent. Nous disions que ce sont des types, des synthèses : Ulenspiegel du Flamand opprimé du XVI^{me} siècle, Pallieter du sensualisme du peuple flamand. Tous deux ont le même caractère de pur flamand : moqueur, jouisseur, gourmand de la belle nature ; plein d'aversion pour tout ce qui s'appelle oppression ou contrainte, franc et loyal. Le peuple de Flandre a posé ici dans le cadre d'une nature exubérante devant des artistes de génie et c'est pourquoi ce peuple doit comprendre et aimer son image ; c'est pourquoi Ulenspiegel et Pallieter sont devenus et restent populaires.

Et les livres alors, pris dans leur ensemble, ne constituent-ils pas ce que nous pouvons montrer aux étrangers comme ce que nous avons de meilleur en ce qui concerne notre littérature vraiment nationale ? De ces deux chefs-d'œuvre jaillissent des caractéristiques du peuple flamand, quoique les périodes auxquelles les deux types vivent diffèrent. Le travail de De Coster était certes plus difficile, puisqu'il avait à faire à une civilisation disparue, qu'il a cependant admirablement comprise et rendue.

C'est du peuple même que nous entendons « le fier langage » réaliste et avec des comparaisons et des proverbes inattendus « qui ne vous sortiront plus jamais de la mémoire » (14). Les citations sont superflues, à chaque page on en trouve. La langue est savoureuse et spontanée comme le peuple lui-même. De Coster a vaincu également

(13) *Kroniek der Nederlandsche Letteren* par CAREL SCHARTEN 1916 p. 86, Em. Quériodo, Amsterdam.

(14) JORIS EECKHOUT, *Litteraire Profielen* p. 293.

une grande difficulté sur ce terrain, grâce à la profonde connaissance qu'il avait du XVI^e siècle. Le peuple du XVI^{me} siècle parlait et surtout écrivait tout autrement que celui du XX^{me} et De Coster l'a compris et rendu d'une façon qui révèle la main de l'artiste ; c'est pourquoi *La Légende* contient une infinité de ces expressions et de ces mots délicieux, qui nous font vivre au temps même où se joue l'action. Timmermans au contraire a fixé dans son œuvre une grande partie des beautés de la langue actuelle.

Le cadre, le riche pays de la Flandre, le sol fertile avec ses récoltes abondantes, ils l'ont peint en des traits puissants. Dans Pallieter surtout nous voyons toujours un tableau idéal ; tout y est toujours grand et bon. Pluie, soleil ou neige, hiver ou printemps, été ou automne, tout y est également grandiose. Comme il convient, le paysage reste chez De Coster toujours au second plan mais est chaque fois rendu d'une façon admirable et colorée. Dans ce paysage vit le peuple, le peuple avec ses costumes locaux, son doux parler et ses mœurs, le peuple qui va aux pèlerinages, qui aime la danse et la musique, qui pratique les belles coutumes de Noël, nouvel an etc... Nous voyons passer les belles processions avec leurs oriflammes et curiosités folkloriques, nous voyons les rogations, nous entendons les cloches de Pâques, nous apprenons à mieux connaître la sorcellerie et les superstitions séculaires. Pallieter a même parfois ce recueillement qui nous rappelle le mysticisme de ces périodes lointaines. A tout instant, reviennent les chansons et les textes moyenageux. Et la « chevauchée des Walkyries » et le cheval Bayart ne sont-ce pas là ce que l'imagination du peuple a jamais produit de plus beau ? A travers les deux chefs-d'œuvre chantent et résonnent les cloches de nos fameux carillons !

Quelle comparaison merveilleuse ne pourrions-nous pas faire ensuite avec notre art pictural flamand (15). Tout s'y trouve : des scènes naïves de Breughel, des tableaux puissants de Rubens, des toiles exubérantes de Jordaens, des kermesses joyeuses de Teniers etc... Toute notre race

(15) Souvent déjà on a fait cette comparaison e. a. CAMILLE LEMONNIER *Utensp.* Préf. p. XII et GERARD WALSCHAP dans *Hooger Leven* 1927, I^{re} année, p. 872.

d'artistes revit dans ces pages. Avant De Coster, Ulenspiegel servit déjà maintes fois de modèle à l'art. *La Légende* même est une suite de travailleurs forts et laborieux, de femmes aux corps savoureux et potelés, des scènes de plaisir et d'amusement ; on y mange et boit excessivement ; par-ci par-là, dans De Coster, une vision du moyen-âge comme une *Tentation de saint Antoine* de David Teniers ou de Lucas De Leyde. Combien d'artistes ne se laissèrent pas inspirer ensuite par l'œuvre de De Coster même (16). En ce qui concerne Pallieter, la couleur et le son y sont mélangés et s'offrent au lecteur en mille nuances diverses. Ici également on nous fait rêver au moyen-âge avec des « lointains purs comme sur des tableaux gothiques », avec les vieux tapis et les béguinages tranquilles (17). Nous y avons une *Suzanne au Bain* de Jordaens ; le beau paon lui-même n'y manque pas malgré qu'il occupe une autre place (18). Puis viennent encore un *Hiver* de Breughel et une fête semblable à celle que nous voyons sur un « *Roi boit* » (19).

La *Légende d'Ulenspiegel* et *Pallieter* suivent la tradition de notre littérature et de notre art. Comme précurseurs directs, ils avaient tous les ouvrages qui nous vinrent de la bourgeoisie naissante e. a. le Van den Vos Reynaerde et tous les livres populaires dans lesquels figure Ulenspiegel. L'esprit de ces livres est le même que celui qui vit dans les œuvres de Marnix de Sainte-Aldegonde, J. Cats, A. Poirters etc. Tout y respire un réalisme sain : la marque caractéristique de notre art national.

* * *

S'il est vrai cependant que les deux livres en question se rapprochent en plusieurs points, il nous faut également mentionner quelques différences. Pallieter plus qu'Ulenspiegel est l'œuvre d'un intellectuel, d'un seul artiste. Tout un peuple a collaboré pendant des siècles à *La Légende* ; de là l'abondance et la variété des scènes. Dans Pallieter, manque le fond historique. Ulenspiegel au contraire participe à tous

(16) L'illustration de ce numéro en témoigne une fois de plus.

(17) *Pall.* p. 29-138-172.

(18) *Pall.* p. 7-114.

(19) *Pall.* p. 98-47 et suiv.

les faits historiques de son temps. Dans *Ulenspiegel*, règne l'oppression (également dans *Reynaert*); dans *Pallieter*, nous avons la liberté complète, c'est pourquoi nous y avons le paisible et riche paysage à l'avant-plan. Les influences qui agissent sur les caractères diffèrent. L'œuvre de De Coster répond à une conception plus grandiose, est développée plus complètement, est plus une incarnation *complète* du peuple flamand. *Pallieter* incarne seulement le sensualisme de ce peuple; il n'est pas aussi fouillé au point de vue psychologique, c'est « la fête d'une ivresse des sens » (20). Dans *Ulenspiegel* l'action se déroule pendant une période de troubles et c'est pourquoi *La Légende* devient l'épopée de tout un peuple. Certains passages sont d'un dramatique achevé.

Les langues enfin, dans lesquelles ces deux chefs-d'œuvre sont écrits diffèrent totalement. De Coster choisit le français, Timmermans le flamand. Tous les deux traitent le même sujet spécifiquement flamand. De Coster faisait ici œuvre méritoire: il créait une œuvre *nationale*; il fit connaître la vie du peuple flamand dans la partie wallonne du pays. C'est ainsi qu'il rapprocha les deux races; qu'il leur apprit à mieux se comprendre. Il fit de même en écrivant ses *Légendes Flamandes*.

* * *

Ulenspiegel et *Pallieter* franchissent les frontières. Ils deviennent des types valables pour l'humanité entière, ils vont rejoindre des figures analogues des littératures étrangères (21). Il appartient au Folklore de comparer ces

(20) J. EECKHOUT « *het uitvieren van een zinnelijken roes* » op. cit. p. 300.

(21) Il suffira de citer les paroles de GERARD WALSHAP dans *Hooger Leven*, 1^{re} année p. 872 pour expliquer ce que nous affirmons. Il parle de *Pallieter* mais aurait pu dire la même chose d'*Ulenspiegel*. Nous traduisons à cause de l'importance de cette citation: « Comme toute grande œuvre d'art cette explosion de subjectivisme est d'une portée d'humanité générale. Il y en a ainsi de deux sortes: les uns sont cosmopolites comme les héros de Shakespeare, Faust, Brand, Peer Gynt, Lucifer, Warenaer; les autres sont nationaux comme Don Quichotte, Tartarin, Reynaert. Les premiers sont l'humanité, les seconds sur un plan plus réduit définissent un peuple. Ils sont vus à travers le prisme d'un climat déterminé, dans le cadre d'un paysage déterminé, dans le miroir de l'âme d'un peuple déterminé: *Pallieter* est tout un peuple ».

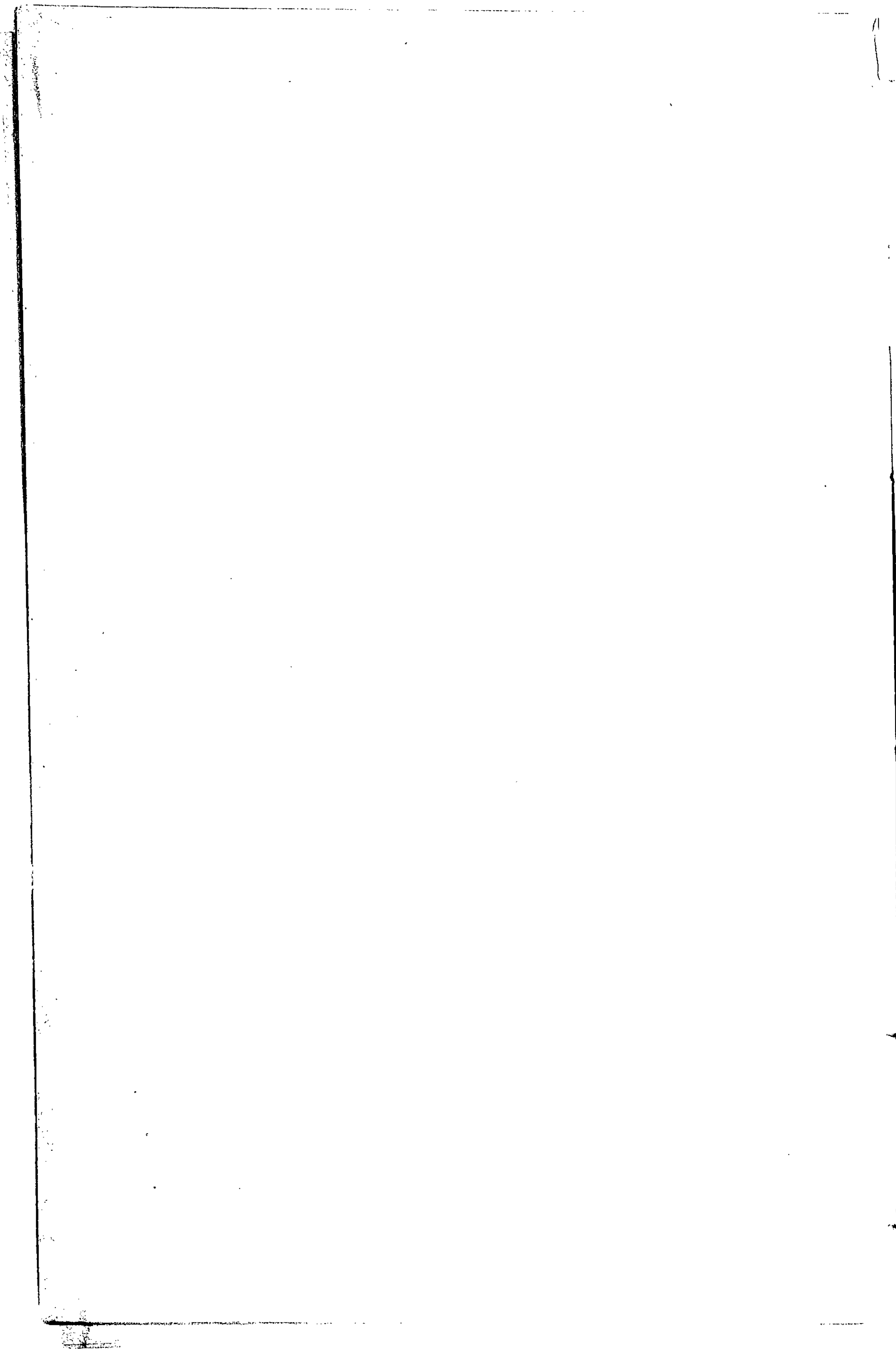
figures et de faire ainsi œuvre sociale. Le Folklore avait déjà sa littérature et existait réellement avant qu'il ne fût considéré comme science. Des œuvres littéraires telles que *La Légende d'Ulenspiegel* et *Pallieter* ou les autres ouvrages de De Coster et de Timmermans sont des documents inappréciables pour le vrai folkloriste. Elles ne donnent pas des nomenclatures sèches comme la science, mais il s'en dégage une impression de vérité et de vie ; elles font revivre le peuple à diverses périodes telle qu'il était réellement.

Ces auteurs ont droit à notre reconnaissance, parce qu'ils ont créé des types qui incarnent notre peuple ; droit à la reconnaissance de l'humanité entière, parce qu'ils ont créé des types qui, quoique nationaux, appartiennent au trésor littéraire international. Ni *Ulenspiegel* ni *Pallieter* ne mourront. Le peuple flamand vit et vivra éternellement dans ces deux chefs-d'œuvre.

Juillet 1927.

FRANS HENDRICKX.
Régent.





CONCLUSIONS.

Celui qui aujourd'hui lisant les œuvres de De Coster, s'amuse au récit de quelque exploit, farce ou anecdote ; s'émeut des scènes judiciaires, interrogatoires, supplices et peines ; frémit aux interventions des démons et sorciers ; celui qui, s'étonne de cette prodigieuse abondance d'épisodes comiques ou tragiques, s'il est de formation plutôt littéraire est vite porté à prêter à l'auteur une imagination extraordinaire. Il ne se doute pas de la documentation formidable recueillie par l'auteur et bien des faits seront imputés à tort à son génie inventif, à un esprit d'une inépuisable fantaisie.

Celui qui au contraire familiarisé avec l'histoire est habitué à travailler les archives, à faire œuvre scientifique, s'il lit De Coster, le jugera d'une façon toute différente. Il appréciera la solidité de sa documentation, car rien dans les faits dont il se sert n'est laissé à la fantaisie ou à l'imagination. Il a fait œuvre de savant d'abord en réunissant ses matériaux. Aucun fait n'est inventé. Il n'est pas un exploit, une farce, une anecdote, un dicton, un sobriquet, une superstition, une pratique démonologique, une scène de sorcellerie, un jeu populaire, un châtiment judiciaire, dont il fasse usage qui ne rappelle au savant, des faits vécus, ayant un caractère de parfaite authenticité historique, venant d'institutions ou d'usages ayant eu une existence réelle. Toute son œuvre est d'inspiration profondément folklorique ; c'est du folklore mis en littérature. L'idée même d'écrire ses œuvres lui a été inspirée par des documents folkloriques : petits livres naïvement écrits, grossièrement illustrés, images dans le goût d'Epinal. Le livre que nous présentons l'établit solidement.

Cette constatation n'est-elle pas déplacée au moment où on commémore l'œuvre de De Coster, où on la remet à la mode, où on la glorifie ? N'est elle pas de nature à diminuer ses mérites ? Nous ne le pensons pas du tout. Bien au contraire, elle lui donne une plus value considérable, et range l'auteur parmi les érudits. Elle dénote chez lui un esprit consciencieux, soucieux de bien situer ses personnages dans le milieu physique et vivant où ils ont peiné, souffert, lutté ou godaillé. L'impression de réalité qui s'en dégage, plus

forte, plus soutenue, mieux étayée, n'a certes pas manqué de contribuer à rendre ses héros plus vivants, plus captivants, plus vrais. Puisant dans les fonds populaires, dans les couches profondes du passé les éléments constitutifs de ses œuvres, il est parvenu à leur donner ce caractère nettement national ou chacun d'entre-nous, Belges, retrouve des traits distinctifs de sa race, de sa mentalité sociale particulière. Il y a toujours autour de nous des Ulenspiegel, des Lamme Goedzak, des Nele, des Claes, des Soetkin. Le peuple les chérit et l'entrée de ces héros populaires dans la littérature, leur glorification par l'art, n'empêche pas des éditions et des images populaires de circuler encore aujourd'hui dans les couches profondes de nos populations. A n'en pas douter, d'autres écrivains et artistes seront encore à l'avenir inspirés par ces personnages-types. Le théâtre (1) et le cinéma ne manqueront pas non plus de s'en emparer.

Il ne faudrait pas en conclure que nous revendiquions De Coster comme folkloriste. Nous ne proposons pas de déplacer ses œuvres sur les rayons de nos Bibliothèques ; nous ne les transportons pas de la section littéraire à celle du folklore. Non.

D'inspiration folklorique l'œuvre est de forme littéraire. Ces exploits, ces faits, empruntés soit à la vie populaire, soit à des documents écrits, imprimés, gravés ou peints, De Coster les habille, il les délaye, il leur donne une présentation à lui, personnelle. Là se manifeste son originalité, son imagination, sa fantaisie, son talent, son génie. Ces faits il les arrange, il les brode, il les cisèle, il les figrole. En amplifiant certains détails, en en atténuant d'autres, en en laissant même parfois entièrement tomber, il arrive à camper ses personnages d'une façon plus saisissante, plus marquée, il parvient à leur donner une attitude conforme à l'idée générale qu'il poursuit, à la pensée philosophique qu'il veut inspirer à ses lecteurs. Grâce à ces retouches il parvient surtout à accentuer les adaptations apportées par notre peuple à des manifestations folkloriques ayant un caractère universel. Il les nationalise en quelque

(1) Le Théâtre du Parc à Bruxelles va monter cet hiver une adaptation scénique de l'œuvre de De Coster en 3 actes et 7 tableaux par Theo Fleischmann, décors d'Anto Carte. Le rôle d'Ulenspiegel sera joué par l'acteur flamand Johann De Meester.

sorte. Il leur donne un accent, une couleur, une patine du terroir plus en relief. Il y parvient d'autant mieux que ses sources sont réelles. Chacun ne retrouve-t-il pas tel dicton encore employé dans son milieu, telle pratique superstitieuse encore d'usage courant, tel sobriquet toujours appliqué aux gens de la ville ou du village, telle scène de kermesse à laquelle on se souvient d'avoir été mêlé, telle procession que l'on a suivie, tel pèlerinage auquel on s'est rendu ? Et cela donne à son œuvre une force qui agit inconsciemment sur l'intérêt que lui portera le lecteur ; certains passages prennent le caractère d'un document historique, d'un plaidoyer, ou d'un pamphlet.

Nous revivons avec une réalité impressionnante les dures années du XVI^e siècle, années de disette, où, les loups enlevaient les enfants aux portes des maisons, années de querelles politiques exacerbées, années où la sorcellerie et les pratiques démoniaques se développèrent aisément d'une manière intensive, dans les esprits inquiets et surexcités par les luttes, anémiés par les privations. Cela devient de l'histoire écrite par un polémiste, ou les faits sont vrais, mais où la présentation qu'on leur donne est faite non pour instruire, mais pour convaincre, pour entraîner.

Camille Lemonnier ne se doutait pas à quel point il disait vrai quand il appelait la Légende d'Ulenspiegel : Notre Bible Littéraire. Bible non seulement parce que Ulenspiegel est la première œuvre littéraire belge, celle qui fut le signal dans la Belgique indépendante de l'éveil de la littérature ; mais surtout parce que cette œuvre a un caractère profondément national ; elle a ce caractère national parce qu'elle s'appuie sur tous faits conservés par la tradition populaire, transmis à travers les siècles, reflets de l'âme de chez nous. « Une kermesse qui tourne autour d'un bucher » a écrit d'Ulenspiegel Paul de Saint Victor.

C'est l'histoire de notre peuple. Gai, fanfaron, ripailleur, toujours en lutte contre des dominateurs étrangers, épris de toujours plus de liberté, tel nous apparaît le Belge à travers l'histoire. Tel n'est-il pas encore aujourd'hui ? Est-ce qu'on enterre Thyl, l'esprit de la mère Flandre ?

Voyez Pallieter, l'ouvrage flamand de Timmermans. N'est-il pas une resurrection d'Ulenspiegel ? Un Ulenspiegel du XIX^e siècle ? Il n'a pas l'allure littéraire de celui de De Coster. Il est plus flegmatique, moins bouillant ; mais

ne vient-il pas confirmer que lorsque des auteurs de chez nous, d'expression française ou flamande, éprouvent le besoin de dessiner des types de chez nous, de caractériser notre mentalité nationale, inconsciemment ils vont chercher dans le folklore les éléments indispensables pour camper leurs personnages ? Toute notre littérature nationale ne puise-t-elle pas aux sources intarissables et fécondantes du Folklore et tous les personnages de nos auteurs ne donnent-ils pas la main à Ulenspiegel ? Sortis du même milieu physique, l'esprit abreuvé des mêmes pratiques, des mêmes usages, des mêmes traditions, farci des mêmes mœurs, tous les héros de notre littérature ne se ressemblent-ils pas par quelque trait, quelque travers, quelque défaut ou qualité ? Ceux de la race ?

Si l'Histoire peut aider nos écrivains à reconstituer le cadre de leurs personnages, seul le Folklore peut leur donner la vie, la vie de chez nous telle qu'elle est, sans fard ; la vie, telle que chacun d'entre nous se retrouve un peu, par quelque côté, dans leurs actions et leurs idées.

* * *

Mais au point de vue folklorique, n'avons nous pas d'autres indications à tirer de l'étude qui a été faite ici de quelques menus faits empruntés à l'œuvre du père de notre littérature ?

L'impression ne se dégage-t-elle pas, lumineuse, que la part attribuée par nous à l'imagination ou à la fantaisie populaire dans les faits que nous analysons est bien minime ? Quand nous entendons les gens de chez nous se servir d'un dicton : il a porté sa pierre ; quand nous voyons nos enfants jouer un de ces jeux que jamais personne ne leur a appris mais que les générations enfantines se transmettent les unes aux autres ; quand nous entendons chanter une chanson dont les paroles nous paraissent bizarres, incohérentes ; quand nous voyons de bonnes femmes recourir, sous le couvert de la religion, à des pratiques à tout le moins superstitieuses, etc., etc., nous nous contentons trop souvent de nous écrier ; quelle mentalité, quelle fantaisie ; mais que s'imaginent donc ces gens, à quel besoin de leur esprit arriéré répondent ces activités ? Nous annotons ces manifestations, nous enregistrons ces faits dans nos archives et nous passons, croyant avoir accompli notre tâche de parfaits folkloristes.

*Notre mission en réalité n'a fait que commencer. Nous avons fait notre observation, nous avons relaté fidèlement ce que nous avons vu et entendu, nous avons décrit. Bien souvent les chercheurs n'ont pas été plus loin dans leur travail. Ils ont fait simplement du Folklore **descriptif**. Toutes les sciences : minéralogie, géologie, zoologie, botanique n'ont elles pas été descriptives à leur début ?*

*Parfois poussant leur étude un peu plus à fond, ils ont été frappé par la répétition des mêmes faits, des mêmes rites à divers endroits ; des nuances sont apparues à leurs yeux et ils n'ont pu résister à la suggestion de comparer minutieusement ces manières d'agir de populations souvent géographiquement très éloignées et ils ont fait du folklore **comparatif**. Ce procédé les a mis en contact avec des peuplades appartenant à des stades de civilisation bien différents et porté leur science jusqu'aux limites bien imprécises de l'Etnographie. Et l'observateur averti doit convenir que ces deux sciences s'éclairent considérablement l'une l'autre, se facilitent réciproquement leur tâche.*

Mais il ne suffit pas de comparer dans l'espace des phénomènes identiques ou similaires. Le folkloriste contemporain doit, s'aidant de l'histoire et de toutes ses sciences auxiliaires : archéologie, archivistique, numismatique, sigillographie, paléographie, héraldique, en s'aidant aussi de la dialectologie et de la toponymie, comparer le même fait dans le temps, à des époques différentes, tacher de reconstituer toute l'évolution de ce fait. Cette exploration l'amènera à constater la permanence de certaines façons d'agir et de penser des hommes. Il constatera qu'à certaines époques, des pratiques aujourd'hui en désuétude, à tel point qu'elles semblent baroques, répondaient si bien à l'état mental des populations qu'elles revêtirent le caractère d'institutions auxquelles tout le monde croyait, auxquelles tout le monde devait croire sous peine de paraître anormal, de ne pas être en conformité mentale avec leur milieu social, avec les conceptions à la mode.

*Les constatations du folklore **comparatif** et du folklore **historique** ou **évolutionniste**. n'éveillent-elles pas aussitôt à l'esprit du chercheur le désir d'approfondir davantage le mystère des phénomènes folkloriques ? Ne se sent-il pas bruler ardemment de l'envie d'expliquer les états mentaux des populations, dans le temps et dans l'espace*

par la confrontation de leurs institutions, de leurs usages, de leurs traditions, de leurs croyances, de leurs superstitions, de leurs pratiques, de leur mysticisme ? N'est-il pas incité à faire du folklore explicatif et ce travail, ardu, forcément fragmentaire, ne porte-t-il pas le folklore au seuil de la sociologie et de la psychologie (1) ?

Cette vision brièvement esquissée n'établit-elle pas que nous avons fait erreur en considérant jusqu'à présent le Folklore comme une science auxiliaire de l'histoire, comme de la « petite histoire » ? Certes il apporte à l'Histoire des contributions précieuses comme toutes les sciences s'entraident mutuellement dans l'universelle interdépendance des phénomènes. Mais si le Folklore doit être l'auxiliaire d'une autre science, s'il doit, satellite entraîné dans l'orbe des sciences majeures, rester éternellement au rang de science secondaire et subalterne, il est bien plus auxiliaire de la psychologie sociale ou collective que de l'histoire.

Ce rôle capital lui sera reconnu quand des faits folkloriques en très grand nombre, auront été analysés profondément, quand ils auront été à la fois observés, décrits, comparés, expliqués, comme l'ont été ici quelques uns des faits empruntés aux œuvres littéraires de De Coster. L'analyse de ces faits aide à comprendre pourquoi l'œuvre de cet écrivain, tant critiqué au point de vue littéraire, est néanmoins tant appréciée. C'est précisément parce que, sans qu'il s'en rendit compte peut-être, l'auteur s'est documenté uniquement aux sources du Folklore. Ses personnages, leurs actions, les lieux où il les fait agir, tous ses matériaux sont glanés dans le réseau touffu des traditions et des usages, dans ce qui constitue le milieu social qui nous enveloppe et nous prend et nous tient comme l'écaille la noix. Ce milieu dont les goûts, les concepts, les pensées, les modes s'imposent à nous sans que nous vienne même l'idée d'y résister et qui fait qu'à l'intérieur d'un même groupe social, d'une même nation, nous nous ressemblons tous, nous nous retrouvons tous mentalement.

Le faisceau des similitudes est plus grand que celui des divergences. Ces dernières apparaissent sans doute avec plus de force, parce que ce sont elles qui donnent lieu à

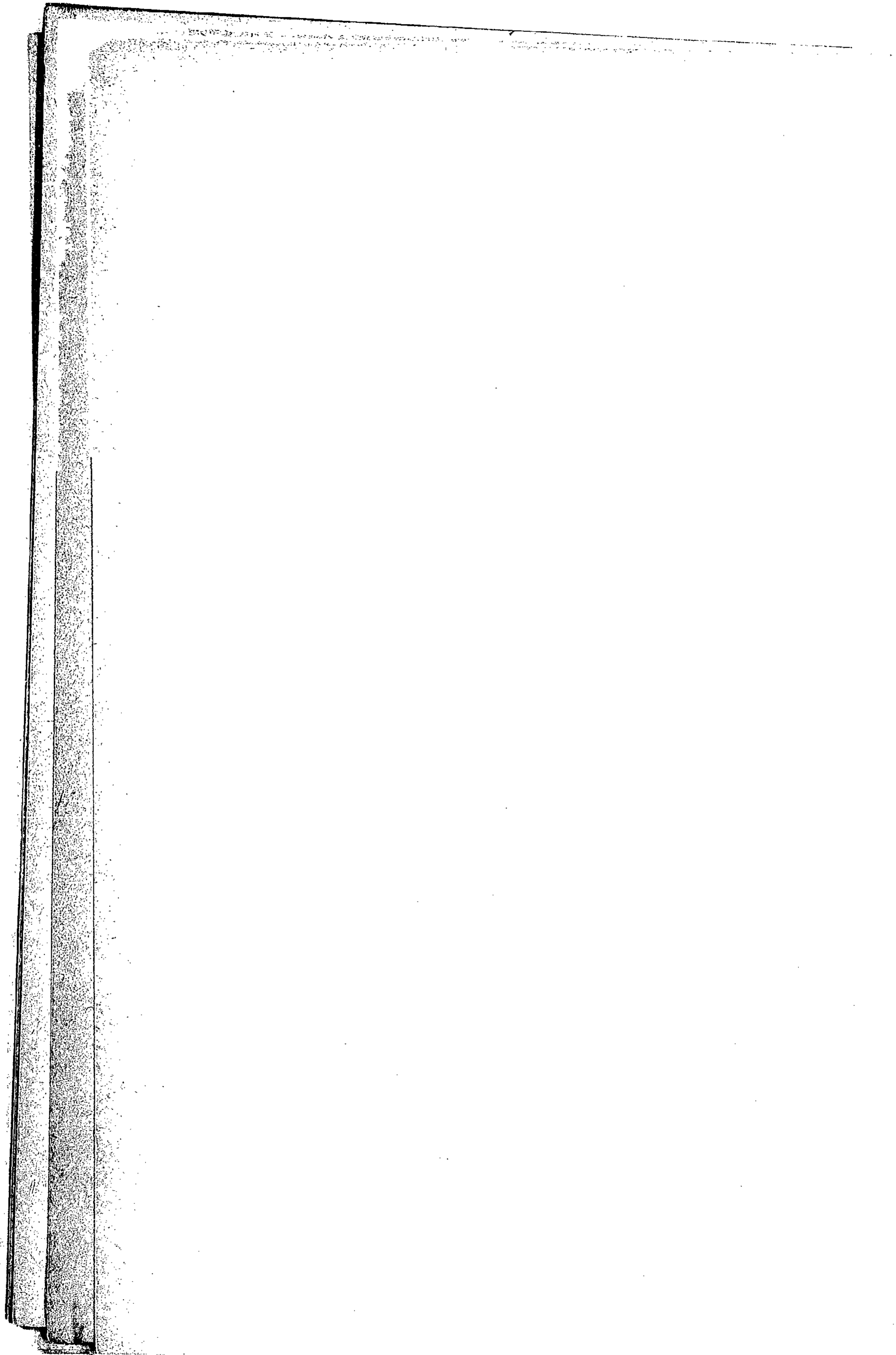
(1) Nous préparons sur ce point de vue nouveau un travail plus conséquent, où nous développerons nos idées d'une manière très détaillée.

l'intérieur d'un groupe social à des discussions, à des disputes, mais les premières sont reçues sans réflexion, l'éducation se chargeant d'inculquer aux jeunes cerveaux celles qu'ils pourraient ne pas recevoir spontanément par l'ambiance, par le contact avec le milieu, par la tradition orale.

Non, le Folklore n'est pas de la petite histoire. C'est lui qui apportera un jour aux sciences de l'homme les matériaux qui leur permettront de sortir de l'empirisme ou elles pataugent encore.

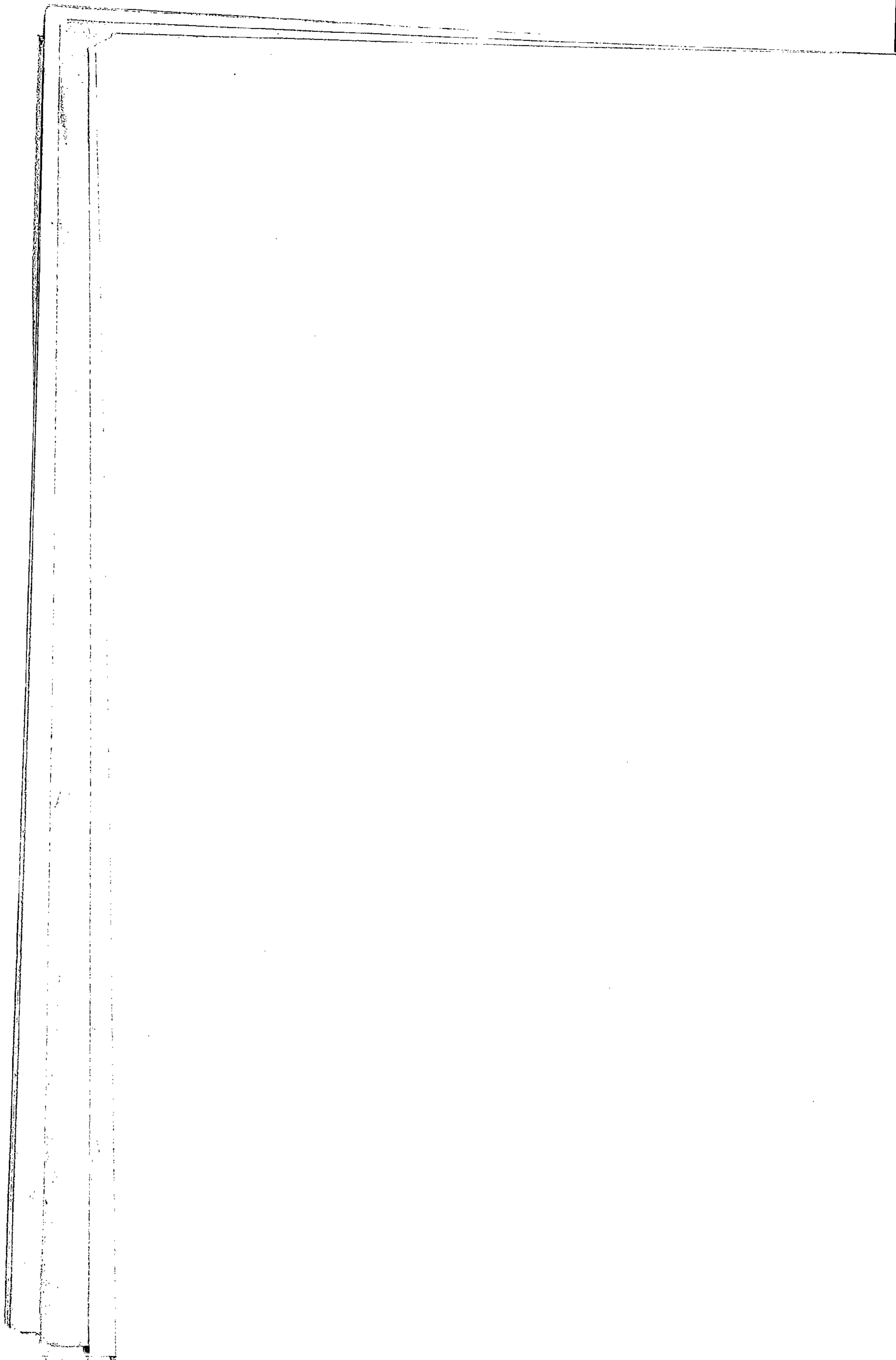
C'est lui qui servira de trait d'union entre la psychologie, encore trop individuelle aujourd'hui, et la sociologie. C'est lui qui rendra claire un jour la compréhension des phénomènes sociaux primaires et rudimentaires et comme en toute science on ne parvient à dégager les lois régissant les phénomènes qu'en remontant aux faits élémentaires, nous pouvons terminer en prédisant à cette science, trop souvent méprisée, comme le furent d'ailleurs toutes les sciences à leur naissance, un rôle de tout premier plan.

ALBERT MARINUS.





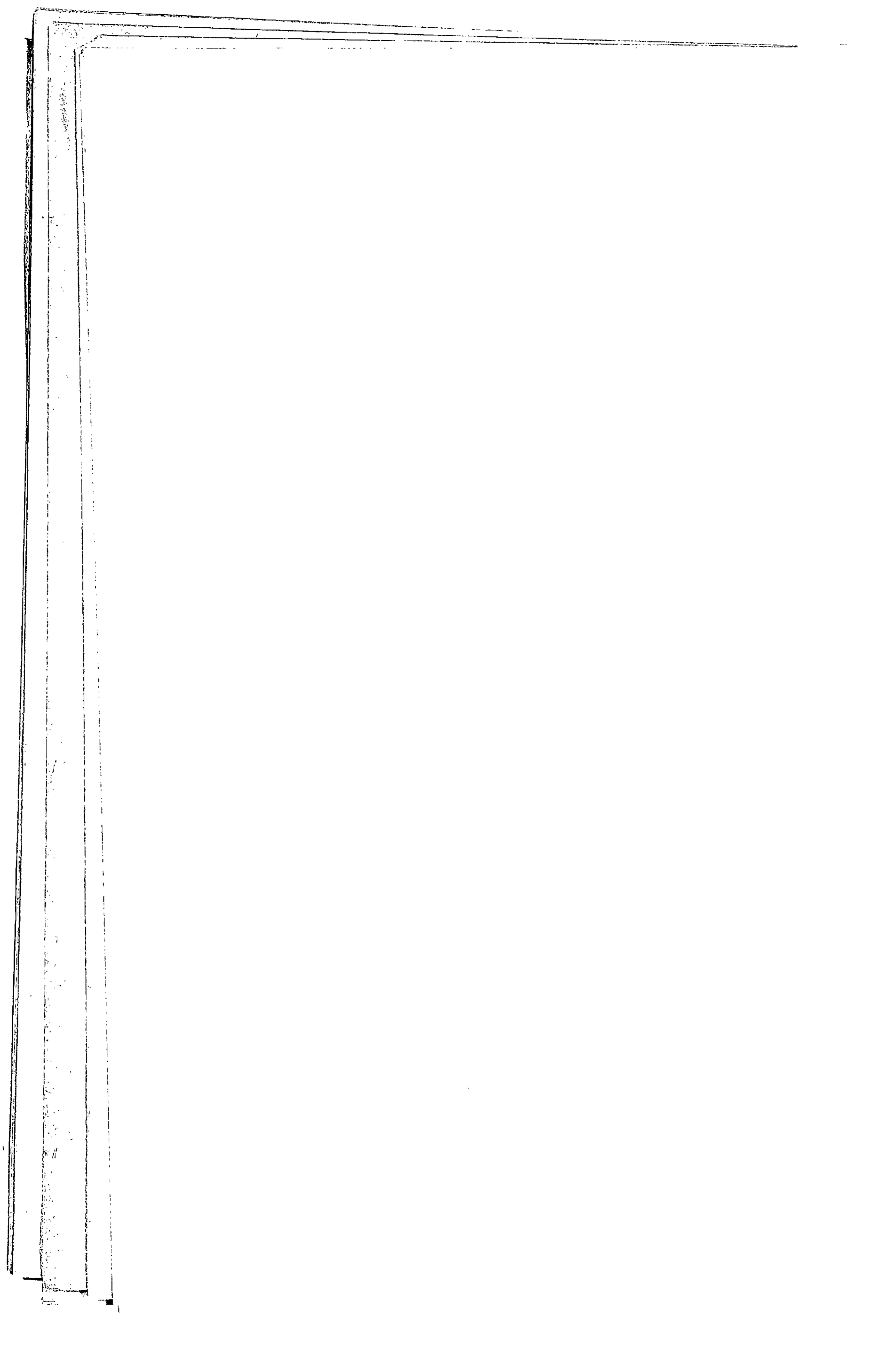
« Je suis de ceux qui savent attendre ».
Portrait de *Charles De Coster*,
dessiné par HENRI LEMAIRE.





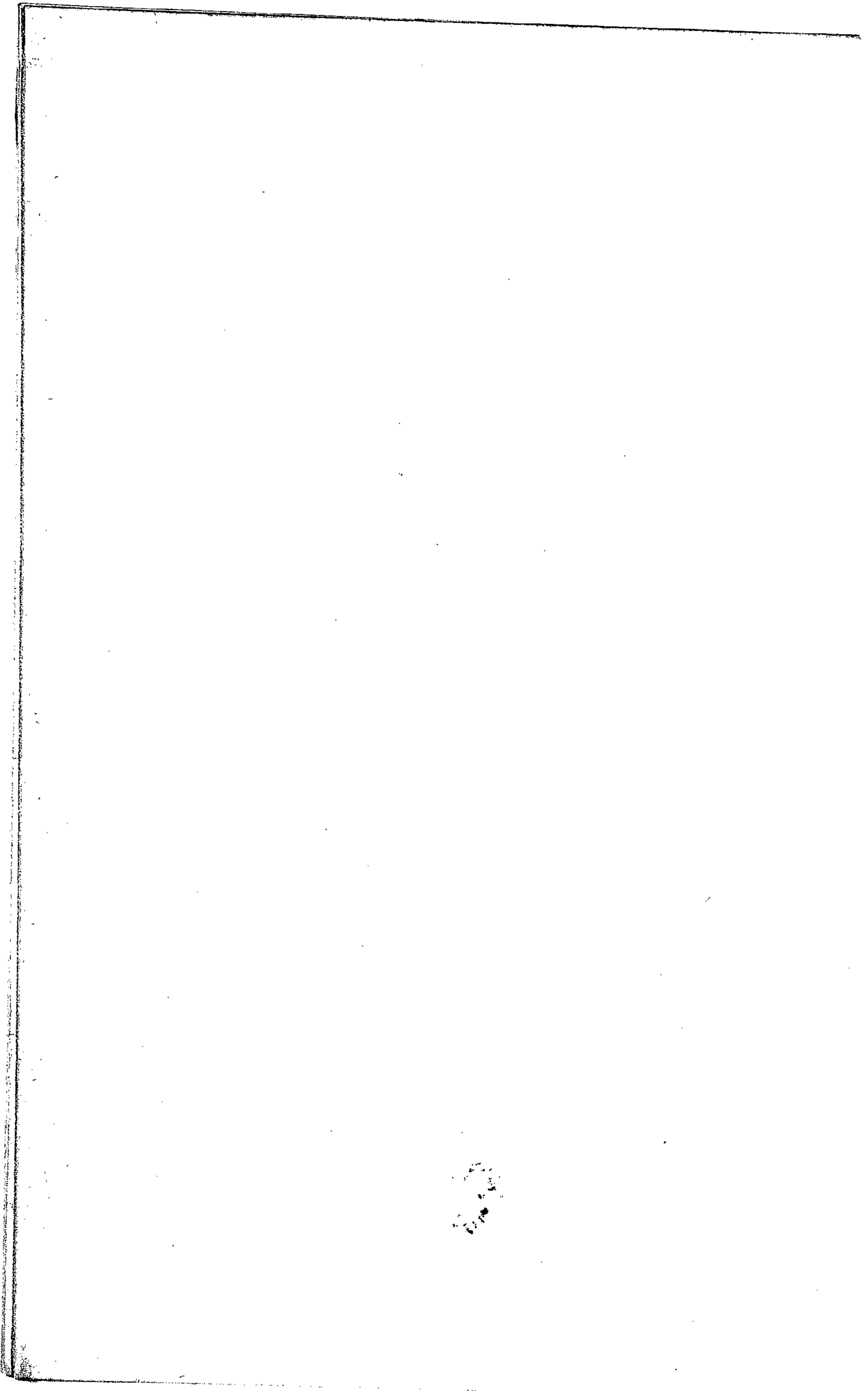
ULENSPIEGEL.

Dessin de A. OLEFFE.



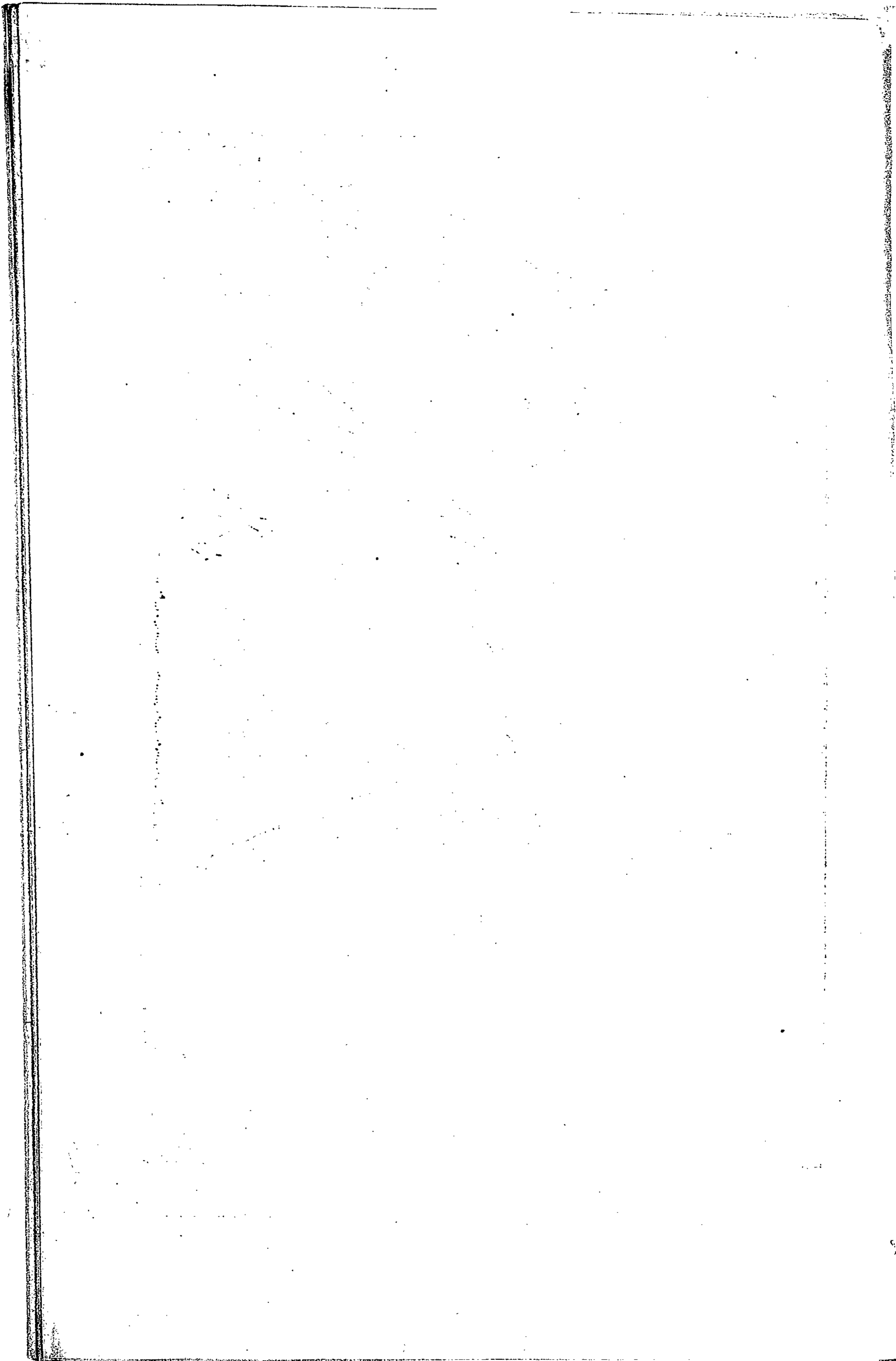


LAMME GOEDZAK.
Dessin de A. OLEFFE.





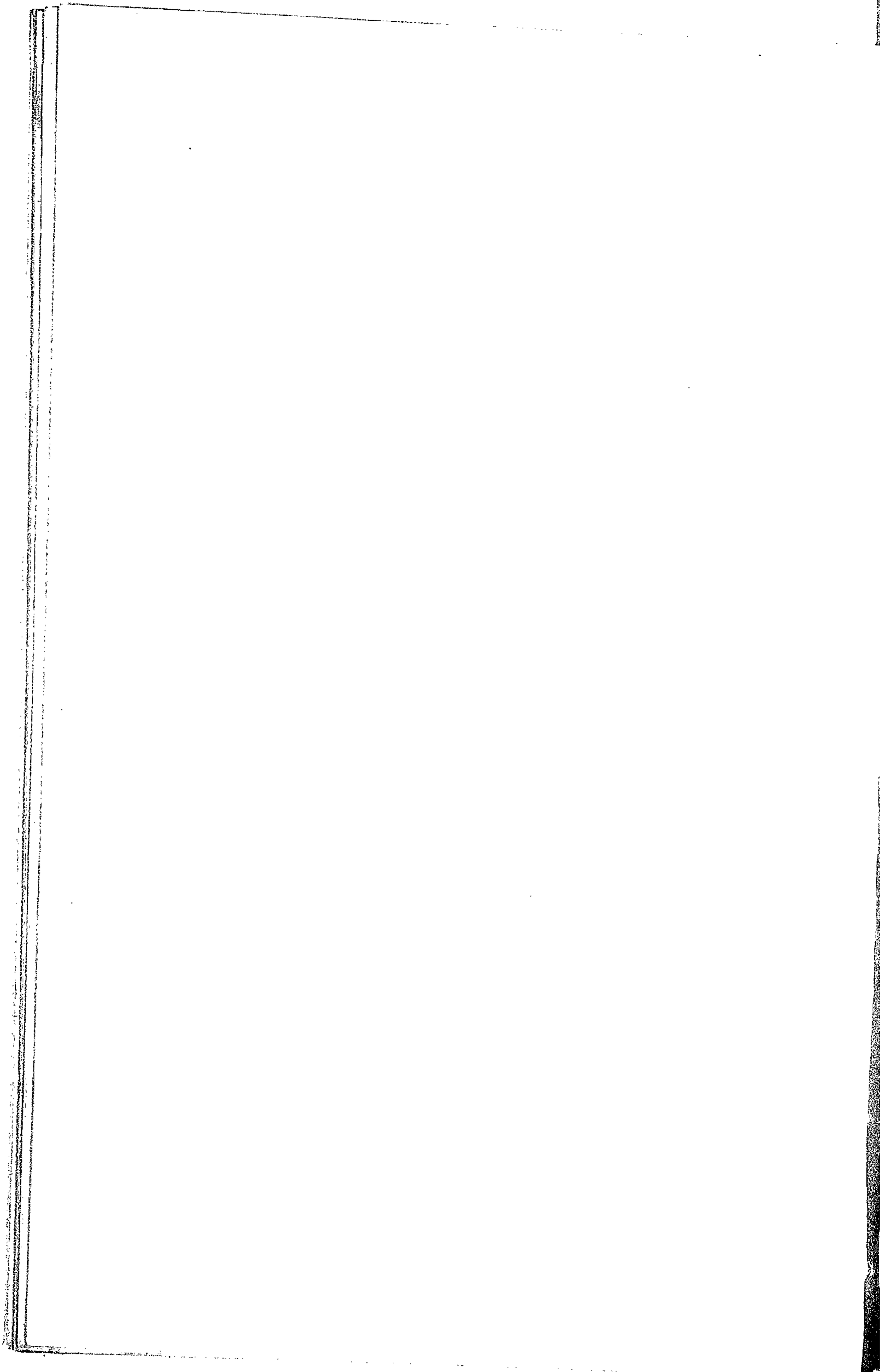
Dessin de MAURICE LANGASKENS
pour l'édition de la Légende d'Ulenspiegel, sortie des presses de l'Office de Publicité.

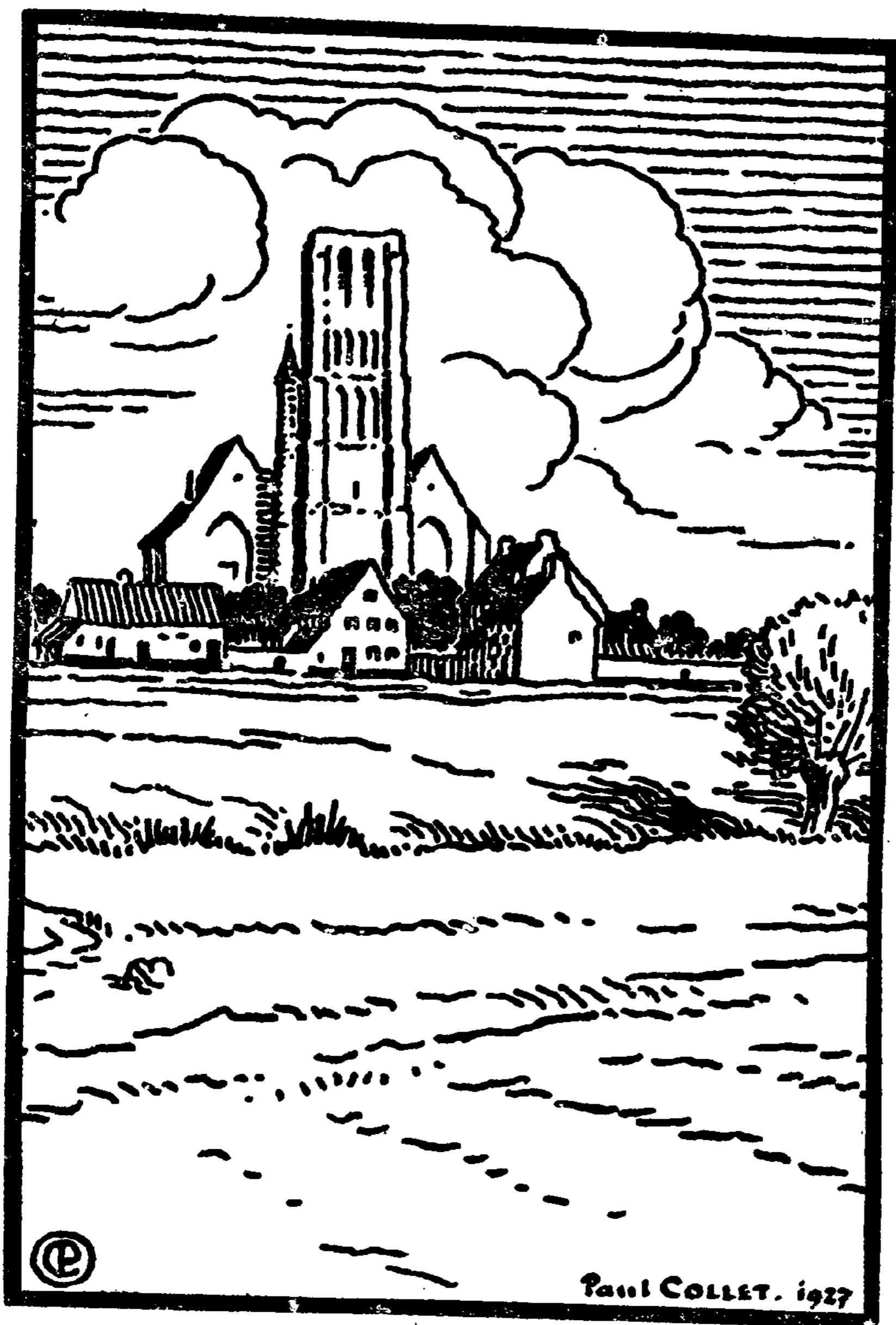




« Ils entrèrent en fureur et brandissant leurs bâtons, tous soudain crièrent : « Vaurien » à cause d'Ulenspiegel qui, ouvrant son haut de chausses, retroussait sa chemise et leur montrait son faux visage ». (*Légende d'Ulenspiegel*. L. I., Ch. XIII).

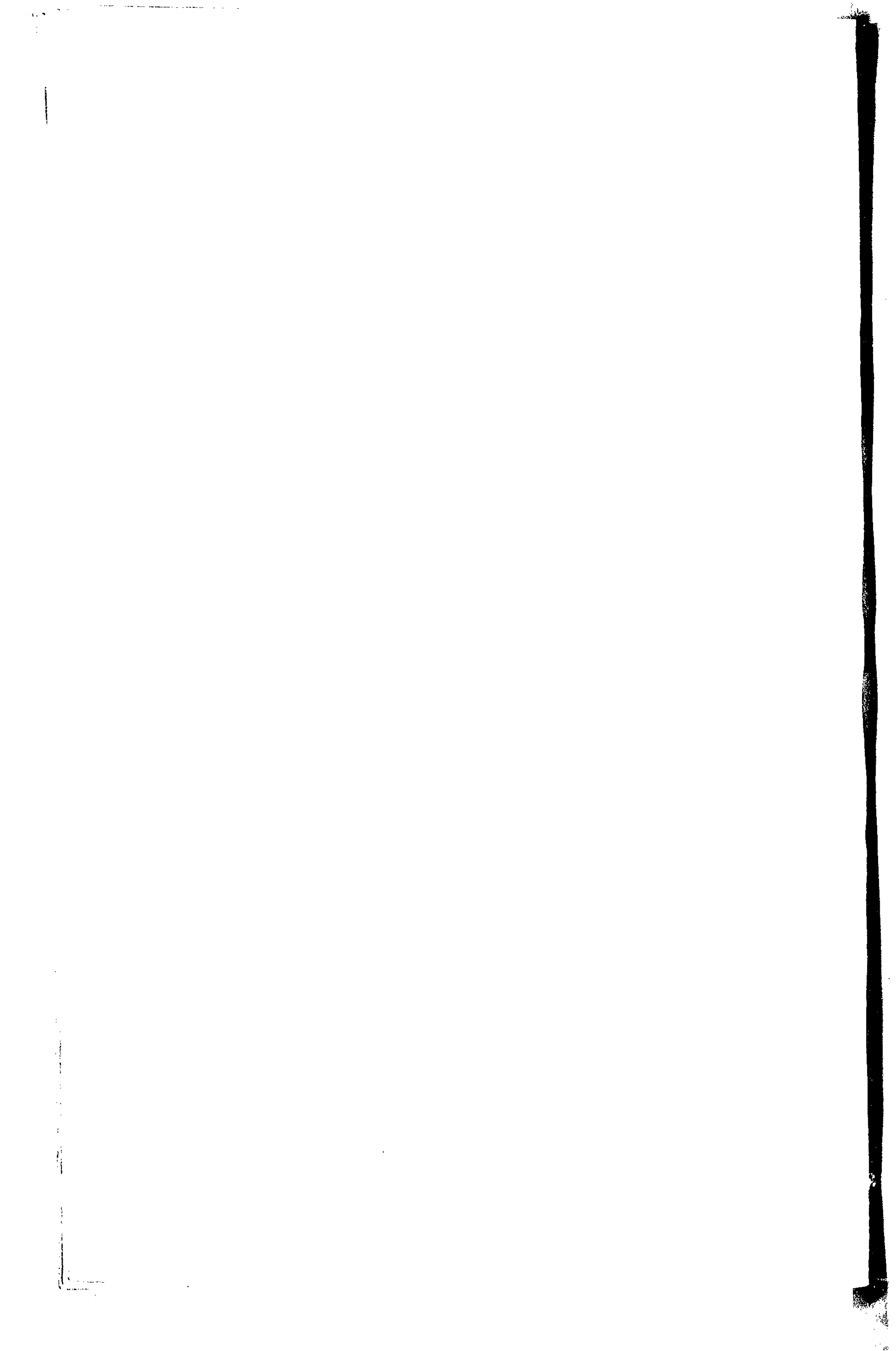
Dessin de M. VERBURGH.





« A Damme en Flandre, quand Mai ouvrait leurs fleurs aux aubépines,
naquit Ulenspiegel, fils de Claes.

(*Légende d'Ulenspiegel*, L. I., CH. I). Dessin de PAUL COLLET.

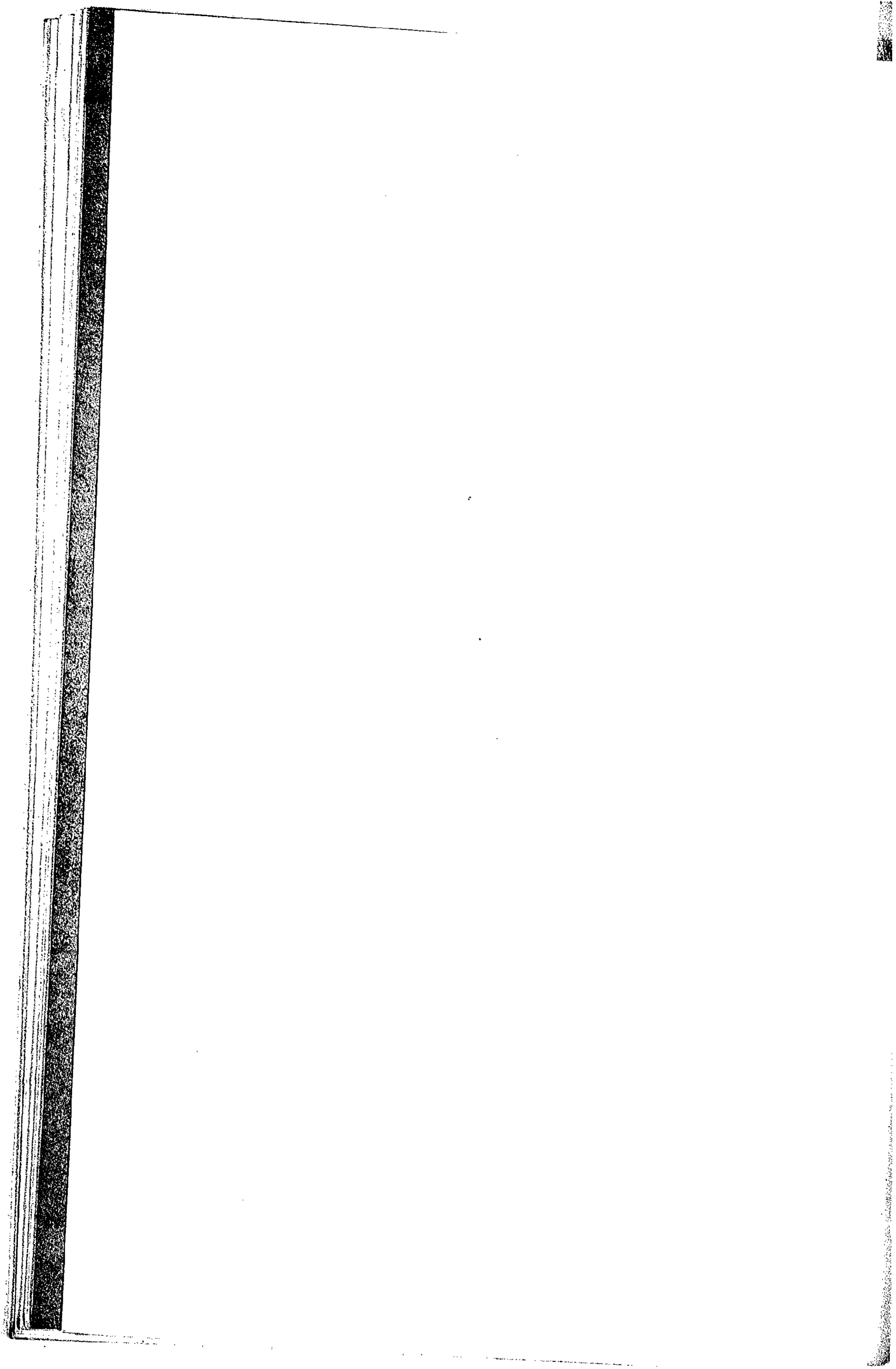




Ulenspiegel invite les aveugles à festoyer à l'hôtellerie de la Trompe à Uccle :
« Voici neuf florins, venez manger. Sentez-vous l'odeur des fricassées ? »
(*Légende d'Ulenspiegel* L. I., Ch. xxxv.), Dessin de PAUL COLLET.



Wantje, dans les Frères de la Bonne Trogne
(*Légendes Flamandes*). Dessin de Cockx.



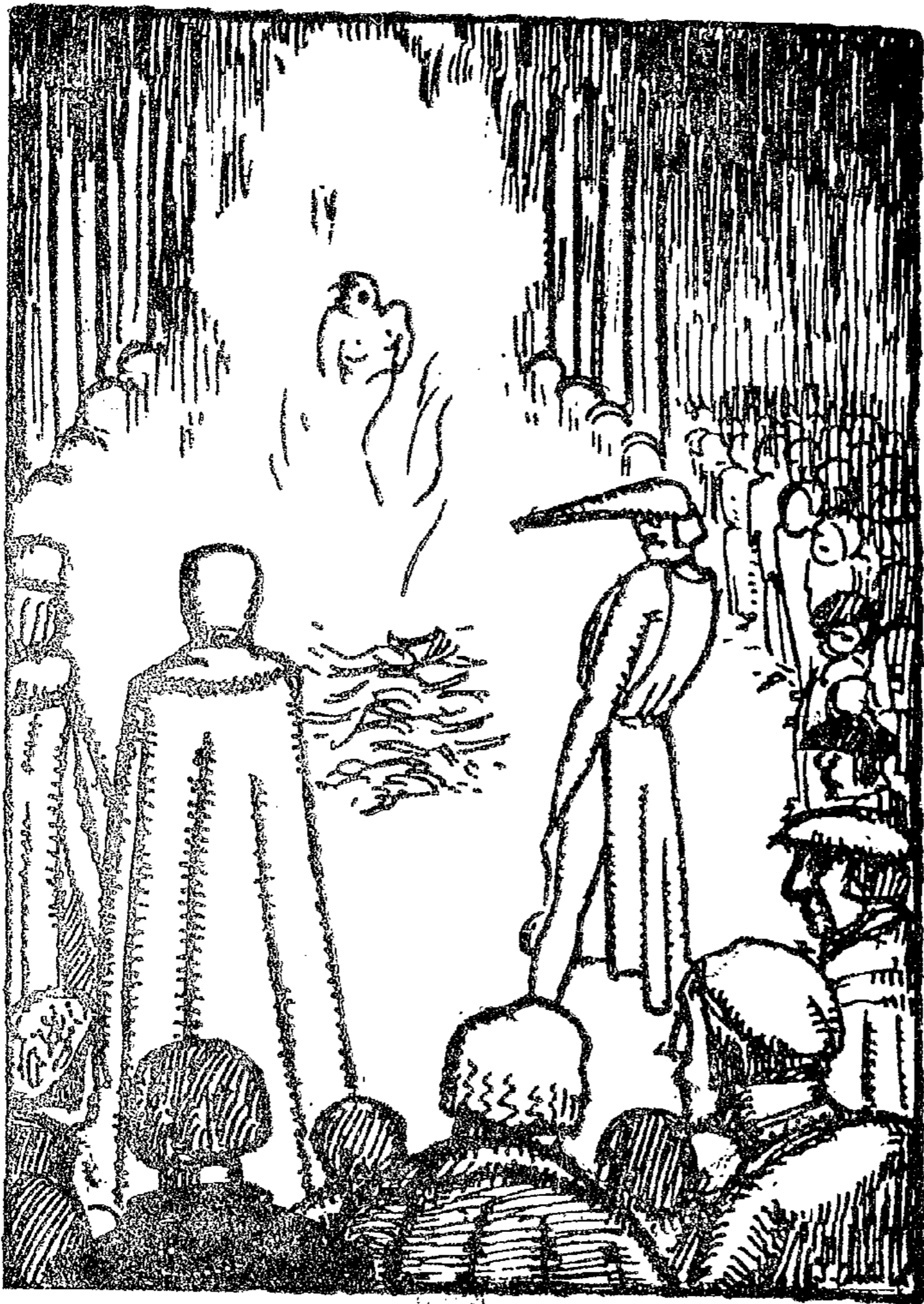


« Et les trois pucelles virent devant elles, au milieu de la neige, comme une île de verdure.
Et cette île était ceinte d'un fil de soie purpurine ». (*Légendes Flamandes : Blanche, Claire et Candide*).

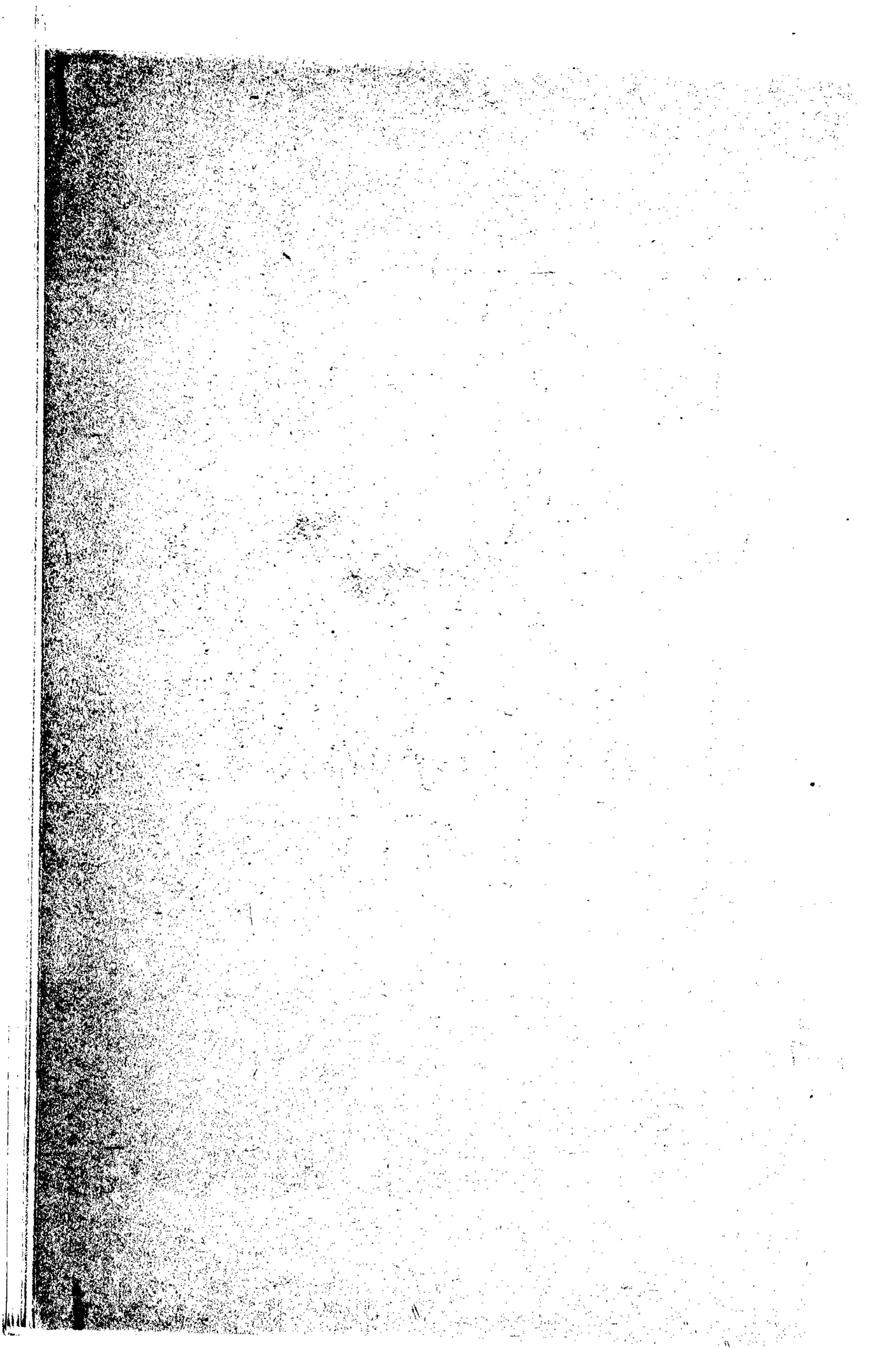
Dessin de C. COUNHAYE.



« Et Smetse et ses manouvriers, regardant comme ils pouvaient du côté d'ou venait la voix, virent, à travers les brouillards de poux, venir à eux un homme qui avait un manteau de drap d'or sur le dos. *Légendes Flamandes : Smetse Sme*, Dessin de E. VAN OFFEL. (Cliché prêté par l'Office de Publicité, qui vient de faire une édition de luxe des *Légendes Flamandes*).

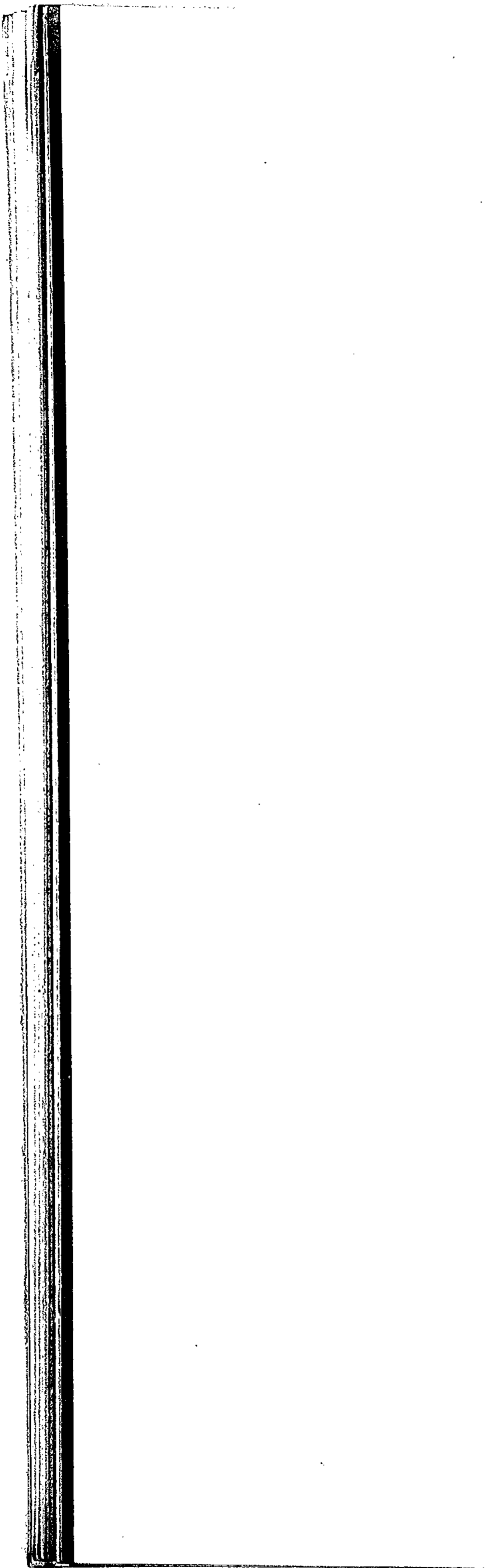


« Une flamme rouge monta dans le ciel au milieu de la fumée.
« Il va mourir, Seigneur Dieu, prenez en pitié l'âme de l'innocent.
Où est le Roi, que je lui arrache le cœur avec mes ongles. »
Légende d'Ulenspiegel. (L. X. Ch. LXXV). Dessin de JAN CANNEEL.



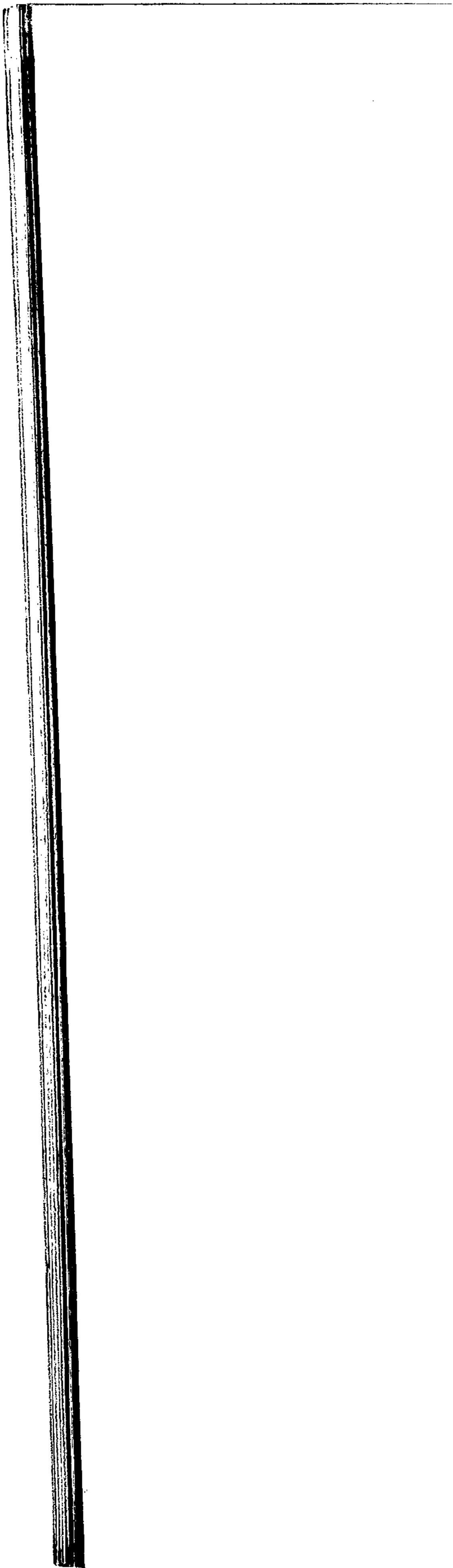


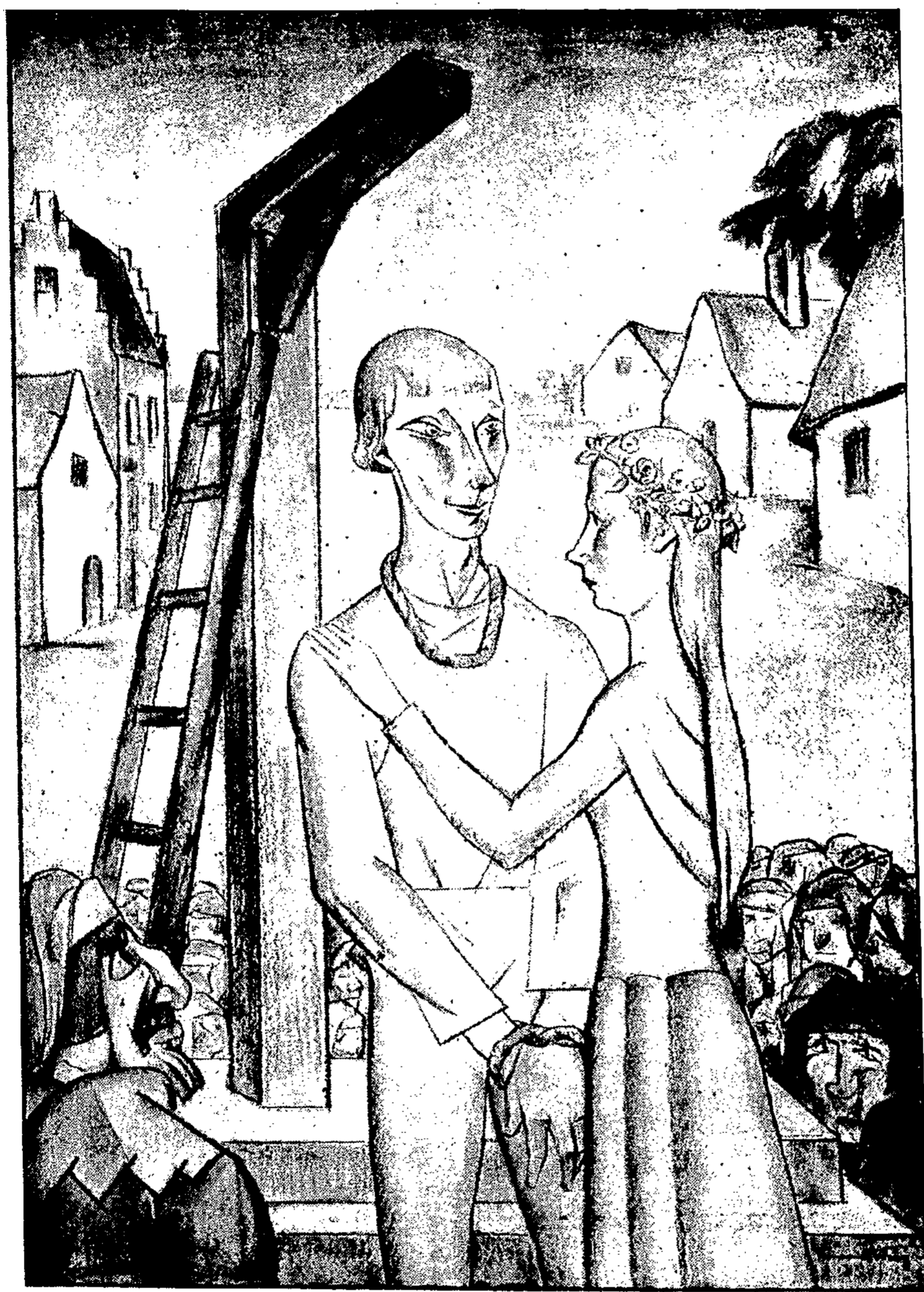
« Ulenspiegel la voyant porter au cou la pierre de Justice avec ses chaînes de fer, vit que c'était une femme qui avait vendu à son profit les corps jeunes et frais de ses filles. » *Légende d'Ulenspiegel*. L. I., CH. XXXIII. Dessin de MAURICE FLAMENT.





Dessin de Jos. DAMIEN.





« Cet homme est le mien, je le prends pour mari. »

Légende d'Ulenspiegel. L. IV, Ch. VIII.

Dessin de FERNAND WERY.





JULES-MARIE CANNEEL

Est-ce qu'on enterre Ulenspiegel, l'esprit, Nele, le cœur de la mère Flandre ?
Légende d'Ulenspiegel, L. V., Ch. X. Dessin de JULES-MARIE CANNEEL.

ENCARTAGES HORS TEXTE

(EMPLACEMENTS PROPOSÉS)

	ENTRE PAGES
Portrait de Ch. De Coster — <i>Henri Lemaire</i>	2 et 3
Tête d'Ulenspiegel — <i>Oleffe</i>	16 et 17
Tête de Lamme Goedzak — <i>Oleffe</i>	26 et 27
Claes et Soetkin tirant la herse — <i>M. Langaskens</i>	40 et 41
Ulenspiegel ameute les passants par ses espiègeries quand il chevauche avec son père — <i>Verburgh</i>	52 et 53
Vue de Damme en Flandre — <i>P. Collet</i>	64 et 65
Thyl rencontre les aveugles à l'auberge du Cornet à Uccle — <i>P. Collet</i>	62 et 63
Wantje — <i>Cockx</i>	72 et 78
Le fil de soie rouge — <i>C. Counhaye</i>	74 et 75
Scène de démonologie — <i>E. Van Offel</i>	80 et 81
Le bucher — <i>J. Canneel</i>	90 et 91
La femme à la pierre — <i>Maurice Flament</i>	112 et 113
Le mariage sous la potence — <i>Jos. Damien</i>	120 et 121
Nele prend Thyl pour époux sous la potence — <i>Wéry</i>	128 et 129
La resurreccion de Thyl et de Nele — <i>Jules-Marie Canneel</i>	135 et 136

TABLE

Editorial — <i>A. Marinus</i>	3
Les Rapports du Folklore et de la Littérature — <i>E. Herdies</i>	10
Thyl Ulenspiegel et Lammen Goedzak dans la littérature et l'imagerie populaires — <i>E.-H. van Heurck</i>	15
Le Thyl Ulenspiegel et son créateur dans les histoires de la littérature française — <i>J. Gessler</i>	38
Thyl Ulenspiegel dans la sculpture satirique — <i>A. Marinus</i>	42
Le Folklore dans la Légende de Thyl Ulenspiegel de De Coster — <i>H. Bayet et La Rédaction</i>	59
Le Folklore dans les Légendes Flamandes — <i>La Rédaction</i>	72
Le Fil de soie rouge — <i>P. Minnaert</i>	74
La Sorcellerie dans Ulenspiegel — <i>D^r Th. Behaeghel</i>	78
Les pierres de Justice — <i>J. Vandereuse</i>	105
Le mariage sous la potence — <i>J. Gessler</i>	115
Ulenspiegel et Pallieter — <i>F. Hendrickx</i>	136
Conclusions — <i>A. Marinus</i>	146



NOTRE PROCHAIN NUMERO

Dans notre prochain numéro on lira des articles sur : *Les envies des femmes enceintes* (Pol Hermant), *L'accordéon* (A. Loriaux) 6 illustrations et un encartage dessiné par Maurice Flament. Les sifflets en forme d'oiseau (E. Closson) 1 illustration. *Astrid et Selma* (E. Boisacq), Un cuivre gravé du pèlerinage de Carloo (L. Crick). Deux images de sainte Adèle (Cornette). Le brigand Colon de Faulx-les-Caves (L. Bourguignon) 6 illustrations, des Menus faits, une bibliographie, etc.

ERRATA

- Page 3 ligne 2, du sommaire lire : *populaires*.
- » 6 » 16, *autant* au lieu de : autants.
 - » 18 » 15, lire *toute* au lieu de tout.
 - » 38 » 8, *moderne* doit être en italiques.
 - » 45 » 37, lire : *artisans* au lieu de : artisan.
 - » 54 » 1 de la légende, lire : *taillées* au lieu de : taillée.
 - » 59 » dernière, lire : *dépourvue* au lieu de : dépourvu.
 - » 61 » 32, lire : *qu'elle* au lieu de : quelle.
 - » 64 » 30, lire : *en Brabant* au lieu de : en Espagne.
 - » 71 » 10, lire : *coups* au lieu de : corps.
 - » 76 » 9, lire : *la sorcellerie*.
 - » 102 » 1 de la légende, lire : *Armand* au lieu de : Charles.
 - » 104. Les légendes des deux clichés doivent être interverties.
 - » 107. Légende du cliché, *flacon* au lieu de : faclon.



IMPRIMERIE
CHARLES PEETERS
LÉAU

ENCARTAGES HORS TEXTE (EMPLACEMENTS PROPOSES)

Portrait de Ch. De Coster - Henri Lemaire

Tête d'Ulenspiegel - Oleffe

Tête de Lamme Goedzak - Oleffe

Claes et Soetkin tirant la herse - M. Langaskens

Ulenspiegel ameute les passants par ses espiègleries quand il chevauche avec son père - Verburgh

Vue de Damme en Flandre - P. Collet

Thyl rencontre les aveugles à l'auberge du Cornet à Uccle - P. Collet

Wantje - Cockx

Le fil de soie rouge - C. Counhaye

Scène de démonologie - E. Van Offel

Le bucher - J. Canneel

La femme à la pierre - Maurice Flament

Le mariage sous la potence - Jos. Damien

Nele prend Thyl pour époux sous la potence - Wéry

La resurreccion de Thyl et de Nele - Jules-Marie Canneel

TABLE

Editorial - A. Marinus

Les Rapports du Folklore et de la Littérature - E. Herdies

Thyl Ulenspiegel et Lamme Goedzak dans la littérature et l'imagerie populaires - E.-H. van Heurck

Le Thyl Ulenspiegel et son créateur dans les histoires de la littérature française - J. Gessler

Thyl Ulenspiegel dans la sculpture satirique - A. Marinus

Le Folklore dans la Légende de Thyl Ulenspiegel de De Coster - H. Bayet et La Rédaction

Le Folklore dans les Légendes Flamandes - La Rédaction

Le Fil de soie rouge - P. Minnaert

La Sorcellerie dans Ulenspiegel - D^r Th. Behaeghel

Les pierres de Justice - J. Vandereuse

Le mariage sous la potence - J. Gessler

Ulenspiegel et Pallieter - F. Hendrickx

Conclusions - A. Marinus